



RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2025

Table des matières

Préambule	3
Présentation synthétique du budget primitif	5
I - Des recettes de fonctionnement toujours marquées par le gel de la TVA et des DMTO peu dynamiques	5
II - Des dépenses de fonctionnement stabilisées en valeur	13
III - Des dépenses d'investissement encore élevées pour répondre aux engagement pris	15
IV - Les recettes d'investissement	17
V - L'équilibre du budget primitif 2025	18
Présentation par délégation	26
Affaires générales, dialogue social, finances, SDIS et sport (Pascal Lehongre)	26
Aménagement du territoire, numérique, plan de relance et soutien aux collectivités locales (Frédéric Duché)	41
Santé, lutte contre la pauvreté, personnes âgées et handicap (Anne Terlez)	49
Emploi, insertion, économie sociale et solidaire et relations avec le monde économique (Stéphanie Auger)	59
Culture, patrimoine, lecture publique, archives et relations internationales (Alexandre Rassaërt) 63	
Monde agricole, ruralité et bien-être animal (Jean-Paul Legendre)	68
Protection de la nature et des paysages, économie circulaire, cycle de l'eau et biodiversité (Myriam Duteil)	70
Transition énergétique et prévention des risques naturels et technologiques (Gérard Chéron)	74
Education, collèges et jeunesse (Florence Gautier)	81
Mobilités et infrastructures routières (Thierry Plouvier)	88
Urbanisme, habitat, logement, politique de la ville et revitalisation des centres-villes (Diane Leseigneur)	101
Sécurité et prévention de la délinquance (Xavier Hubert)	113
Famille, protection de l'enfance et égalité femme/homme (Martine Saint Laurent)	117
Tourisme et attractivité (Thomas Elexhauser, conseiller délégué)	124

Préambule

Face à la croissance structurelle des dépenses sociales et à la chute de ses recettes, le Département de l'Eure affronte une équation budgétaire complexe. Entre économies nécessaires et maintien des investissements clés, ce budget 2025 est un véritable défi pour le Conseil départemental, mais aussi une opportunité de réaffirmer ses valeurs et ses priorités.

Pour trouver cet équilibre, des choix financiers stratégiques s'imposent sans casser les dynamiques engagées ou remettre en cause les grandes priorités. Pour y parvenir, il n'y a pas d'autre choix que de suspendre ou de ralentir nos actions et investissements là où beaucoup a déjà été fait et de réduire, arrêter ou geler en 2025 des financements sur des compétences non obligatoires. Ces mesures d'économie sont la condition pour être en capacité de garder le rythme ou d'accélérer sur nos priorités mais aussi de répondre aux besoins urgents et incontournables.

En toile de fond de ces priorisations budgétaires absolument nécessaires pour garder le contrôle de la trajectoire budgétaire et maîtriser l'endettement, la question de l'efficacité de l'organisation de la collectivité et des actions qu'elle engage doit être posée. Dans un contexte d'administration souvent jugée complexe et lente, le Conseil départemental entend se fixer comme buts de simplifier les démarches, réduire les délais et offrir un service public efficace et accessible. Il ne s'agit pas seulement de faciliter la vie des citoyens, mais aussi de réaliser des économies en éliminant les lourdeurs inutiles. Avoir le souci de l'efficacité, c'est aussi être innovant, prendre des risques, accepter de revenir en arrière lorsque cela ne fonctionne pas. Cette recherche d'une efficacité plus grande doit aussi servir la mise en œuvre rapide des priorités identifiées.

Ainsi, sur les enjeux essentiels qui touchent directement à la protection des Eurois, aucune économie ne sera faite. Garantir un cadre de vie sûr et attractif, où chacun peut vivre et accéder aux soins, demeure une attente forte et légitime des Eurois. Il s'agit aussi d'un engagement central qui doit continuer de concentrer les efforts de la collectivité. Ce sera encore le cas en 2025 avec le déploiement d'un réseau de vidéoprotection sur le pourtour du département pour permettre aux forces de l'ordre de mieux contrôler et tracer la délinquance provenant de l'Ile-de-France, de l'Eure-et-Loir et de la région rouennaise. Il s'agit d'un dispositif d'une ampleur exceptionnelle pour lutter contre le fléau des cambriolages et du trafic de drogue.

Malgré un contexte budgétaire tendu, le Département ne transigera pas non plus sur ses priorités fondamentales : protéger les plus vulnérables, faciliter le maintien à domicile, l'autonomie, l'accès aux soins ou encore la protection de l'enfance. En proclamant 2025 "Année des Solidarités", la collectivité entend réaffirmer son engagement pour des services plus efficaces et veut que soit porté un nouveau regard sur les fragilités auxquelles chacun des Eurois peut être confronté.

Depuis 2015, le Département a aussi investi massivement pour offrir aux jeunes des infrastructures scolaires modernes, connectées et adaptées aux défis du XXIème siècle. Reconstruction d'écoles, rénovation des collèges, équipements numériques : en dix ans, le chemin parcouru est remarquable et le retard qui avait été pris au début des années 2000 est en passe d'être rattrapé. Beaucoup a été fait, des sommes considérables ont été investies depuis dix ans car l'avenir se joue dans les salles de classe. Le Département entend poursuivre ses efforts pour garantir à chaque enfant des conditions optimales pour réussir à l'école, s'épanouir, voir grand pour son avenir.

Permettre à chacun d'avoir un logement, de trouver une place dans la vie active est aussi une ambition forte du Département. Avec des dispositifs renforcés pour accompagner les bénéficiaires du RSA vers l'emploi et l'autonomie, l'insertion reste une priorité absolue. Dans le même temps, une vigilance accrue est maintenue dans la lutte contre la fraude (des droits mais aussi des devoirs) afin de garantir que les aides profitent à ceux qui en ont réellement besoin. Cette double exigence d'équité et de solidarité au service de tous rejoint la recherche d'efficacité qui anime le Conseil départemental dans toutes ses actions.

Entre Paris et la mer, entouré de grandes métropoles, le département est de plus en plus courtisé notamment par les Franciliens. L'identité rurale de l'Eure est une force, il faut protéger ses paysages, conserver ses patrimoines et en même temps moderniser le territoire. Fibrés, équipés, aménagés, dynamiques la réalité des villages de campagne de l'Eure est bien loin des clichés et des caricatures. Dans l'Eure, la campagne n'est pas un décor, c'est sa richesse, son identité. Préserver ses paysages, sublimer son patrimoine et renforcer son attractivité sont autant de priorités qui seront poursuivies. Deux grands projets à très fort potentiel touristique et de loisirs vont continuer de monter en puissance en 2025 : la Seine à vélo et le parcours lumineux nocturne d'Harcourt. Ces deux équipements directement connectés à la nature sont le symbole que l'identité rurale de l'Eure, la qualité de son cadre de vie sont les atouts maîtres de son développement.

Pour tenir le cap de ces priorités, un plan de maîtrise des dépenses et des arbitrages budgétaires forts sont proposés au budget primitif 2025. Après avoir investi dans des proportions hors-normes ces dernières années (collèges, routes, EHPAD, fibre optique...), le Département va devoir renouer avec un niveau d'investissement plus classique sur la période 2025-2028.

Ce choix de faire des économies de fonctionnement et de réduire la voilure sur les investissements est aussi motivé par la volonté du Département de tenir bon le cap sur une autre de ses grandes priorités : ne pas augmenter la pression fiscale sur les eurois. La loi de finances 2025, promulguée le 14 février, autorise pourtant les départements à relever le plafond des DMTO de 0,5 point à partir du 1er avril 2025, et ce jusqu'au 30 avril 2028. Cette mesure vise à atténuer la coupe de 2,2 milliards d'euros imposée aux collectivités territoriales du fait de la crise des finances publiques. Beaucoup de départements qui sont tous en grandes difficultés financières vont sans doute saisir cette opportunité. Pour 2025, le Conseil départemental de l'Eure entend écarter cette possibilité. Depuis 10 ans, la majorité départementale s'est en effet fixée comme règle intangible de refuser toute hausse d'impôts qui viendrait grever le budget des ménages eurois. Tant que des économies internes seront possibles, que des marges de manœuvre financières subsisteront, elle n'y dérogera pas.

Pour le budget primitif, les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 582,9 M€, en baisse de 0,5 % par rapport à 2024. Le gel du produit de la TVA en 2025, après une année 2024 de forte moins-value, n'est pas compensée par la faible croissance attendue des droits de mutation à titre onéreux.

Au total, le budget primitif 2025 du Département est équilibré à hauteur de 980,1 M€, dont 651,2 M€ en fonctionnement et 328,9 M€ en investissement, incluant les mouvements d'ordre. Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 0,6 %, soit une quasi stabilisation en valeur hors dispositif de lissage conjoncturel de la loi de finances pour 2025. Les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette s'élèvent à 153 M€, en légère baisse de 2,9 % par rapport aux crédits ouverts en 2024 si on neutralise les crédits d'aide à la pierre de l'Etat. Les crédits de fonctionnement et d'investissement cumulés, hors charges de la dette (intérêts et remboursement du capital) et hors opérations d'ordre, se montent à 700,1 M€, dont 547,6 M€ en fonctionnement (78 %) et 152,5 M€ en investissement (22 %). La part de nos dépenses consacrées à l'investissement reste encore très significative par rapport à nos capacités financières.

Présentation synthétique du budget primitif

Avertissement - loi de finances pour 2025

Le présent projet de budget primitif, arrêté à la mi-février 2025, a été conçu en intégrant les nouvelles mesures de la loi de finances promulguée le 14 février.

Nous savons en effet désormais que le Département sera impacté par les mesures suivantes figurant en loi de finances :

- Le gel des fractions de TVA au niveau du produit encaissé en 2024, soit une perte de 5,4 M€ par rapport au montant qui aurait été obtenu en tenant compte de l'évolution spontanée de ce produit en 2025,
- La mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel (Dilico), qui représente un prélèvement estimé d'environ 2,5 M€ en 2025, selon les données fournies par le ministère en charge des collectivités territoriales.

L'augmentation de 3 points de la cotisation employeur à la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locale), première étape d'une augmentation de 12 points en quatre ans, est également prévue dans le projet de budget primitif, pour un montant de 1,4 M€.

En revanche, comme indiqué dans le préambule, le Conseil départemental n'utilisera pas de la faculté qui lui est donnée de relever le taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

I - Des recettes de fonctionnement toujours marquées par le gel de la TVA et des DMTO peu dynamiques

Les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 582,9 M€, soit une baisse de 0,5 % par rapport aux crédits ouverts au titre de 2024 (586,0 M€)¹. Ce recul de nos recettes s'explique par quatre facteurs structurels et conjoncturels :

- Le gel du produit de la TVA au niveau perçu en 2024, soit une perte de 5,4 M€ par rapport à ce qui était attendu en l'absence de gel.
- Une diminution des recettes diverses de 8,1 %, soit -3,3 M€, notamment sur les recettes du Fonds de péréquation des DMTO (-21,5 %, soit -2,5 M€).
- La quasi stabilité des dotations de l'État, alors qu'elles étaient en baisse avant 2017, en vertu de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Toutefois, une variation prévisionnelle négative de -0,7 %, soit -0,6 M€, est anticipée.
- Une reprise modérée du produit des droits de mutation (DMTO) envisagée par rapport aux crédits ouverts en 2024 (+3 M€, soit +4,2 %), en raison des signes d'évolution positive constatés à la fin de 2024, en particulier en décembre, et des tendances nationales prévues en 2025.

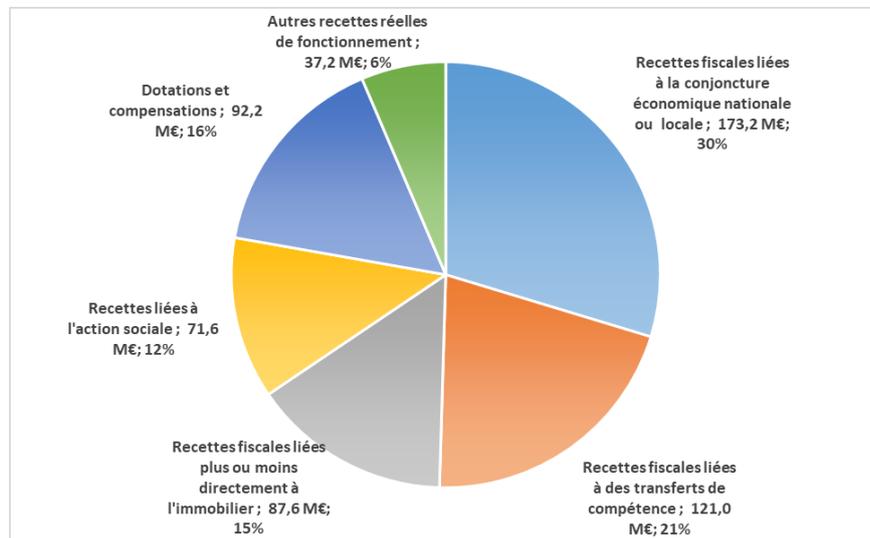
¹ Les variations mentionnées dans le présent document sont établies, sauf indications contraires, entre les données relatives aux crédits ouverts au titre de l'exercice 2024 et celles du BP 2025.

- L'augmentation des recettes sociales (dotations CNSA, contractualisations Etat et divers recouvrements) de 4,3 %, soit +2,9 M€.

En valeur absolue, la baisse des recettes de fonctionnement atteint globalement 3,1 M€. Toutefois, les variations positives prévues sur les recettes fiscales "immobilières" et sociales sont plus que compensées par les évolutions négatives des recettes de TVA et des mécanismes de péréquation.

Au-delà d'une présentation budgétaire classique, les recettes réelles de fonctionnement peuvent être regroupées selon des caractéristiques communes :

- Les recettes fiscales liées à la conjoncture économique nationale ou locale (TVA principalement).
- Les recettes fiscales liées à des transferts de compétence (TSCA et TICPE).
- Les recettes fiscales en lien avec l'immobilier (DMTO, TDA, taxe sur l'électricité).
- Les recettes liées à l'action sociale.
- Les dotations et compensations.
- Les autres recettes réelles de fonctionnement.



a- Les recettes fiscales liées à la conjoncture économique (TVA et IFR)

La diminution des recettes fiscales liées à la conjoncture économique est de 3,93 %, soit - 7,1 M€. Cette évolution globale masque des variations contrastées :

Avant loi de finances pour 2025, la fraction de TVA en compensation du transfert de la taxe foncière au bloc communal aurait connu une évolution prévisionnelle de + 4 % par rapport au montant *notifié* 2024. Pour l'Eure, cela représenterait une hausse de 5,4 M€. Avec le gel du produit de la TVA décidé en loi de finances pour 2025, ce blocage d'une recette déterminante pour l'équilibre financier du Département s'ajoute à la moins-value des recettes de TVA en 2024 par rapport aux prévisions (7,1 M€).

M€		2023	2024		2025
			Crédits ouverts	Montant notifié (1)	
Budget de l'Etat	TVA brute	286 000	291 000		291 332
	<i>Evolution</i>	5,3%	1,7%		0,1%
	Dégrèvement, remboursement	77 600	73 191		76 118
	<i>Evolution</i>	9,8%	-5,7%		4,0%
	TVA nette	208 400	217 809	206 584	215 214
	<i>Evolution</i>		4,5%	-0,9%	4,0%
Budget du Département	Part du département de l'Eure	0,063119865%	0,063119865%	0,063119865%	0,060588843%
	Montant attribué	131,5	137,5	130,4	130,4
	<i>Evolution</i>		4,5%	-0,9%	0,0%

(1) Montant notifié et donc différent de la prévision au BP 2024

- Pour 2025, il est prévu que le Département soit bénéficiaire d'une fraction complémentaire de TVA calculée sur la base d'une enveloppe nationale indexée de 250 M€ prévue à l'article 16 et 208 de la loi de finances initiale pour 2020. En 2024, cette recette a été notifiée pour un montant de 3,43 M€. Pour 2025, la prévision budgétaire est 3,40 M€ ;
- L'article 55 de la loi de finances initiale pour 2023 prévoit le remplacement de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) des entreprises par une fraction de TVA. Cette fraction est déterminée en fonction de la moyenne de la cotisation sur la période 2020 à 2023 et de la moyenne du solde du fonds national de péréquation de la CVAE au titre de 2020, 2021 et 2022. La prévision pour 2025 a été calculée sur la base de la fraction de TVA nette dévolue, en 2024, au titre de l'article 55 et de l'évolution prévisionnelle prévue pour la TVA nationale, avant gel décidé en loi de finances pour 2025.
- Pour les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux, la prévision reste prudente, en ligne avec les montants encaissés en 2024.

OBJET	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Evolution BP25/CO24
Fraction de TVA (ex-TF)	140 640 751	137 481 059	130 395 682	-5,15%
Fraction complémentaire de TVA	3 435 500	3 435 500	3 402 547	-0,96%
CVAE / Fraction de TVA	37 921 302	38 069 142	38 069 142	0,00%
IFER	1 204 395	1 272 686	1 298 140	2,00%
<i>Sous-total fiscalité directe</i>	<i>183 201 948</i>	<i>180 258 387</i>	<i>173 165 511</i>	<i>-3,93%</i>

b- Les recettes fiscales liées à des transferts de compétences

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est une ressource reçue en contrepartie de trois transferts de compétence, de charges ou pertes de recettes (article 52, 53 de la loi de finances pour 2005 suite à la loi relative aux libertés et responsabilités locales et article 77 de la loi de finances pour 2010 suite à une réforme de la fiscalité locale). Elle connaît une certaine dynamique, soit une évolution prévisionnelle de 2 %. Il faut noter que cette recette évolue en fonction des primes des contrats d'assurance concernés. Le montant inscrit pour 2025 est en ligne avec le niveau d'encaissement en 2024.

Pour le reste, il est anticipé une très légère augmentation de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), à 44,2 M€. Cette taxe frappe essentiellement les produits pétroliers et a trois composantes, dont deux fixes qui correspondent à la compensation du RSA/RMI. La dernière composante varie en fonction de la consommation des produits précités. En 2025, la prévision est légèrement en hausse en cohérence avec le montant encaissé en 2024.

OBJET	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Evolution BP25/CO24
TSCA	71 401 093	75 300 093	76 806 095	2,00%
TICPE	43 571 302	43 571 302	44 224 872	1,50%
Sous-total fiscalité transférée	114 972 395	118 871 395	121 030 967	1,82%

c- Les recettes fiscales liées à l'immobilier

Les taxes ci-dessous concernent l'immobilier, au moment de sa construction, de sa cession ou de son utilisation.

Le volume de la taxe d'aménagement est en baisse de 7,8 % par rapport aux crédits ouverts 2024. L'estimation reste prudente au vu du niveau des recettes encaissées en 2023, supérieur à la prévision initiale. Cet ajustement faible, voire paradoxal au regard du contexte immobilier, s'explique, d'une part, par une revalorisation automatique, en fonction du coût de la construction, de l'assiette de la taxe (+8 % en 2024) et, d'autre part, d'un paiement fractionné de la taxe lissant les effets de la conjoncture nationale.

La taxe d'électricité connaît une "nationalisation" progressive. En 2022, les départements perçoivent, de l'Etat, une part de cette taxe dont le montant est calculé à partir du produit perçu en 2021 augmenté de 1,5 % et de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac entre 2019 et 2020. En 2025, le montant réparti correspondra au produit perçu en 2024 majoré de l'inflation annuelle constatée en 2024 et multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées en 2023 et en 2022 sur le Département. Les consommations électriques normandes ne sont pas connues à date. Toutefois, au niveau national, la consommation d'électricité a légèrement augmenté de 0,7 % en 2024 par rapport à 2023, atteignant 449,2 TWh. Cette hausse marque une rupture avec la tendance baissière observée les années précédentes. L'évolution de cette recette est prévue en 2025 à +2,1 %.

En 2024, malgré une "normalisation" relative des taux d'intérêt et de l'inflation, le marché immobilier n'est pas reparti. Aussi l'incidence des transactions immobilières sur le produit des droits de mutation à titre onéreux (DTMO) ne s'est pas fait sentir comme elle était attendue au 2^{ème} semestre. Ainsi une nouvelle baisse par rapport à 2023 a de nouveau été constatée à hauteur de 12,2 M€, soit - 15 %.

Malgré une relative stabilisation en décembre 2024 (+4,3 % par rapport à décembre 2023), cette forte diminution appelle à nouveau à la prudence pour l'estimation du produit des DMTO en 2025, avec un prévisionnel en variation de + 4,21 %.

OBJET	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Evolution BP25/CO24
Taxe d'aménagement (ex TDCAUE/TDENS)	5 100 000	5 100 000	4 700 000	-7,84%
Taxe d'électricité	7 690 900	8 059 765	8 229 011	2,10%
DMTO	80 001 000	71 700 000	74 720 612	4,21%
<i>Sous-total fiscalité immobilière et autre fiscalité</i>	92 791 900	84 859 765	87 649 623	3,29%

d- Les recettes liées à l'action sociale

L'augmentation de recettes liées à l'action sociale est de 4,29 %.

La dotation APA, qui est la plus grande composante de ces recettes, est en progression de 2,0 %, alors que la dotations PCH est en baisse de 5,3 % par rapport à l'estimation du BP 2024, qui était légèrement surévaluée.

Le FSE connaît une baisse liée à la mise en place de la nouvelle programmation 2021-2027. La poursuite de l'application des mesures Ségur et des autres revalorisations salariales aux SAAD et EHPAD et la nouvelle contractualisation en protection de l'enfance aboutissent à rétablir le montant de recettes diverses Etat-CNSA estimé au BP 2024, mais en baisse de 39 % par rapport à l'estimation après BS et DM.

Le remboursement d'une avance versée à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure au titre des prestations du revenu de solidarité active, à hauteur de 4,3 M€ est prévu au BP2025.

Hors cette recette de la CAF, les autres recettes sociales (récupérations sur successions, obligés alimentaires, conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie) sont prévues en diminution de 15,62 %.

OBJET	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Evolution BP25/CO24
FSE, FEDER	2 962 000	2 804 395	2 070 000	-26,19%
Dotation PCH	9 300 000	9 300 000	8 810 000	-5,27%
Dotation MDPH	890 000	906 000	910 000	0,44%
Dotation APA	29 336 000	29 336 000	29 922 720	2,00%
FMDI	4 200 000	4 200 000	4 200 000	0,00%
Impact Ségur, SAAD, Enfance, EHPAD	7 035 290	5 035 290	7 000 000	39,02%
Remboursement CAF	0	0	4 284 000	
Autres recettes sociales (succession, obligés alimentaires, conférence des financeurs, indus ...)	13 455 000	17 081 715	14 414 000	-15,62%
<i>Sous-total recettes liées à l'action sociale</i>	67 178 290	68 663 400	71 610 720	4,29%

e- Les dotations et compensations de l'Etat

Les dotations de l'État sont maintenues par rapport au montant constaté et/ou notifié en 2024. En effet, la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a mis fin à la baisse uniforme et cumulative des dotations qui prévalait auparavant.

En 2024, la dotation globale de fonctionnement notifiée s'élève à 79,3 M€, soit légèrement en deçà du budget primitif de 2025. Cette évolution s'explique principalement par les effets marginaux de la démographie sur les montants perçus.

Pour les autres dotations, il est également attendu des montants stables ou avec des évolutions modestes par rapport aux montants perçus en 2024, à l'exception de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et des allocations compensatrices pour lesquelles la loi de finances pour 2025 prévoit une diminution.

OBJET	BP 2024	Crédits ouverts (CO) 2024	BP 2025	Evolution BP25/CO24
Dotations globales de l'Etat	83 567 403	83 930 259	83 726 955	-0,24%
<i>DGF</i>	79 145 599	79 508 455	79 305 151	-0,26%
<i>DGD</i>	4 421 804	4 421 804	4 421 804	0,00%
DCRTP	5 882 583	5 979 188	5 702 152	-4,63%
Allocations compensatrices	2 843 177	2 905 478	2 780 890	-4,29%
<i>Sous-total dotations de l'Etat</i>	<i>92 293 163</i>	<i>92 814 925</i>	<i>92 209 997</i>	<i>-0,65%</i>

f- Les autres recettes réelles de fonctionnement

Les évolutions de ce regroupement sont aussi diverses que son contenu.

Le calcul du fonds de péréquation des DMTO, fondé notamment sur le potentiel financier et le niveau relatif de DMTO par habitant, appelle à précaution au regard de l'évolution favorable du territoire par rapport aux autres départements. Le montant 2025 est estimé inférieur de 21,5 % à celui notifié en 2024 sachant que dans un scénario national médian d'évolution, la baisse du montant mis en répartition serait de - 24,5 %.

Par rapport au BP 2024, la prévision 2025 de dotations de compensation péréquée, constituée d'une partie des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties de l'année précédente, augmente de 2,5 % en prenant comme base le montant notifié, en évolution par rapport à la prévision initiale de 2024.

Les autres recettes, prévues pour 12,5 M€, concernent principalement :

- Des recettes dans le domaine des collèges, notamment les compensations pour les collégiens résidant dans d'autres départements, pour un montant de 3,2 M€ ;
- Les remboursements liés à la gestion des ressources humaines (emplois aidés...) pour 3,2 M€ ;
- Des reprises de provisions à hauteur de 1,7 M€, en équilibre avec les dotations ;
- Des redevances d'occupation du domaine public pour 800 K€ ;
- Les variations de stocks et les provisions pour un montant global de 660 K€.

La baisse de 7,36 % des autres recettes par rapports aux crédits ouverts 2024 s'explique par la prise en compte, lors des différentes étapes budgétaires, de produits, par nature, exceptionnels (indemnités d'assurance, produits financiers ...).

OBJET	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Evolution BP25/CO24
Fonds de Péréquation des DMTO	11 959 510	11 753 751	9 222 994	-21,53%
Dotation de Compensation Péréquée (Frais de gestion TFPB)	8 559 737	9 350 459	9 584 220	2,50%
FNGIR	5 969 821	5 969 821	5 969 821	0,00%
Autres recettes de fonctionnement	12 163 910	13 462 118	12 471 914	-7,36%
Sous-total Autres recettes	38 652 978	40 536 149	37 248 949	-8,11%

g- La présentation budgétaire des recettes réelles de fonctionnement

Suite à cette présentation par catégorie choisie de recettes, on peut rappeler les évolutions par chapitre budgétaire.

Les évolutions des recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire sont retracées dans le tableau ci-dessous :

Chap.	Recettes	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Evolution BP25/CO24
En €	Opérations réelles				
70	Produits des services, du domaine et ventes	2 452 200	2 262 200	2 691 270	19,0%
731	Impositions directes	208 968 690	205 263 812	209 978 730	2,3%
73	Impôts et taxes	208 486 621	206 059 732	196 644 406	-4,6%
74	Dotations, subventions et participations	123 221 908	120 535 994	120 990 169	0,4%
75	Autres produits de gestion courante	7 005 255	10 711 811	7 589 472	-29,1%
013	Atténuations de charges	2 516 000	2 516 000	2 556 000	1,6%
016	APA	29 536 000	29 536 000	30 122 720	2,0%
017	RSA	6 304 000	7 154 000	10 386 000	45,2%
76	Produits financiers	300 000	230 000	307 000	33,5%
77	Produits exceptionnels		4 472		-100,0%
78	Reprise sur provisions	300 000	1 730 000	1 650 000	-4,6%
Total recettes réelles		589 090 674	586 004 021	582 915 767	-0,5%

Pour mémoire, le chapitre 731 intègre la CVAE, l'IFER, les DMTO, la taxe d'aménagement, les taxes sur les consommations d'électricité, sur les produits énergétiques et sur les conventions d'assurance.

Le chapitre 73 comprend des recettes indirectes de fiscalité ou assimilées : TVA, fonds national de garantie des ressources individuelles, fonds de péréquation DMTO et CVAE, frais de gestion de taxe foncière.

Le transfert de la taxe foncière (impôts direct) et l'attribution d'une fraction de TVA ont conduit, en 2021, à modifier la structure du budget notamment sur les chapitres 731 et 73. En effet, la taxe foncière était imputée au chapitre 731 tandis que la fraction de TVA, recette de remplacement est imputée au chapitre 73.

II - Des dépenses de fonctionnement stabilisées en valeur

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent dans ce budget primitif 2025 à 554,6 M€ contre 551,2 M€ pour 2024, ce qui signifie une hausse de 0,62 %, soit une quasi stabilisation en valeur en neutralisant le dispositif de lissage conjoncturel de la loi de finances, et une baisse en volume.

Chap.	Dépenses	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Evolution BP 2025/CO 2024
	Opérations réelles				
011	Charges à caractère général	37 708 663	38 711 593	39 102 978	1,01%
012	Charges de personnel et frais assimilés	128 292 128	128 289 128	134 813 640	5,09%
014	Atténuations des produits	6 954 648	7 903 616	8 457 777	7,01%
016	APA	56 483 800	57 433 800	58 665 800	2,15%
017	RSA	93 028 920	92 078 920	89 026 500	-3,32%
65/6586	Autres charges de gestion courante	219 923 442	218 113 628	215 733 635	-1,09%
66	Charges financières	7 323 255,00	6 760 819,00	7 000 000,00	3,54%
67	Charges exceptionnelles	164 100	288 941	184 500	-36,15%
68	Dotations aux provisions	300 000	1 650 000	1 650 000	0,00%
	Total dépenses réelles	550 178 956	551 230 446	554 634 830	0,62%

Les dépenses de fonctionnement évoluent presque à budget constant de 2024 à 2025. Malgré la dynamique spontanée des dépenses de personnel, le plan de maîtrise des dépenses mis en place courant 2024 a permis de réinterroger les lignes budgétaires et d'afficher des économies. Suite aux annonces du projet de loi de finances 2025, des économies supplémentaires ont été arbitrées à l'automne dernier afin de présenter un projet de budget 2025 soutenable.

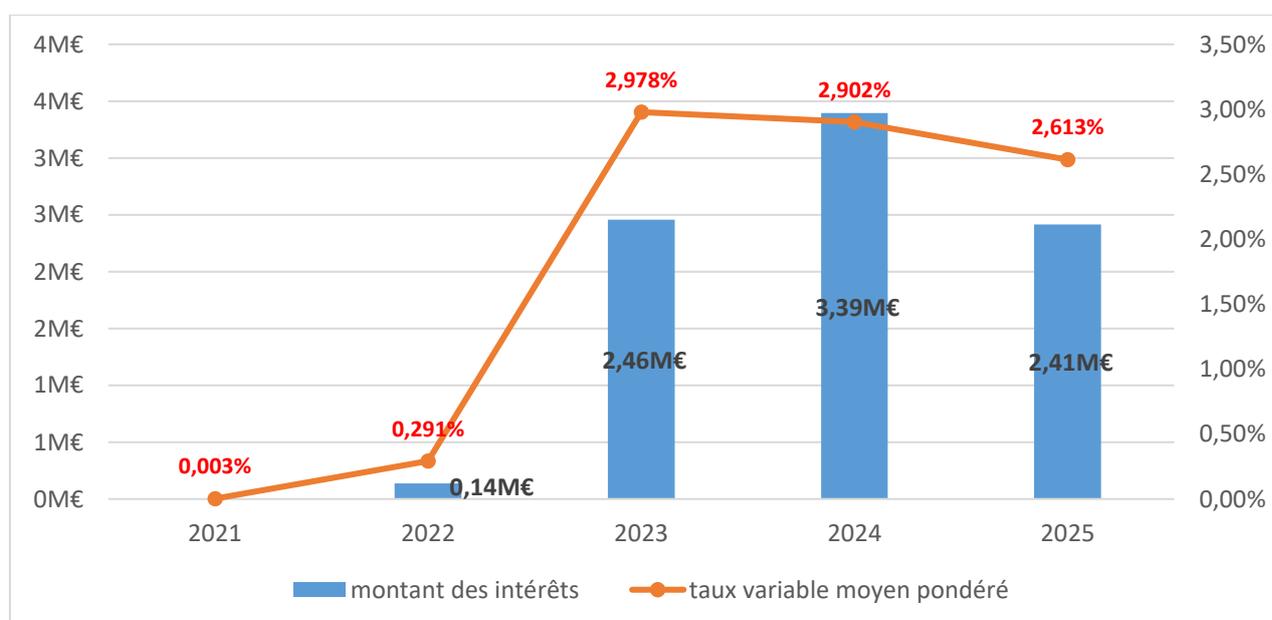
Lors du vote du présent budget, le dispositif de lissage conjoncturel adopté dans la loi de finances pour 2025 est inscrit à hauteur de 2,5M€.

Les évolutions significatives se résument comme suit :

- Le RSA (allocations et mesures d'insertion) diminue de 3,3 %. Ce qui s'explique par la baisse continue du nombre d'allocataires du RSA, dans un contexte favorable du marché du travail en 2023-2024 et par les nouvelles modalités d'accompagnement opérées par l'expérimentation du RSA rénové, généralisées dans le cadre de la loi Plein emploi.
- L'APA augmenterait de 2,2 %, du fait essentiellement de deux facteurs : la hausse continue du nombre de bénéficiaires de l'APA tant à domicile qu'en établissement et la prise en compte d'une évolution du tarif horaire pour les interventions des services d'aide à domicile (hypothèse de 24 € contre 23,5 € en 2024).
- Les atténuations de produit augmentent de 7,0 % du fait en partie de l'inscription du dispositif de lissage conjoncturel prévu en loi de finances, à hauteur de 2,54 M€.

- Les charges de personnel (y compris les assistants familiaux) augmentent de 5,1 % entre les crédits ouverts en 2024 et le BP 2025, soit +6,52 M€, dont 2,28 M€ pour les assistants familiaux. Comparée à l'atterrissage effectif et non aux crédits ouverts de 2024, la masse salariale augmenterait de 6,1 % en 2025, hors assistants familiaux. Les facteurs d'évolution de la masse salariale sont détaillés plus loin dans le développement sur les ressources humaines au sein de la délégation "affaires générales, dialogue social, finances et sport".
- Les charges à caractère général progressent légèrement de 1,0 %, soit + 0,39 M€. Les principales évolutions sont les suivantes :
 - o Augmentation de la maintenance (compte 6156) à hauteur 1,75 M€, dont 1,7 M€ pour la maintenance informatique ;
 - o Hausse des primes d'assurance multirisques à hauteur de 221 k€ ;
 - o Augmentation des dépenses liées aux transports adaptés à hauteur de 182 k€ ;
 - o Une diminution globale sur les autres postes de 1,76 M€ suite au plan de maîtrise des dépenses (dont – 919 k€ pour l'énergie).
- Les autres charges de gestion courante (subventions, participations) sont en baisse de 1,1 %, soit - 2,38 M€, ce qui s'explique par :
 - o Une contribution minorée de 1 M€ par rapport au BP 2024 en faveur du SDIS, en raison d'un rebasage de budget tenant compte de l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers ;
 - o Une augmentation des dépenses sociales (ASH personnes âgées et handicapées, protection de l'enfance...) pour 1,05 M€ (dépenses contraintes) ;
 - o Une diminution globale de 2,43 M€ des subventions, contributions et participations dans les autres domaines.
- Les charges financières sont en hausse de 3,54 % (soit +0,24 M€) entre les crédits ouverts 2024 et le BP 2025, en raison de la croissance de la dette, dans un contexte de léger repli des taux d'intérêt, comme l'indique le tableau ci-après.

Evolution des taux variables moyens entre 2021 et 2025 (anticipation)



L'ensemble de ces éléments témoigne d'une extrême attention portée sur nos dépenses de fonctionnement. La juste allocation de nos ressources, rares, est en effet une priorité.

III - Des dépenses d'investissement encore élevées pour répondre aux engagement pris

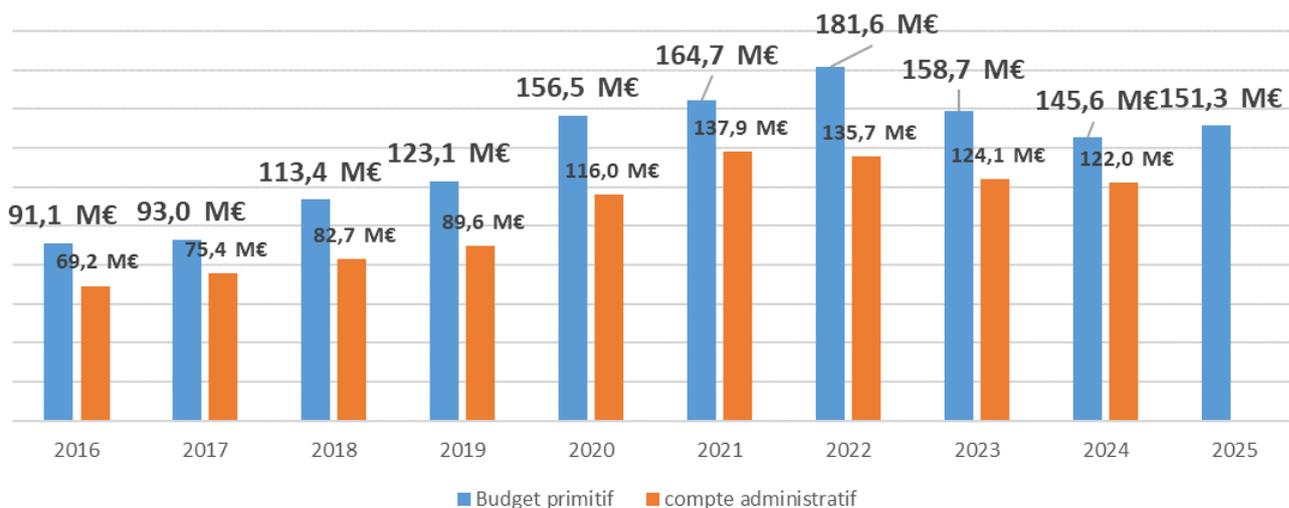
En investissement, il est proposé un budget primitif 2025 qui traduit, en crédits de paiement, la poursuite des projets lancés, pour la plupart, lors du précédent mandat ou au début de l'actuel mandat.

Les crédits d'investissement s'établissent ainsi à 173,7 M€ en 2025, dont 152,5 M€ hors dette et 21,2 M€ pour le remboursement de la dette.

Chap.	Dépenses	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Evolution BP2025/CO 2024	Evolution BP25/BP24
	Opérations réelles					
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	145 552 950	151 439 986	151 286 277	-0,1%	3,94%
	EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Investissements Directs)	105 858 258	110 657 363	100 763 007	-8,9%	-4,81%
20	Immobilisations incorporelles	11 577 696	12 016 242	10 285 702	-14,4%	-11,16%
21	Immobilisations corporelles	22 977 701	23 605 838	22 233 183	-5,8%	-3,24%
23	Immobilisation en cours	71 302 861	75 035 282	68 244 122	-9,1%	-4,29%
	EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX (Investissements Indirects)	39 694 692	40 782 623	50 523 270	23,9%	27,28%
204	Subventions d'équipement versées	39 694 692	40 782 623	50 523 270	23,9%	27,28%
	DEPENSES FINANCIERES	20 355 764	19 506 410	22 462 456	15,2%	10,35%
13	Subventions d'investissement		19 410		n.s	-
16	Emprunts et dettes assimilées (hors mouvements neutres)	19 170 764	18 140 000	21 219 692	17,0%	10,69%
26	Participations et créances rattachées		-	20 000	n.s	-
27	Autres immobilisations financières	1 185 000	1 347 000	1 222 765	-9,2%	3,19%
	Total dépenses réelles	165 908 714	170 946 396	173 748 734	1,6%	4,73%
	Dépenses réelles d'investissement hors dette	146 737 950	152 806 396	152 529 042	-0,2%	3,95%

Au vu de la programmation des études, des travaux et des subventions d'équipement, les différentes AP se traduisent par un très haut niveau de crédits d'investissement. En légère baisse de 0,1 % par rapport à 2024, les dépenses d'équipement (donc hors dépenses financières) demeurent à un niveau historiquement haut, comme le montre l'histogramme ci-dessus (données BP et exécution). Toutefois, déduction faite de l'intégration des aides à la pierre déléguées par l'Etat en dépenses et en recettes à hauteur de 6,2 M€, l'enveloppe proposée est en baisse de 4,2 %.

Dépenses d'équipement brut inscrites au BP (hors dette)



Les éléments explicatifs détaillés sont mentionnés au sein de la deuxième partie du rapport, présentée par délégation.

En synthèse, sur les dépenses en maîtrise d'ouvrage (chapitres 20, 21 et 23), la diminution sensible de 8,9 % des crédits de paiement est principalement concentrée sur les crédits du plan de collèges 2017-2023 (-11,3 M€) ainsi que sur les travaux des autres bâtiments (-3,7 M€) et les travaux de voirie (-4,8 M€).

Les crédits de paiement du projet de développement du domaine d'Harcourt, en revanche, augmentent de 6,8 M€ en raison de la montée en pleine charge du projet. Il en va de même avec la mise en place d'une enveloppe dédiée au projet de vidéoprotection des routes (+2,2 M€).

La hausse de 23,9 % des subventions d'équipement versées, soit +9,7 M€, masque diverses évolutions :

- Des augmentations de crédits, en raison principalement du soutien aux équipements sportifs structurants, principalement dans les contrats de territoire (+2,3 M), et à moindre mesure du soutien aux équipements culturels (+0,6 M€). En effet, ces décaissements correspondent à des décisions déjà prises avant 2025, que ce soit sur les contrats de territoire ou dans le cadre des aides sur appels à projet annuels ;
- L'impact financier de la participation à la déviation sud-ouest d'Evreux (+1,38 M€) ;
- L'inscription à notre budget, désormais, des aides à la pierre déléguées par l'Etat (+ 6,2 M€ compensés par une recette du même montant) ;
- Un ajustement de -2 M€ pour le SDIS pour tenir compte de l'avancement des opérations du projet sapeurs-pompiers et des capacités financières respectives du Département et du SDIS ;
- D'autres ajustements moins importants afin de respecter la trajectoire financière souhaitée.

Une présentation par délégation permet de souligner les axes forts du BP 2025 :

K€	Dépenses sous maîtrise d'ouvrage départementale		Subventions d'équipement versées		Dépenses d'équipement totales		Variation en % avec les CO 2024
	CO 2024	BP 2025	CO 2024	BP 2025	CO 2024	BP 2025	
Affaires générales, dialogue social, finances et sport	4 207	4 378	8 150	8 367	12 357	12 745	3,1%
Aménagement du territoire, numérique, plan de relance et soutien aux collectivités locales	0	0	8 052	8 685	8 052	8 685	7,9%
Santé, lutte contre la pauvreté, personnes âgées et handicap	166	190	7 649	7 970	7 815	8 160	4,4%
Culture, patrimoine, lecture publique, archives et relations internationales	2 297	9 387	2 916	3 565	5 212	12 952	148,5%
Monde agricole, ruralité et bien-être animal	0	0	641	630	641	630	-1,7%
Protection de la nature et des paysages, économie circulaire, cycle de l'eau et biodiversité	389	851	2 857	2 298	3 246	3 149	-3,0%
Transition énergétique, prévention des risques, bâtiments et parc automobile	24 285	20 542	0	0	24 285	20 542	-15,4%
Education, collègues et jeunesse	39 295	28 271	890	810	40 185	29 081	-27,6%
Mobilités et infrastructures routières	39 229	34 444	2 048	3 354	41 278	37 798	-8,4%
Urbanisme, habitat, logement, politique de la ville et revitalisation des centres-villes	0	0	4 054	11 552	4 054	11 552	185,0%
Sécurité et prévention de la délinquance	749	2 658	2 284	2 269	3 033	4 927	62,5%
Famille, protection de l'enfance et égalité femme/homme	40	42	0	0	40	42	5,8%
Tourisme, attractivité et aux relations économiques	0	0	1 242	1 023	1 242	1 023	-17,7%
Total	110 657	100 763	40 783	50 523	151 440	151 286	-0,1%

IV - Les recettes d'investissement

On peut noter une augmentation des recettes d'investissement, hors emprunt, de 29 % s'expliquant par :

- Une inscription de produits de cessions s'élevant pour 1,41 M€, correspondant à la cession du site de l'ancien collège César Lemaître à Vernon ainsi qu'un terrain à Nonancourt;
- Une diminution des recettes de FCTVA (fonds de compensation de la TVA) à hauteur de -1,5 M€;
- Une augmentation des subventions d'investissement, du fait de la recette compensatrice de l'aide à la pierre pour 6,2 M€ et de l'augmentation de la DSID à hauteur de 1,04 M€;
- Une majoration de l'inscription d'emprunt au regard de l'équilibre global du budget et du pilotage de l'investissement.

Chap.	Recettes	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Evolution BP25/CO24
	Opérations réelles				
10 (sauf 1068)	Fonds propres d'origine externe : FCTVA	15 163 375	13 918 888	12 391 266	-11%
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 735 000	144 000	1 410 000	879%
13	Subventions d'équipement reçues	10 501 026	10 375 562	18 494 017	78%
23	Immobilisations en cours				
204	Subventions d'équipement reçues	100 000	100 000	-	-100%
26	Participations et créances rattachées à des participations	-		-	
27	Remboursements de prêts	1 083 004	1 086 004	812 504	-25%
Total recettes réelles hors emprunt		28 582 406	25 624 454	33 107 787	29%
16	Emprunts et dettes assimilées	98 414 591	86 170 743	112 360 009	30%
Total recettes réelles		126 996 997	111 795 198	145 467 797	30%

V - L'équilibre du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 du Département est équilibré à hauteur de 980,1 M€, dont 651,2 M€ en fonctionnement et 328,9 M€ en investissement. Hors opérations d'ordre, les crédits de fonctionnement et d'investissement, hors charges de la dette (intérêts et remboursement du capital) représentent 700,2 M€, dont 547,6 M€ en fonctionnement et 152,5 M€ en investissement. Ainsi, la section d'investissement représente plus de 22 % des inscriptions, et ce en dépit du poids des dépenses sociales. Cette donnée traduit en actes et en chiffres la priorité donnée à l'investissement par l'exécutif.

	OBJET	BP 2024	Crédits ouverts	BP 2025	STRUCTURE	Ev° BP 2025/ CO 2024	Ev° 2025/2024
D é p e n s e s	FONCTIONNEMENT	636 709 347,70	678 700 317,56	651 234 441,10	66%	-4,05%	2,28%
	opérations réelles	550 178 956,14	551 230 445,66	554 634 830,30	76%	0,62%	0,81%
	opérations d'ordre	86 530 391,56	127 469 871,90	96 599 610,80		-24,22%	11,64%
	INVESTISSEMENT	250 963 161,16	419 866 560,33	328 908 180,50	34%	-21,66%	31,06%
	opérations réelles	165 908 714,16	219 343 184,33	173 748 733,50	24%	-20,79%	4,73%
	Mouvements neutres (mixtes)	26 000 000,00	115 768 929,00	73 332 000,00		-36,66%	182,05%
	opérations d'ordre	59 054 447,00	84 754 447,00	81 827 447,00		-3,45%	38,56%
	TOTAL DEPENSES	887 672 508,86	1 098 566 877,89	980 142 621,60	100%	-10,78%	10,42%
opérations réelles	716 087 670,30	770 573 629,99	728 383 563,80		-5,48%	1,72%	
Mouvements neutres (mixtes)	26 000 000,00	115 768 929,00	73 332 000,00		-36,66%	182,05%	
opérations d'ordre	145 584 838,56	212 224 318,90	178 427 057,80		-15,93%	22,56%	
R e c e t t e s	FONCTIONNEMENT	636 709 347,70	678 700 317,56	651 234 441,10	66%	-4,05%	2,28%
	opérations réelles	589 090 673,70	610 381 643,56	582 915 767,10	80%	-4,50%	-1,05%
	opérations d'ordre	47 618 674,00	68 318 674,00	68 318 674,00		0,00%	43,47%
	INVESTISSEMENT	250 963 161,16	419 866 560,33	328 908 180,50	34%	-21,66%	31,06%
	opérations réelles	126 996 996,60	160 191 986,43	145 467 796,70	20%	-9,19%	14,54%
	Mouvements neutres (mixtes)	26 000 000,00	115 768 929,00	73 332 000,00		-36,66%	182,05%
	opérations d'ordre	97 966 164,56	143 905 644,90	110 108 383,80		-23,49%	12,39%
	TOTAL RECETTES	887 672 508,86	1 098 566 877,89	980 142 621,60	100%	-10,78%	10,42%
opérations réelles	716 087 670,30	770 573 629,99	728 383 563,80		-5,48%	1,72%	
Mouvements neutres (mixtes)	26 000 000,00	115 768 929,00	73 332 000,00		-36,66%	182,05%	
opérations d'ordre	145 584 838,56	212 224 318,90	178 427 057,80		-15,93%	22,56%	

Il faut rappeler que les crédits ouverts 2024 intègrent les mouvements liés à l'affectation du résultat décidée lors du budget supplémentaire.

Les mouvements neutres financièrement d'un montant de 73,3 M€ sont ceux relatifs aux opérations de financement ou les opérations des emprunts renouvelables. Parmi ceux-ci, les plus significatifs en variation sont les suivants :

- Diminution du virement de section de fonctionnement à la section d'investissement ;
- Intégration des crédits nécessaires à une gestion active de la dette et la trésorerie.

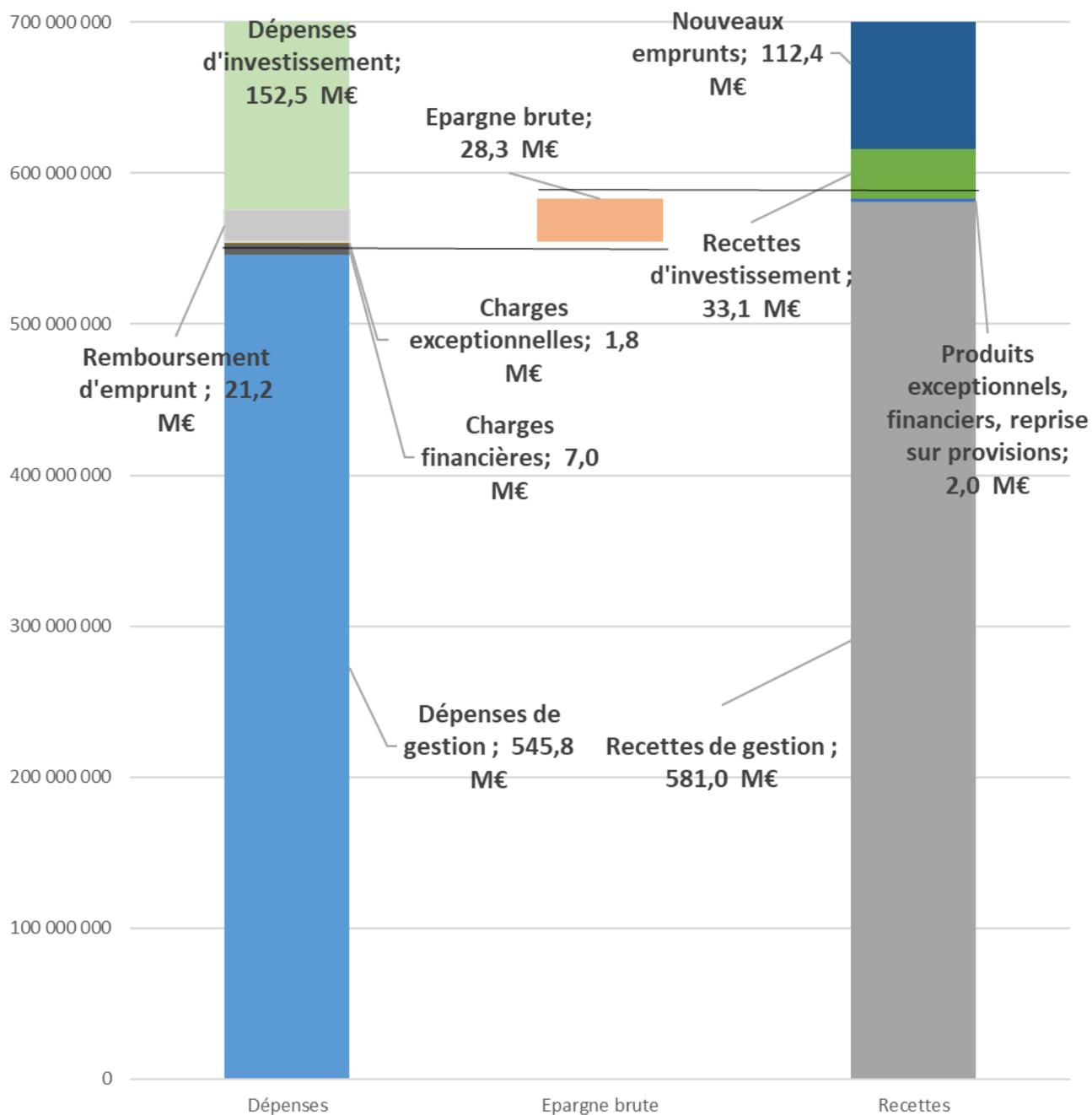
Les opérations d'ordre sont par nature équilibrées en dépenses et en recettes. Le tableau précise, par couleur identique, l'équilibre des flux et l'objet des opérations d'ordre.

	Dépenses		Recettes	
	Fonctionnement			
	Objet	Montant	Objet	Montant
Transferts entre les deux sections	Dotations aux amortissements	79 829 396,00	Quote-part de subvention viré au compte de résultat	7 541 496,72
	Virement à la section d'investissement	16 770 214,80	Neutralisation de certains amortissements/reprise	60 777 177,28
	Sous total fonctionnement	96 599 610,80	Sous total fonctionnement	68 318 674,00
	Dépenses		Recettes	
	Investissement			
	Objet	Montant	Objet	Montant
Transferts entre les deux sections	Quote part de subvention viré au compte de résultat	7 541 496,72	Amortissements	79 829 396,00
	Neutralisation de certains amortissements/reprise	60 777 177,28	Virement de la section de fonctionnement	16 770 214,80
	Transfert de compte à compte au sein de la section d'investissement	13 508 773,00	Transfert de compte à compte au sein de la section d'investissement	13 508 773,00
	Sous total investissement	81 827 447,00	Sous total investissement	110 108 383,80
	Total	178 427 057,80		178 427 057,80

Du point de vue des indicateurs, ce budget primitif 2025 affiche :

- une épargne brute de 28,3 M€ et un taux d'épargne brute de 4,9 % ;
- une épargne nette de 7,1 M€ et un taux d'épargne nette de 1,2 %.

Sans les décisions prises en loi de finances et sans l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL, les ratios d'épargne auraient pu être légèrement améliorés par rapport à 2024. En raison d'une ponction cumulée de 9,3 M€ au titre de ces mesures, il en va tout autrement.



Entre le BP 2024 et BP 2025, les indicateurs financiers connaissent les évolutions mentionnées ci-dessous :

En M€	Crédits ouverts 2024	BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement	586,00	582,92
Dépenses de gestion	544,47	547,63
Epargne de gestion	41,53	35,28
Taux d'épargne de gestion	7,1%	6,1%
Frais financiers	6,76	7,00
Epargne brute	34,77	28,28
Taux d'épargne brute	5,93%	4,85%
Remboursement du capital de la dette	18,14	21,22
Epargne nette	16,63	7,06
Taux d'épargne nette	3%	1,2%
Recettes réelles d'investissement	25,62	33,11
Dépenses réelles d'investissement hors dette	152,81	152,53
Emprunt	110,55	112,36

Dépenses réelles de fonctionnement	551,23	554,63
------------------------------------	--------	--------

Du fait des ponctions citées de la loi de finances 2025, l'épargne brute connaît une baisse de 6,5 M€. Cette baisse s'explique par les différents éléments de variation mentionnés dans le tableau ci-dessous :

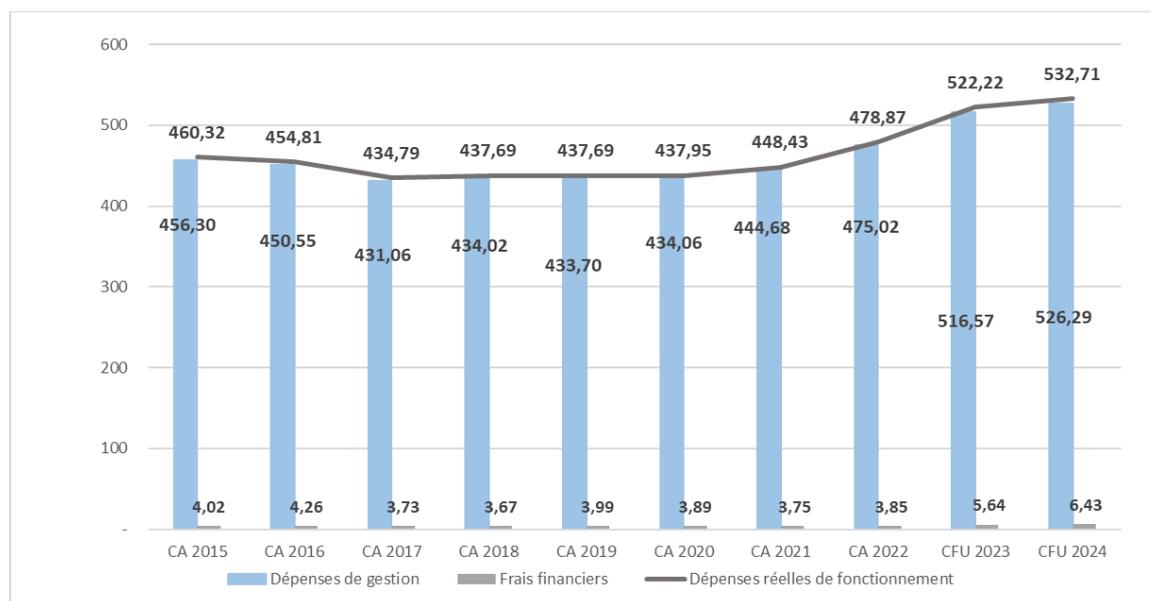
Epargne brute CO 2024 - M€	34,77
Impact net - Recettes et Dépenses sociales	-2,08
Ajustement de contribution de fonctionnement au SDIS	1,00
Augmentation DMTO	3,02
Baisse des fractions TVA	-0,32
Augmentation des dépenses de personnel (hors assfam)	-4,25
Remboursement CAF (RSA)	4,28
Baisse de la TDA	-0,40
Autres impacts	1,59
Epargne brute BP 2025 avant mesures Etat - M€	37,62
Dispositif lissage conjoncturel (dilico)	-2,54
CNRACL	-1,40
Gel des fractions de TVA	-5,40
Epargne brute avec mesures Etat BP 2025 - M€	28,28

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Projet CFU 2024
Recettes réelles de fonctionnement	511,38	526,16	571,10	572,53	581,87	580,32
Dépenses de gestion	433,70	434,06	444,68	475,02	516,57	526,29
Epargne de gestion	77,68	92,10	126,42	97,50	65,30	54,03
Taux d'épargne de gestion	15,2%	17,5%	22,1%	17,0%	11,2%	9,3%
Frais financiers	3,99	3,89	3,75	3,85	5,64	6,43
Epargne brute	73,69	88,21	122,67	93,65	59,65	47,61
Taux d'épargne brute	14,4%	16,8%	21,5%	16,4%	10,3%	8,2%
Remboursement du capital de la dette	19,97	28,02	21,572	20,78	20,29	18,14
Epargne nette	60,34	77,88	101,097	72,88	39,36	29,47
Taux d'épargne nette	11,80%	14,80%	17,70%	12,73%	6,76%	5,08%
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	13,61	17,99	27,537	31,38	33,45	23,48
Dépenses réelles d'investissement hors dette	89,56	116,04	153,22	135,70	125,27	123,36
Emprunt	40	55	35	25	50	62,65
<i>Taux de financement des dépenses réelles d'investissement par des ressources propres</i>	<i>82,57%</i>	<i>82,62%</i>	<i>83,96%</i>	<i>76,83%</i>	<i>58,12%</i>	<i>42,92%</i>
Epargne de gestion/annuité	3,5	3,4	4,993	3,959	2,518	2,200
Encours de dette au 31 décembre - M€	277,92	304,9	318,37	322,59	352,29	396,80
Capacité de désendettement	3,8	3,5	2,6	3,4	5,9	8,3

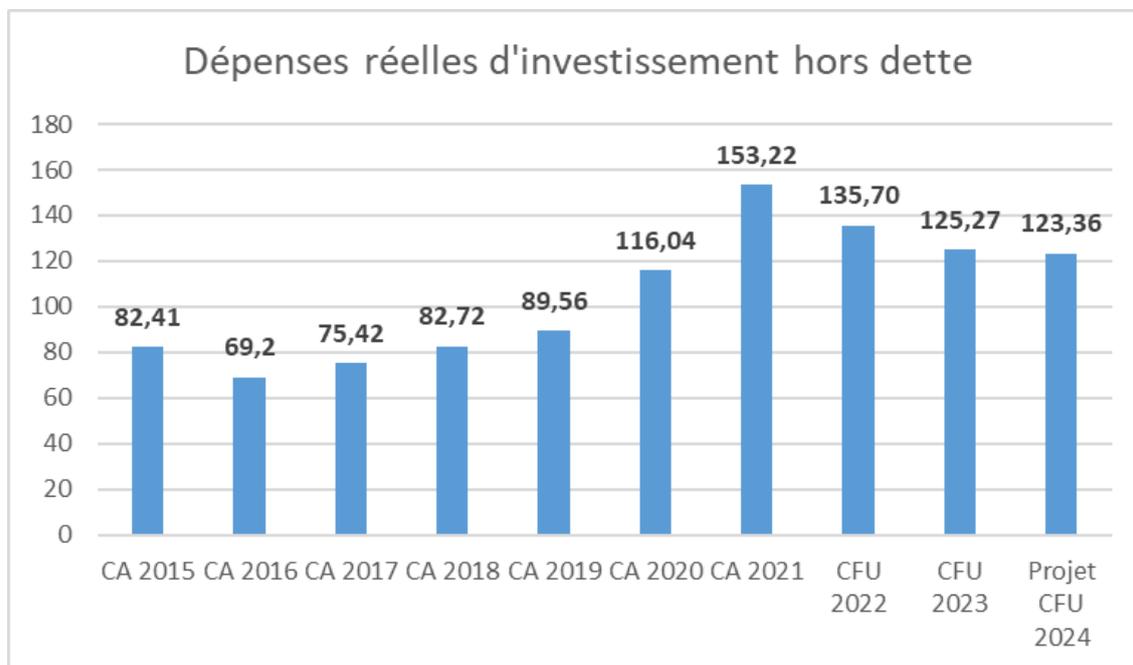
Jusqu'à 2024, la situation financière du Département reste satisfaisante du fait de ratios en-dessous des niveaux d'alerte (8,2 % de taux d'épargne brute et 8,3 années de capacité de désendettement).

En 2025, on peut s'attendre à une dégradation sensible. A l'atterrissage, le taux d'épargne brute pourrait avoisiner 6,37 % et la capacité de désendettement 12,41.

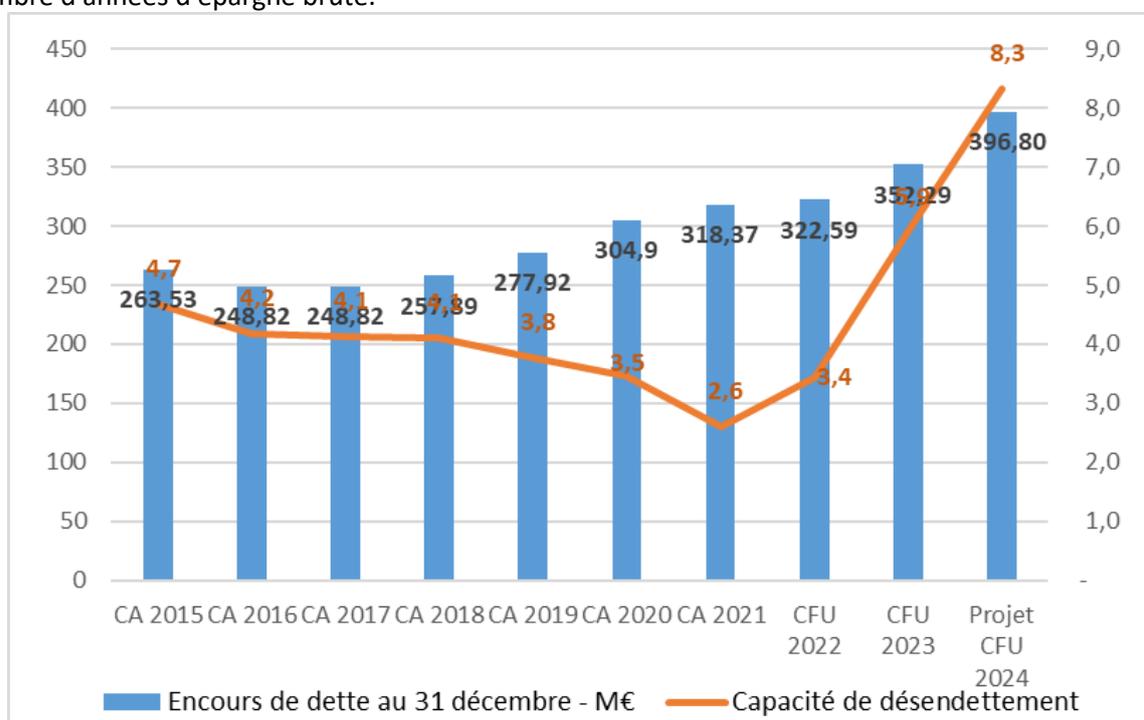
Evolution des dépenses de gestion, des frais financiers et des dépenses réelles fonctionnement depuis 2015 – M€



Les dépenses réelles d'investissement hors dette ont été marquées par des niveaux hauts sur les quatre dernières années (à noter que pour 2021 hors opération Mon Logement 27, les investissements se montent à 139 M€).



La capacité de désendettement et la solvabilité financière restent à des niveaux satisfaisants. L'histogramme présente l'encours de dette en fin d'année et la courbe la capacité de désendettement en nombre d'années d'épargne brute.



Pour plus de détails sur la traduction budgétaire des politiques du Département, la présentation des différentes actions départementales financées par le budget soumis au vote est proposée ci-après. Cette présentation du BP 2025 est séquencée par délégation de vice-présidence.

Délégations	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Affaires générales, dialogue social, finances et sport	167 896 151,05	500 685 180,10	107 337 054,08	202 476 735,49
Aménagement du territoire, numérique, plan de relance et soutien aux collectivités locales	684 011,00	-	8 685 194,41	-
Santé, lutte contre la pauvreté, personnes âgées et handicap	160 313 534,00	54 566 720,00	8 189 980,00	-
Emploi, insertion et économie sociale et solidaire	90 020 000,00	12 384 000,00	-	-
Culture, patrimoine, lecture publique, archives et relations internationales	5 789 391,00	188 200,00	12 951 564,50	352 000,00
Monde agricole, ruralité et bien-être animal	1 146 500,00	-	630 000,00	-
Protection de la nature et des paysages, économie circulaire, cycle de l'eau et biodiversité	1 434 800,00	4 742 700,00	3 149 259,00	559 335,00
Transition énergétique, prévention des risques, bâtiments et parc automobile	8 653 950,00	527 967,00	20 541 500,00	1 430 000,00
Education, collègues et jeunesse	17 102 202,00	3 613 000,00	29 080 500,00	4 184 147,16
Mobilités et infrastructures routières	5 438 550,00	800 000,00	37 798 345,00	1 870 000,00
Urbanisme, habitat, logement, politique de la ville et revitalisation des centres-villes	2 567 001,25	1 305 000,00	11 971 872,64	7 555 074,89
Sécurité et prévention de la délinquance	468 000,00	-	4 927 313,64	-
Famille, protection de l'enfance et égalité femme/homme	90 744 740,00	3 955 000,00	45 000,00	2 000,00
Tourisme, attractivité et aux relations économiques	2 376 000,00	148 000,00	1 773 150,23	370 504,16
Total	554 634 830	582 915 767	247 080 734	218 799 797

Affaires générales, dialogue social, finances, SDIS et sport (Pascal Lehongre)

1/ Contexte et éléments les plus significatifs

1-1 Communication, documentation, cabinet, affaires juridiques et commande publique, accueil

Au cœur de l'action départementale, la direction de la communication du Département de l'Eure élabore une stratégie de communication globale, s'appuyant sur les orientations politiques validées par les élus, pour répondre aux besoins d'information des eurois et mettre en lumière les actions de la collectivité.

La politique de communication du Conseil départemental poursuit trois objectifs majeurs :

- informer et sensibiliser les citoyens sur les nombreux domaines de compétences de la collectivité ;
- valoriser les priorités développées par les élus ;
- renforcer le lien entre le territoire et ses habitants.

La direction de la communication conçoit et met en œuvre, avec l'aide des directions, des campagnes de communication ciblées multicanaux et événements d'ampleur. Elle assure la mise à jour et le développement continu des sites internet départementaux et des réseaux sociaux. La production de documents d'information tels que plaquettes, dépliants et affiches vient compléter ce dispositif. Par ailleurs, la réalisation de reportages vidéos et photos permet de capturer et de partager les moments forts de la vie départementale. Enfin, elle entretient les relations avec la presse, assurant une couverture médiatique des activités et initiatives du Département.

Depuis février 2023, la direction de la communication a élargi son champ d'action en pilotant le Deux Sept, un nouveau média innovant pour l'Eure. Il se décline en trois volets : un journal imprimé, un site internet et une présence sur les réseaux sociaux. Le journal, fort de ses 20 à 24 pages, est tiré à 60 000 exemplaires et distribué gratuitement tous les quinze jours dans plus d'une centaine de points de distribution répartis dans les 15 plus grandes communes de l'Eure. Le site internet du Deux Sept, quant à lui, se concentre principalement sur la diffusion de reportages vidéo, offrant ainsi un contenu dynamique et engageant. Enfin, la présence sur les réseaux sociaux permet une interaction directe et instantanée avec les citoyens.

Au-delà de sa mission de communication externe, la direction assume également un rôle crucial dans la communication interne du département. Elle veille à maintenir un flux d'information constant et pertinent à destination des agents départementaux. Pour ce faire, elle gère le site internet Synergies, une plateforme dédiée aux collaborateurs, et publie régulièrement le magazine Expresso.

1-2 Finances et conseil en gestion

La fonction financière, budgétaire et comptable de la collectivité est la traduction des arbitrages politiques dans un contexte de tension sur les ressources à disposition du Département.

1-3 Ressources humaines

Les orientations stratégiques 2025 de la politique des ressources humaines du Département s'inscrivent dans un contexte national marqué par des défis majeurs : attractivité des métiers publics, transitions

numériques et écologiques, attentes croissantes en matière de qualité de vie au travail, tout en respectant les contraintes budgétaires inédites et le cadre réglementaire en évolution rapide.

Ces orientations visent à articuler les objectifs de la collectivité avec les moyens budgétaires et humains disponibles, tout en respectant les obligations légales et en favorisant le dialogue social. Afin de permettre de déployer une politique RH à la fois ambitieuse, réaliste et adaptée aux besoins du territoire eurois, les orientations définies par le département visent à assurer la soutenabilité financière, l'efficacité des services publics et le bien-être des agents au service des usagers.

Comme le développe le rapport sur les orientations de la politique de ressources humaines de la collectivité adopté le 7 février dernier, les priorités de l'année 2025 seront les suivantes :

L'accompagnement des organisations au service des politiques publiques

Le suivi des réorganisations sera une priorité, impliquant l'adaptation des agents et une gestion attentive des mobilités. Un accompagnement renforcé au changement sera porté par l'ensemble des directions.

La maîtrise de la masse salariale

Dans un contexte budgétaire contraint, le volume des emplois non permanents sera surveillé pour maîtriser la masse salariale et contribuer à absorber les facteurs de hausse de celle-ci. Les emplois permanents libérés par l'abandon ou le report de projets ou d'interventions seront redéployés en interne.

Attractivité et fidélisation

Face aux tensions de recrutement et à une concurrence salariale accrue, le Département renforcera sa stratégie de communication et son image employeur. L'amélioration des conditions de travail, le développement des compétences managériales, le travail collaboratif et l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle seront au cœur de la transformation interne. Des actions préventives en matière de bien-être et de santé seront également renforcées.

Modernisation des pratiques en matière de ressources humaines

Dans le cadre d'une démarche d'étude sur l'organisation de la DRH, l'accélération de la numérisation des processus RH facilitera la gestion du personnel. L'intégration d'indicateurs clés (absentéisme, mobilité, formation) permettra une gestion plus fine et proactive en 2025.

1-4 Direction du numérique

Les éléments les plus significatifs dans le domaine du numérique à l'échelle de la collectivité sont de plusieurs ordres :

- La mise en œuvre du pacte numérique établissant une feuille de route pluriannuelle des chantiers informatiques corrélés avec les politiques publiques et les orientations des directions métiers ;
- le déploiement de la fibre optique sur les sites distants qui provoquera sans nul doute une satisfaction globale des utilisateurs à l'utilisation du réseau. Il générera également d'autres conséquences financières dans les crédits de fonctionnement et d'investissement :
 - Le remplacement des consoles par des PC portables et fixes ;
 - L'achat de licences diverses sur les postes de travail ;
 - Le déploiement de bornes wifi ;
 - L'augmentation du débit réseau de l'hôtel du département ;
 - Des travaux de câblage à prévoir.
- Le SIRH où les attentes sont fortes et la dynamique de travail est excellente (830 000 €, -15%) ;
- La création du pôle données qu'il convient d'outiller et de prévoir le remplacement de l'outil de requêtage (100 000 €, +100%) ;
- Après sélection, déploiement d'outils collaboratifs où les coûts d'usage sont très importants (700 000 €, +43%) ;
- Prise en charge des opportunités de l'IA (100 000 €, +100%).

Dans le domaine social, seront poursuivis conjointement avec les équipes de la délégation Solidarité, les évolutions afférentes au projet "Solidarité 2025", la mise en place de nouveaux progiciels, notamment pour la PMI, le RSA et les transports adaptés ainsi que la mise en place des préconisations des conclusions d'un audit fonctionnel.

1-5 SDIS

Le SDIS de l'Eure concourt :

- A la protection et à la lutte contre l'incendie, les autres accidents, sinistres et catastrophes
- Aux secours d'urgence
- A l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels

A tout instant, 24 heures sur 24, les 332 sapeurs-pompiers professionnels, les 1 730 sapeurs-pompiers volontaires et les 83 personnels administratifs techniques et spécialisés sont engagés pour assurer la sécurité de la population de l'Eure.

L'année 2024 se solde par 46 000 intervention, en augmentation de 1,0 % par rapport à 2023. Parmi celles-ci, le secours à personne en représente 82 %, les autres interventions se répartissant entre les incendies (7 %), le secours routier (6 %) et les interventions diverses (5 %). Les secours et soins d'urgence à personne ont crû de 1,7 % en 2024, alors que les incendies baissaient de 11 % et que le secours routier était stable à -0,6 %. Ces évolutions sont conformes aux prévisions du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de 2022.

1-6 Sports

Lors de la session du 20 octobre 2023, le Département a défini les contours de sa nouvelle politique des activités physiques et du sport avec pour ambition majeure de faire de "l'Eure une terre de sports, une terre de jeux". Cette politique est déclinée en cinq enjeux et vingt actions.

- Enjeux n°1 : Accompagner le développement des activités physiques et le sport, pour tous, partout et tout au long de la vie,
- Enjeux n°2 : Accompagner les performances sportives individuelles et collectives,
- Enjeux n°3 : Accompagner les bénévoles dans leur engagement citoyen,
- Enjeux n°4 : Faire de l'Eure une terre de sports de nature,
- Enjeux n°5 : Faire des activités physiques et du sport, un outil d'insertion et d'inclusion sociale.

Les actions peuvent prendre la forme :

- d'événements directement portés par la Direction des sports et de la jeunesse
- par des subventions de fonctionnement ou d'investissement aux associations sportives, aux sportifs de haut niveau et aux collectivités (équipements sportifs structurants ou de proximité).

Le mouvement sportif dans l'Eure est composé de 1600 structures associatives sur le territoire, près de 100 000 licenciés, 450 emplois (représentant 5.5 millions d'euros de masse salariale) et 32 millions d'euros de budget des associations.

2/ Tableaux chiffrés

Tableau des dépenses et recettes relatives à la délégation du 1^{er} Vice-Président

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction des Finances, du Conseil en Gestion et de la Performance	16 551 633	18 976 752	18 467 307	- 509 445	-2,68%
Direction des Ressources Humaines	110 223 059	109 337 487	113 161 744	3 824 257	3,50%
Direction des Sports	2 828 000	2 872 547	2 900 000	27 453	0,96%
Direction du Numérique	2 366 000	2 175 272	3 495 100	1 319 828	60,67%
Sécurité	27 500 000	26 638 000	26 500 000	- 138 000	-0,52%
Communication, Cabinet, Documentation, Affaires juridiques, Accueil	3 225 034	3 478 534	3 372 000	- 106 534	-3,06%
Total	162 693 726	163 478 592	167 896 151	4 417 559	2,70%

Recettes de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Communication, Cabinet, Documentation, Affaires juridiques, Accueil	316 000	471 000	345 570	- 125 430	-26,63%
Direction des Finances, du Conseil en Gestion et de la Performance	507 395 329	527 147 171	497 024 605	- 30 122 566	-5,71%
Direction des Ressources Humaines	3 322 505	3 322 505	3 265 005	- 57 500	-1,73%
Direction des Sports	10 000	22 500	50 000	27 500	122,22%
Total	511 043 834	530 963 176	500 685 180	-30 277 995	-5,70%

Dépenses d'Investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Communication, Cabinet, Documentation, Affaires juridiques, Accueil	54 450	54 450	55 350	900,00	1,65%
Direction des Finances, du Conseil en Gestion et de la Performance	45 170 764	182 305 718	94 571 692	- 87 734 026	-48,12%
Direction des Ressources Humaines	53 000	56 000	57 512	1 512,39	2,70%
Direction des Sports	2 189 018	2 189 018	4 900 000	2 710 982,00	123,84%
Direction du Numérique	3 400 000	4 077 465	4 252 500	175 035,27	4,29%
Sécurité	6 000 000	6 000 000	3 500 000	-2 500 000,00	-41,67%
Total	56 867 232	194 682 651	107 337 054	-87 345 596	-44,87%

Recettes d'investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction des Finances, du Conseil en Gestion et de la Performance	143 240 966	267 918 349	202 456 735	-65 461 614	-24,43%
Direction des Ressources Humaines	20 000	20 000	20 000	0,00	0,00%
Total	143 260 966	267 938 349	202 476 735	-65 461 614	-24,43%

3/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement relatives à cette vice-présidence s'élèvent à 167,9 M€ en augmentation de 2,7 % par rapport aux crédits ouverts 2024.

3-1 Communication, documentation, cabinet, affaires juridiques et commande publique

Les dépenses de fonctionnement pour les activités précitées s'élèvent à 3,37 M€ en 2025 contre 3,48 M€ en 2024, soit une diminution de 3,06 %.

Les dépenses de fonctionnement de la direction des affaires juridiques et de la commande publique pour le BP 2025 s'élèvent à 1 397 850 €.

La hausse du budget est due à l'augmentation des assurances.

3.1.1. Assurances : 1 159 250 €

La flotte automobile croît régulièrement (2023 - 610 véhicules / 2024 - 634 véhicules) et 662 véhicules à ce jour.

De plus, une sinistralité importante déséquilibre notre contrat et l'assureur a procédé à une résiliation à titre conservatoire. L'assurance est maintenue avec une hausse à hauteur de 85 %.

Les autres lignes budgétaires sont sensiblement les mêmes qu'en 2024.

3.1.2. Frais actes et contentieux des affaires juridiques : 60 000 €

De nouveaux contentieux ont émergés dans le domaine de la protection de l'enfance. Ces dossiers ne peuvent être quantifiés, et il est donc difficile d'établir le budget avec certitude.

3.1.3. Annonces et insertions commande publique : 50 000 €

Cette ligne correspond aux forfaits relatifs aux publicités passées par la commande publique pour les marchés de fournitures et services au BOAMP, sur Marché On line ou, ponctuellement, dans les journaux.

3.1.4. Honoraires commande publique : 67 000 €

Ces dépenses sont relatives aux prestations des AMO pour accompagner les directions dans la construction de leurs marchés et la recherche de la performance, la définition d'une stratégie achat à l'échelle de la collectivité et la construction d'un SPASER.

3.1.5. Prestations services assemblée et sténotypiste assemblée : 16 000 €

Ces prestations sont liées au service des Assemblées (sténotypiste et boitiers votes).

3.1.6. Documentation générale et technique service juridique et commande publique, cotisations adhésions diverses service juridique : 45 600 €

Cette ligne correspond aux abonnements relatifs aux bases de données juridique. Chaque année, une hausse de prix de certains abonnements est pratiquée (Lexis 360 notamment + 4.90 % en 2024).

3.1.7 Communication, Documentation, Cabinet, Accueil : 1 974 150 €

Les dépenses de fonctionnement de la direction de la communication pour le BP 2025 s'élèvent à 1 320 000 € contre 1 370 000 € au BP 2024, soit une baisse de 3,6 %.

Les dépenses de fonctionnement de la documentation pour le BP 2025 s'élèvent à 33 000 €, montant identique à l'année 2024.

Les dépenses de fonctionnement du courrier pour le BP 2025 s'élèvent à 414 950 €.

3-2 Finances et conseil en gestion

Les dépenses de fonctionnement relatives aux finances s'élèvent à 18,5 M€ en 2025 contre 19,0 M€ en 2024 soit une diminution de 2,68 %.

Cette évolution est décomposée et précisée par le tableau suivant :

	CO 2024	BP 2025	Variation %
Frais financiers et bancaires attachés à la gestion de la dette	7 069 168	7 275 200	2,91%
Dépenses de péréquation	7 238 751	7 857 777	8,55%
Opérations diverses - Cellule Europe	4 668 832	3 334 330	-28,58%
Total	18 976 752	18 467 307	-2,68%

3-3 Ressources humaines

Les dépenses de fonctionnement relatives aux ressources humaines s'élèvent à 113 161 744 € en 2025 contre 110 223 059 € au BP 2024, soit une évolution de +2,67 %.

Les dépenses de personnel incluent la masse salariale (rémunération), les indemnités des élus, les dépenses périphériques (formation, action sociale, frais de déplacement...) ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (recrutement, prévention santé...). La masse salariale des assistants familiaux n'apparaît pas dans ce budget, mais dans le budget de fonctionnement de la politique de protection de l'enfance.

a) La masse salariale

La masse salariale de 2025 (P103 - Rémunération du personnel) est évaluée à 106 166 760 €. Elle est inscrite pour l'essentiel sur le chapitre 012, et à la marge sur les chapitres 016 (APA) et 017 (RSA). C'est une enveloppe en augmentation de 6,1 % par rapport au réalisé 2025.

Le calcul de la masse salariale prévisionnelle dépend de nombreux facteurs résumés comme suit.

Les effets reports sur 2025 de l'année 2024

Les principaux facteurs d'évolution de la masse salariale intervenus en 2024 sont les suivants :

- Création de 24 postes permanents et de 27 postes non permanents,
- Glissement-vieillesse-technicité (avancements d'échelon et de grade, promotion, revalorisations individuelles),
- Augmentation de la cotisation patronale déplafonnée d'assurance vieillesse : + 0,12 %,
- Revalorisation du SMIC au 1^{er} novembre 2024 : + 2 %,
- Revalorisation de l'allocation chômage au 1^{er} juillet 2024,
- Elargissement des conditions de monétisation des CET,
- Elargissement des conditions d'octroi du forfait mobilités durables.

Les mesures nouvelles de l'année 2025

Les principaux facteurs d'évolution de la masse salariale qui interviendront en 2025 sont les suivants:

- Augmentation du taux de cotisation patronale CNRACL au 1er Janvier 2025 : +3 %, soit +1 350 000 €,
- Augmentation du taux URSSAF du régime spécial maladie, maternité, invalidité, décès, solidarité au 1er janvier 2025 : + 1%, soit + 420 000 €,

- Glissement-vieillesse-technicité (avancements d'échelon et de grade, promotion, revalorisations individuelles) : + 1 500 000 € pour l'effet report de 2024 et les nouvelles mesures 2025,
- Elargissement des conditions de monétisation des CET (indemnisation de 15 jours contre 8 jours précédemment): + 60 000 € (dépense compensée par la baisse du montant de la provision afférente),
- Suppression des jobs d'été et du forfait mobilité durable : - 300 000 €
- Créations de postes permanents et non permanents.

Le tableau ci-dessous synthétise l'impact financier de ces différents facteurs.

Facteurs d'évolution de la masse salariale (hors assistants familiaux)	Evolution 2025 (M€)
Effet report des mesures 2024	
Revalorisation du SMIC au 1 ^{er} novembre 2024	+0,4
Evolution des effectifs 2024	+1,7
Mesures nouvelles 2025	
GVT positif (effet report 2024 et mesures nouvelles 2025)	+1,5
Augmentation du taux de cotisation patronale CNRACL : + 3 points	+1,4
Augmentation du taux URSSAF du régime général - maladie, maternité, invalidité, décès, solidarité : + 1 point	+0,4
Monétisation des CET	+0,1
Evolution des effectifs 2025	+0,2
Réintégration du personnel du GIP Job 27 au 1 ^{er} mars 2025	+0,6
Suppression jobs d'été et forfait mobilité durable	-0,3
Divers	+0,1
Total masse salariale budget principal (012+016+017 hors assistants familiaux)	+6,1

b) Les autres dépenses de personnel

P097 – Indemnités versées aux élus, frais de formation et frais de déplacement des élus (2 475 673 €)

- Frais de formation : 80 673,05 €
- Frais de déplacement : 5 000 €
- Indemnités : 2 390 000 €

P095 - Action sociale du personnel (1 590 300 €)

- Achat des médailles du travail : 1 000 €
- Financement des repas du gardien/agent de sécurité : 1 500 €
- Participation employeur au coût d'admission au restaurant administratif : 25 000 €
- Aides aux familles (subventions garde d'enfants, activités extrascolaires...) : 95 000 €
- Gratifications : 1 500 €
- Subvention Amicale du personnel : 95 000 €
- Fêtes et cadeaux (Arbre de Noël des enfants du personnel) : 136 000 €
- Autres frais de réception : 30 000 €
- Frais de réception – Pots de départ à la retraite : 7 300 €
- Frais de réception – Vœux du personnel : 8 000 €
- Titres restaurant : 1 000 000 €
- Chèques vacances : 140 000 €
- Congés bonifiés : 10 000 €
- Capital décès : 40 000 €

P096 – Crèche départementale (35 680 €)

P098 – Prévention santé (94 500 €)

- Sérums et vaccins : 500 €
- Autres produits pharmaceutiques (trousses de secours) : 7 000 €
- Formation (campagne de sensibilisation "je prends soin de moi", formation en lien avec la QVT) : 45 000 €
- Contrôles divers prévention santé : 2 500 €
- Honoraires médicaux : 22 000 €
- Secours service social : 17 500 €

P099 – Administration générale (397 950 €)

- Frais de contentieux : 15 000 €
- Autres contributions obligatoires : 180 000 €
- Prestations de service DRH (abonnement logiciel Atelier Salarial, location de salle pour l'arbre de Noël...) : 50 000 €
- Dotation annuelle de fonctionnement versée aux syndicats : 19 000 €
- Documentation RH : 3 000 €
- Catalogues et imprimés : 450 €

P100 – Frais de déplacement (927 500 €)

P101 – Frais de formation (665 000 €)

P102 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus : 440 381 €

P104 – Handicap (13 000 €)

- Contribution versée au FIPHFP : 5 000 €
- Financement de prothèses auditives : 8 000 €

P105 – Recrutement et prestations de service (355 000 €)

- Frais d'organisation de concours : 5 000 €
- Formation des apprentis : 120 000 €
- Honoraires cabinet de recrutement : 130 000 €
- Annonces et insertions recrutement : 90 000 €

En 2024, les charges de personnel du Département de l'Eure (hors Assfam) représentent 16% du budget de fonctionnement de la collectivité.

La maîtrise des coûts de personnels constitue donc un objectif déterminant pour que le Département puisse préserver sa capacité à investir et à répondre à des besoins sociaux exponentiels.

3-4 Direction du numérique

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 495 100 € en 2025 contre 2 366 000 € au BP 2024 soit une évolution de + 47,7 %.

Cette hausse s'explique par la hausse régulière des maintenances logiciels (+8%), l'acquisition d'outils collaboratif à suscription annuelle (+500 000€), le déploiement de la fibre optique et travaux de câblage (+130 000€).

Les crédits se répartissent de la manière suivante :

- Prestations de service informatique : 80 100 €
- Cotisations adhésions : 5 000 €
- Formation informatique : 20 000 €
- Documentation générale et technique : 100 €
- Droit utilisation informatique en nuage : 27 000 €
- Dépenses d'animation managériale : 3 000 €
- Maintenance progiciels et logiciels social : 550 000 €
- Maintenance progiciels et logiciels routes : 100 000 €
- Maintenance applications métiers autres : 100 000 €
- Maintenance progiciels et logiciels archives départementales : 15 000 €
- Maintenance progiciels et logiciels crèche : 1 400 €
- Maintenance progiciels et logiciels finances : 140 000 €
- Maintenance progiciels et logiciels dématérialisation et ged : 140 000 €
- Maintenance progiciels et logiciels sig : 100 000 €
- Maintenance progiciels et logiciels sirh : 265 000 €
- Maintenance progiciels et logiciels extranet/intranet : 115 000 €
- Maintenance progiciels et logiciels gestion de projet : 500 000 €
- Maintenance progiciels et logiciels appli bureautiques et métiers : 100 000€
- Maintenance progiciels et logiciels astre : 22 000 €
- Sécurité informatique maintenance : 10 000 €
- Application poste de travail : 92 000 €
- Téléphonie fixe et mobile maintenance : 100 000 €
- Abonnement fibre optique et ADSL : 380 000 €
- Vide protection maintenance : 46 000 €
- Frais téléphonie fixe et mobile : 225 000 €
- Technique poste de travail : 62 000 €
- Maintenance informatique élus : 2 000 €
- Technique infra maintenance : 188 000 €
- Repro - copieur maintenance : 100 000 €
- Repro –transport reprographie : 1 500 €
- Repro – maintenance service reprographie : 5 000 €

3-5 SDIS

	CO 2024	BP 2025	Variation %
SDIS	26 638 000	26 500 000	-0,52%

Le budget 2025 du SDIS de l'Eure se monte à 65,3 M€ pour la section fonctionnement et 16,7 M€ pour la section d'investissement. Il est financé à 60% par le Département et à 39 % par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

La subvention de fonctionnement du Département pour 2025 a été calibrée en fonction des besoins calculés au plus juste du SDIS. Elle tient compte d'un prolongement des tendances de l'activité opérationnelle constatées en 2024, d'une montée en charge du projet sapeurs-pompiers et du résultat de clôture du budget 2024 du SDIS. Le projet sapeurs-pompiers prévoit, rappelons-le, 57 créations de postes que le Département s'était engagé à accompagner.

Ce sont 26,5 M€ qui sont proposés en 2025 pour la subvention au SDIS, en baisse de 1 M€ par rapport au BP 2024 et de 0,138 M€ par rapport aux crédits ouverts 2024. En effet, dans la lignée d'une année 2023 à forte activité, la subvention 2024 avait été surestimée par rapport aux besoins.

3-6 Sport

Les dépenses de fonctionnement relatives à la pratique sportive s'élèvent à 2 900 000 € en 2025 (budget 2024 : 2 828 000 €) soit une évolution de 2,55 % due à la ligne de subvention relative à la Base de loisirs de Léry-Poses désormais transférée à la Direction des sports et de la jeunesse :

- 2 492 000 € (P141O007) pour les subventions au mouvement sportif et aux athlètes de haut-niveau.
- 408 000 € (P039O009) pour les actions directement portées par la Direction des sports et de la jeunesse

4/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour cette délégation s'élèvent à 34 M€ en 2025 contre 30,5 € en 2024 (hors mouvements neutres, soit une évolution de 11,4 %. Il faut rappeler que les crédits ouverts intègrent le déficit de la section d'investissement de l'année précédente soit 48,4 M€.

4-1 Communication, documentation, cabinet, affaires juridiques et commande publique, accueil

Les dépenses d'investissement consacrées aux activités précitées s'élèvent à 55 350 € en 2025 contre 54 450 €, soit une augmentation de 1,65 %.

Les dépenses d'investissement du Cabinet pour le BP 2025 s'élèvent à 2 450 €, montant identique à 2024.

Les dépenses d'investissement de la direction de la communication pour le BP 2025 s'élèvent à 17 000 €, montant identique à 2024. Cette ligne investissement permet essentiellement de couvrir les besoins en achat et renouvellement de matériel type appareils photo, caméras, objectifs, matériel événementiel mais aussi de remplacer au besoin ou d'augmenter le parc de chaises de distribution du journal Deux Sept dans les communes.

Les dépenses d'investissement concernant les annonces de publicité obligatoires au BOAMP et au JOUE représentent 35 000 € au BP 2025 contre 35 000 € en 2024.

Les dépenses d'investissement de la direction des affaires juridiques et de la commande publique concernent les annonces de publicité obligatoires au BOAMP et au JOUE et représentent 35 000 € au BP 2025. Elles restent similaires au budget en 2024.

4-2 Finances et conseil en gestion

Les dépenses d'investissement relatives aux finances s'élèvent au BP 2025 à 94,6 M€.

Cette évolution est décomposée et précisée par le tableau suivant :

	CO 2024	BP 2025	Variation %
Remboursement de la dette et dépenses diverses	133 908 929	94 571 692	-29,38%
<i>Dont Participation</i>	0	20 000	
<i>Dont amortissement contractuel</i>	18 140 000	21 219 692	16,98%
<i>Dont mouvements neutres en dépenses et recettes (dont refinancement)</i>	115 768 929	73 332 000	-36,66%
Déficit de la section d'investissement de l'année précédente	48 396 789		
Total	182 305 718	94 571 692	

4-3 Ressources humaines

Les dépenses d'investissement liées aux ressources humaines sont liées à l'action sociale en faveur du personnel et sont prévues à hauteur de 57 512,39 €.

Action en faveur du personnel (P008)	BP 2025
Opérations:	
Politique du Handicap	25 317,30 €
Remboursements prêts sociaux DRH	20 064,67 €
Achats de vélos électriques	7 000 €
Mobilier et matériel Crèche	5 019,22 €
Mobilier et matériel DRH	111,20 €
TOTAL	57 512,39 €

4-4 Direction du numérique

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 252 500 en 2025

Afin de remettre à niveau les équipements informatiques, les déploiements en cours, le confort d'usage de certaines fonctions dans le cadre de la qualité de vie au travail, un effort financier a été distingué (+34 000 €, +5,4%).

Dans le domaine de l'infrastructure et des réseaux, le montant est augmenté pour répondre notamment à l'obsolescence du service VPN et de l'accès distant des prestataires pour un montant de +34 000 €, +8,6%.

Le budget de la sécurité informatique est proposé à hauteur de 250 000 € (+32%), notamment pour installer un outil de conformité des droits et des actions de communication.

Dans le domaine des applications métier, l'achat de licences pour des métiers spécifiques, le remplacement des consoles et certains outils collaboratifs contribuent à la hausse notable de l'action (700 000 €, +34%).

La reprise par la Direction du Numérique des caméras de vidéoprotection augmente le budget de 320 000 € depuis le budget de la Direction du Patrimoine et de la Logistique.

D'autres domaines (dématérialisation, GED, culture, SIG, finance, etc...) sont en baisse ou sont stables.

En voici la ventilation :

- Etudes et audits : 157 500 €
- Progiciels et logiciels social : 212 000 €
- Applications métiers autres : 125 000 €
- Progiciels et logiciels attractivité : 181 000 €
- Progiciels et logiciels finances : 61 000 €
- Progiciels et logiciels dématérialisation et GED : 63 000 €
- Progiciels et logiciels sig : 100 000 €
- Progiciels et logiciels sirh : 700 000 €
- Progiciels et logiciels intranet/extranet : 100 000 €
- Progiciels et logiciels gestion de projet : 100 000€
- Progiciels et logiciels application bureautiques et métiers : 126 000 €
- Progiciels et logiciels data : 150 000 €
- Progiciels et logiciels crèche : 10 000 €
- Progiciels et logiciels routes : 100 000 €
- Progiciels et logiciels innovation : 150 000 €
- Progiciels et logiciels astre : 50 000 €
- Sécurité informatique : 200 000 €
- Matériel informatique élus : 2 000 €
- Technique poste de travail : 550 000 €
- Câblage : 100 000 €
- Technique télécom : 40 000 €
- Acquisition systèmes visioconférences : 50 000 €
- Technique infra : 455 000 €
- Acquisition systèmes vidéos protection : 320 000 €
- Matériel reprographie cd27 : 150 000 €

4-5 SDIS

	CO 2024	BP 2025	Variation %
SDIS	6 000 000	3 500 000	-42%

Lors de l'adoption du projet sapeurs-pompiers 2022-2027 par le conseil départemental, il était prévu un engagement financier de la collectivité de 30 M€ sur 5 ans en investissement, à savoir 6 M€ par an. Toutefois, en accord avec le SDIS, cet engagement était lié d'une part à l'avancement effectif des opérations du plan (projets bâtimentaires, acquisitions de matériels etc...) et d'autre part aux capacités de financement du Département. C'est dans ce cadre qu'il a été convenu d'un commun accord avec le SDIS d'abaisser à 3,5 M€ la subvention d'équipement versée par le Département en 2025. Ceci d'autant plus que le SDIS a retrouvé une capacité d'emprunt. Un point sera fait en cours d'année sur l'avancement du projet sapeurs-pompiers et ses conséquences financières.

Cette subvention permettra de mieux équiper les 2 200 sapeurs-pompiers et d'intervenir dans les meilleures conditions de sécurité possibles. L'achat de camions-citernes de grande capacité, de matériels de pointe (drones) et la reconstruction de casernes seront poursuivis. La reconstruction des centres de secours de Broglie et de Montreuil l'Argillé devrait s'achever à la fin de l'année. Les études pour la reconstruction du centre de secours d'Ecos-Tourny seront engagées cette année. Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera mise en place pour affiner le projet de plateforme commune des appels d'urgence 15-18-112 à Evreux-Cambolle.

4-6 Sport

Les dépenses d'investissement relatives à la politique sportive s'élèvent à 4 900 00 € en 2025 pour un BP 2024 de 2 189 018 € en 2024, soit une évolution de 124 % due à l'augmentation des soutiens aux équipements sportifs de proximité et à la part croissante des équipements sportifs structurants dans le cadre des contrats de territoire, dont :

136 000 € (P142O003) Subventions pour l'acquisition de matériel, véhicules et matériel nautique

40 000 € (P142o004) Dépenses directes d'investissement de la Direction des sports et de la jeunesse

322 450 € (P055O005) de crédits de paiement pour les subventions votées avant 2022 (contrats de territoire ou appels à projets)

3 324 553 € (P055O004) pour les équipements structurants et contrats de territoire

1 076 997 € (P055o002) pour les équipements sportifs de proximité

5/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relative à la Vice-Présidence sont prévues à hauteur de de 500,7 M€ au BP 2025 contre 511 M€ au BP 2024, soit une diminution de 2 %.

5-1 Communication, documentation, cabinet, affaires juridiques et commande publique, accueil

Les recettes de fonctionnement en question s'élèvent à 345 570 € en 2025 contre 471 000 € en 2024, soit une diminution de 26,63 %.

Les recettes de fonctionnement de la direction de la Communication pour le BP 2025 sont estimées à 100 000 €. Elles correspondent aux prévisions de recettes de la régie publicitaire du média Deux Sept sur le web et le print. Le département percevra 50 % de ces recettes (soit 50 000€) et la part restante (50 000€) sera acquise au prestataire au titre de la rémunération du marché correspondant.

Les recettes de fonctionnement du budget de la direction des affaires juridiques et de la commande publique pour le BP 2025 s'élèvent à 176 000 €.

5.1.1. Assurances : 119 000 €

Ces recettes émanent :

- des indemnisations liées aux sinistres dommages aux biens des collègues et de tous les bâtiments du Département, pour un montant de 65 000 € ;
- de la refacturation des primes d'assurance ;

5.1.2. Affaires juridiques : 55 000 €

Les recettes correspondent à des contentieux dont le jugement est en faveur au département.

Il est difficile de chiffrer avec précision les recettes à venir : les sinistres ainsi que les contentieux ne peuvent être anticipés.

5.1.3. RMI / RSA : 2 000 €

Les recettes de fonctionnement du courrier s'élèvent à 69 570 € en 2025. Il s'agit de la refacturation des frais postaux de la MDPH.

5-2 Finances, conseil en gestion, performance

Les recettes de fonctionnement relatives aux finances s'élèvent à 497,02 M€ au BP 2025 contre 527,15 M€ en crédits ouverts 2024, soit une diminution de 5,71 %. Les explications sont apportées dans la première partie du rapport de présentation. Il faut noter que les crédits ouverts intègrent le résultat affecté en fonctionnement à hauteur de 24,4 M€.

5-3 Ressources humaines

Les recettes de fonctionnement liées à la RH s'élèvent au BP 2025 à 3 265 0005 € contre 3 322 505 € au BP 2024, soit une évolution de -1,73 % décomposée comme suit :

Programme	BP 2025
Opérations:	
Action sociale du personnel (Participation agents aux titres restaurant et chèques vacances)	434 000 €
Crèche (Participation parents, subvention CAF et Etat)	380 000 €
Rémunérations (Refacturation mises à disposition, trop-perçus sur rémunérations, remboursements CPAM...)	2 443 005 €

Handicap (subvention FIPHFP)	8 000 €
Total	3 265 005 €

5-4 Sport

Les recettes sont espérées à hauteur de 50 000 € pour 2025 (DRAJES et "dispositif savoir rouler à vélo" via la Fédération des Utilisateurs de la Bicyclette).

6/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (hors mouvements neutres) de la Vice-présidence s'élèvent à 129,1 M€ au BP 2025 contre 152,2 M€ en crédits ouverts 2024, qui intègrent le résultat affecté en investissement à hauteur de 48,4 M€.

6-1 Finances, conseil en gestion, performance

Les recettes d'investissement (hors mouvements neutres) relatives aux finances sont de 129,1 M€ au BP 2025 contre 117,2 M€ au BP 2024, soit une hausse de 10,1 %. Ce volume intègre l'emprunt d'équilibre mentionné dans la première partie du rapport.

6-2 Ressources humaines

Les recettes d'investissement relatives aux ressources humaines s'élèvent à 20 000 € au BP 2025 contre 20 000 € au BP 2024.

Programme	BP 2025
Prêts aide à la personne	20 000 €
→ Remboursement du capital des prêts sociaux en faveur du personnel (prêts à l'installation + prêts dépannage)	

Aménagement du territoire, numérique, plan de relance et soutien aux collectivités locales (Frédéric Duché)

1/ Contexte et éléments les plus significatifs

1-1 La politique de contractualisation et d'ingénierie aux territoires

Dans la continuité des délibérations des Sessions plénières du 7 janvier 2022 et du 20 octobre 2023, le Département a réaffirmé les modalités de sa nouvelle politique de soutien aux territoires.

Ces orientations reposent sur 3 axes :

1. Un accompagnement en ingénierie de projet et un conseil de premier niveau apportés au bloc communal via l'Agence de la ruralité qui a été mise en place dès août 2022.
2. Une refonte de l'intervention financière du Département notamment autour de 8 thématiques, expression des priorités du Département :
 - Equipements scolaires du 1er degré
 - Sécurité
 - Culture et Patrimoine
 - Lecture publique
 - Nature et environnement
 - Mobilités du quotidien
 - Equipements sportifs de proximité
 - Cœurs de ville – cœurs de bourgs

3. En complément de ces dispositifs propres au Département, une contractualisation Région-Département-EPCI est poursuivie en 2023, pour les projets d'envergure à l'échelle supra communale sur les thématiques de la culture, du sport, de la santé et de la revitalisation des centres bourgs et cœur de village.

L'architecture précédente des contrats de territoire en trois volets est donc abandonnée au profit d'une contractualisation plus resserrée entre la Région, le Département et les EPCI, voire les communes porteuses de projet, sur les projets structurants pour le territoire, nécessitant des financements croisés.

A travers sa nouvelle politique de contractualisation avec les territoires, le Département de l'Eure souhaite poursuivre plusieurs objectifs :

- Garantir la présence d'équipements et de services au public, de manière équitable sur l'ensemble des territoires ;
- Soutenir l'attractivité et la compétitivité des territoires par l'investissement public ;
- Valoriser le rôle de centralité assuré par certaines villes petites et moyennes, ainsi qu'assurer un équilibre entre les différents territoires.

Mais, il s'agit là également de poursuivre et de garantir l'efficacité de l'action publique partenariale, tout en consolidant son rôle d'appui aux collectivités.

1-2 L'agence de la ruralité

Depuis le 27 août 2022, le Département propose via son Agence de la Ruralité (ADR) à l'ensemble des maires du territoire des prestations départementales en matière d'ingénierie de projet et d'accompagnement dans de multiples thématiques en lien avec son réseau de partenaires.

L'Agence de la ruralité a pour objectif d'accompagner dans leurs démarches les élus locaux du département, à travers trois missions : **conseiller** au quotidien ; **accompagner** les porteurs de projets et **prêter** du matériel. Ses principales missions se déclinent comme suit :

- Accompagner les collectivités dans leurs réflexions autour de leurs projets en lien avec l'aménagement du territoire (commerce, habitat, aménagement de terrain, revitalisation de centre bourg, transition énergétique et écologique, requalification d'espaces publiques...);
- Aider les communes à formaliser leurs projets, identifier leurs besoins et objectifs, rechercher les leviers financiers mobilisables ;
- Mobiliser des experts aux différentes étapes du projet : phase de réflexion, étude d'opportunité, de faisabilité, réalisation d'acquisitions foncières...
- Proposer un accompagnement personnalisé sur mesure en tenant compte des besoins de la commune.

L'agence de la ruralité propose également des évènements, tel que le Forum de l'Agence et la conférence sur le décommissionnement du cuivre, qui seront développés sur l'année 2025 dans le cadre du renforcement de l'offre de services. Les couts induits figurent à la section dépenses de fonctionnement.

1-3 Le plan de relance

Lors de la Session Plénière du 22 octobre 2021, le Conseil départemental a souhaité mobiliser une enveloppe financière de 5 M€ pour soutenir l'activité des entreprises euroises en finançant des projets communaux prêts à démarrer et dont le coût était inférieur à 100 000 €. Ces projets devaient s'articuler autour de l'une des quatre priorités suivantes :

- L'amélioration de la défense extérieure contre l'incendie des communes ;
- La sauvegarde du patrimoine ;
- La protection de la nature et notamment la restauration des mares et des haies ;
- La rénovation et l'amélioration des équipements scolaires.

1-4 L'observatoire départemental

Afin de relever les défis, la Direction de l'Aménagement du territoire a proposé de conforter la stratégie d'aménagement du territoire ambitieuse et solidaire du Département en y intégrant les concepts d'innovation, d'intelligence, de dynamique et d'ingénierie territoriales. Cette stratégie réaffirmée s'articule autour de deux axes stratégiques majeurs et s'appuie sur une collaboration renforcée avec la DGA Solidarités pour dresser les enjeux liés à la politique sociale et bénéficier de la complémentarité de ses actions pour renforcer la cohésion sociale du territoire :

- Intelligence territoriale et prospective au service de l'action : Création d'un observatoire départemental dédié à l'analyse des dynamiques territoriales. Cet outil d'aide à la décision alimentera les politiques publiques départementales en données fiables et prospectives.
- **Accompagnement renforcé des territoires ruraux** : Renforcement et dynamisation de l'Agence de la Ruralité pour soutenir activement les initiatives locales et répondre aux enjeux spécifiques de ces territoires.

En ce sens, la mise en place d'un **observatoire départemental** est la base nécessaire à une démarche d'IT. Outil d'aide à la décision, il permettra d'accompagner le Département, les territoires et les partenaires dans **la réflexion et la mise en œuvre de projets structurants pour la valorisation des territoires**, en tenant compte également des contraintes réglementaires, tel que la loi ZAN.

Certains outils de ce type ont déjà été mis en place au Département. L'objectif aujourd'hui est de développer un observatoire départemental, permettant d'identifier et d'étudier les dynamiques territoriales, afin d'orienter les politiques départementales, quelle qu'en soit la nature.

2/ Tableaux chiffrés

Tableau des dépenses et recettes relatives à la délégation du 2^{ème} Vice-Président

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de l'Aménagement du Territoire	791 911	708 872	684 011	- 24 861	-3,51%
Total	791 911	708 872	684 011	- 24 861	-3,51%

Dépenses d'Investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de la Culture	285 210	285 210	190 792	- 94 418	-33,10%
Direction de l'Aménagement du Territoire	7 634 199	7 707 988	8 494 402	786 415	10,20%
Direction de l'Environnement, de l'Espace Rural et de l'Agriculture	100 000	59 186	-		
Total	8 019 409	8 052 384	8 685 194	632 811	7,86%

3/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour le pôle Contractualisation et Financement, l'Agence de la ruralité et de l'observatoire territoriale de la direction de l'aménagement du territoire s'élèvent à 684 011 € au BP 2025.

3-1 La politique de contractualisation et d'ingénierie aux territoires : 199 011 €

Il s'agit du programme P084O004, dont le budget au BP 2025 est de 199 011 €. Il se décompose de la manière suivante :

- Agences d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure et du Havre pour 23 500 € ;
- 122 250 € pour la cotisation statutaire à verser au Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN). Le Département est membre du comité syndical du PNRBSN qui, sur son territoire, mène des politiques qui concourent aux priorités départementales à savoir la valorisation touristique, environnementale et économique, à l'aménagement équilibré de son territoire notamment ;
- 53 261 € pour les opérations du programme d'actions 2025 du PNRBSN qui relèvent de la section

de fonctionnement, en lien avec la convention de partenariat entre le Département et le PNRBSN.

3-2 L'agence de la ruralité : 135 000 €

Depuis 2022, l'Agence de la Ruralité n'a cessé d'évoluer et de proposer une offre de services de plus en plus diversifiée. En 2024, l'Agence de la Ruralité s'est également structurée avec une équipe en ingénierie dédiée pour accompagner au mieux les projets des communes.

Guichet unique pour les maires, intermédiaire identifié et de premier plan entre les élus, les services du Département et les partenaires extérieurs, l'Agence de la ruralité c'est plus de 516 sollicitations sur l'année 2024 et environ 70 rencontres réalisées par le conseiller de l'agence avec les maires des communes rurales de l'Eure.

Ce bilan confirme tout l'intérêt de l'Agence de la Ruralité comme service de proximité dédié à l'accompagnement des communes. Aussi en 2025, elle restera mobilisée pour apporter une information unifiée autour des nouvelles modalités d'aides aux collectivités, et continuera à entretenir des échanges avec ses partenaires pour proposer une offre de services toujours plus adapté aux attentes des communes euroises (ex : Programmation événementiel de l'Agence de la Ruralité à destination des élus locaux notamment).

Pour ce faire, en 2025, la mission Agence de la Ruralité dispose du programme P0800001 pour un montant de 135 000 € afin de prendre en charge les coûts de communication et d'organisation de l'ensemble de ses évènements dont le forum annuel de l'agence de la ruralité, mais également l'accompagnement en ingénierie des communes.

3-3 Le très haut débit (convention ENN) : 250 000 €

La subvention annuelle est de 250 000 €, programme P0830001 versée à l'Agence du Numérique.

Le déploiement de la fibre très haut débit dans le département se poursuit activement. En 2024, ce sont plus de 260 000 prises construites sur 263 000 et 98% des réseaux FttH public construit.

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, les porteurs de projet de déploiement de réseaux THD doivent contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'actions en matière de diffusion des outils numériques et de développements des usages. C'est pourquoi le syndicat ENN a lancé une agence du numérique pour accompagner les collectivités territoriales dans l'appropriation des nouveaux usages du numérique.

La transition numérique sur le territoire de l'Eure aura un impact fort sur le développement territorial. De nouveaux services - ou amélioration de ceux existants - pourront être mis à la disposition des communes, dans un esprit de mutualisation. Les nouveaux services devraient bénéficier dans un second temps au grand public (en matière de santé, sécurité, éducation, énergie, ou encore tourisme, etc.). Le numérique enrichit la ruralité, favorise le savoir, crée du lien, désenclave. Il est source de réelles opportunités pour les territoires ruraux dont il ne faut pas nous priver.

3-4 L'observatoire territorial : 100 000 €

Il s'agit du programme P1850001, dont le budget au BP 2025 est de 100 000 €.

Le Département de l'Eure a déjà démontré son engagement en matière d'observation territoriale, notamment avec la création d'un observatoire de l'habitat en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de la Seine et de l'Eure (AURBSE). Cet observatoire a permis de produire des données et analyses précieuses sur le parc social, la vacance, et d'autres aspects liés à l'habitat.

Afin de renforcer sa capacité à anticiper les évolutions territoriales, à éclairer les décisions et à fédérer les acteurs autour d'une vision stratégique partagée, le Département souhaite aller plus loin en élargissant son

dispositif d'observation à d'autres domaines clés tels que la solidarité, l'action sociale, la mobilité, l'environnement, l'emploi et la consommation foncière.

La mise en place d'un Observatoire départemental s'inscrit dans cette perspective, en offrant un outil d'aide à la décision performant et évolutif.

4/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'action territoriale via le pôle Contractualisation et Financement de la Direction de l'Aménagement du territoire s'élèvent à 8 685 194,41 € pour 2025.

4-1 L'évolution de la politique de soutien aux territoires

La génération de contrats de territoire tripartites (CD27, Région, EPCI) 2023-2028 est en cours de finalisation

Néanmoins pour permettre la finalisation des projets déjà engagés sur l'ancienne génération des contrats 2017-2022, des crédits de paiement ont été inscrits au BP 2025. Aussi, l'extinction des FDAT sera effective, une fois l'ensemble des opérations intégralement mandatées.

D'autre part, lors des sessions du 7 janvier 2022, du 21 octobre 2022 et du 20 octobre 2023, le Conseil Départemental a approuvé à l'unanimité les modalités de sa nouvelle politique de soutien aux territoires.

FDAT Innovation - P074O004 : 28 348 €

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2017-2022 de 454 893 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 28 348 €, afin de correspondre aux soldes des dossiers restants à mandater, tels que :

- L'optimisation de l'éclairage public par la mise en place de led sur la ZAC des Marguerites à Douain pour une subvention de 13 177 € ;
- Les travaux pour permettre de récupérer les eaux de vidage de la piscine de Pont-Audemer pour une subvention de 25 229 €.

Actions PNRBSN -P074O005 : 10 000 €

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2023-2028 de 60 000 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 10 000 €, afin de répondre à la convention établie entre le Département de l'Eure et le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

Petites villes de demain– P075O0005 : 211 151 €

Petites villes de demain (PVD) est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales présentant des signes de vulnérabilité. Dans ce cadre, la Banque des Territoires mobilise une enveloppe de 200 millions d'euros au niveau national sur 6 ans destinée à financer l'expertise et l'ingénierie des moyens de cette redynamisation. Le Département de l'Eure en tant que collectivité dédiée à la solidarité territoriale et interlocuteur de proximité bien identifié par les communes et leurs intercommunalités, assure l'attribution du soutien financier de la Banque des Territoires aux communes lauréates, par le biais d'une intermédiation des fonds.

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2022-2026 de 538 907 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 211 151 € selon la réalité des mandatements de prévue dans le cadre de la convention de partenariat entre la Banque des Territoires et le Département.

FDAT Cadre de vie - P075O008 : 566 335 €

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2017-2022 de 10 133 541 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 566 335 €, afin de correspondre aux besoins selon le rythme de mandatement des dossiers tels que :

- la création d'un parc de loisirs sur la commune du Val de Reuil pour une subvention de 346 000 € ;
- l'aménagement du cœur de ville sur la commune d'Igoville pour une subvention de 126 000 €.

FDAT Equipement de vie sociale - P075O009 : 455 477 €

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2017-2022 de 7 890 317 €. Les CP au BP 2024 s'élèvent quant à eux à 455 477 €, afin de correspondre aux besoins selon le rythme de mandatement des dossiers tels que :

- l'aménagement d'un atelier numérique sur la commune de Val de Reuil pour une subvention de 116 769 € ;
- la réhabilitation de l'hôtel de ville et de ses abords à Gaillon pour une subvention de 99 992 € ;
- la création d'une maison de santé sur l'intercommunalité Normandie Sud Eure pour la subvention de 200 000 €.

FDAT Vie Educative – Petite enfance - P055O001 : 118 462 €

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2017-2022 de 2 515 669 €. Les CP au BP 2024 s'élèvent quant à eux à 118 462 € selon le rythme de mandatement des dossiers tels que :

- la construction d'un équipement dédié aux accueils de loisirs et accueils périscolaire sur l'INSE pour une subvention de 334 633 €,
- la rénovation thermique de la maison des assistantes maternelles à Rougemontiers pour une subvention de 2 343 €.

FDAT Vie Educative - Construction scolaire - P058O001 : 2 121 410 €

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2017-2022 de 28 350 719 €. Les CP au BP 2024 s'élèvent quant à eux à 2 121 410 € selon le rythme de mandatement des dossiers tels que :

- la réhabilitation de l'extension du pôle scolaire sur la commune de Goupil-Othon pour une subvention de 446 844 € ;
- la restructuration de l'extension du groupe scolaire de Croth pour une subvention de 581 400 € ;
- la création du groupe scolaire de Breteuil pour une subvention de 900 000 €...

Sur ce dispositif, afin de mandater le solde des dossiers engagés sur les années 2017 à 2022, il est prévu 468 905 € de CP sur les prochains exercices budgétaires.

AMI Mon école Mon avenir – P058O003 : 3 500 000 €

Par délibération en date du 10 juin 2022, a été proposé les nouvelles modalités d'accompagnement des projets des collectivités sur la construction / rénovation d'établissements scolaires du 1er degré; notamment à travers la mise en œuvre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Un premier appel à manifestation d'intérêt "Mon école, mon avenir" a été lancé en juillet 2022 pour les projets scolaires structurants dont le montant des travaux est supérieur à 200 000€, le financement du Département pouvant aller jusqu'à 30 % du montant des travaux (plafonné à 3,35 M€ de travaux).

Cet AMI vise les projets de construction / réhabilitation de bâtiments d'enseignement, de restauration scolaire et d'accueil périscolaire attenants à l'école (hors établissements d'accueil du jeune enfant et centre de loisirs).

Ce sont 37 dossiers retenus sur l'ensemble de l'AMI (2022 et 2024) pour un montant de subvention de 13,8 M€, dont 1 dossier annulé d'un montant de subvention de 0,75 M€ et 16 dossiers engagés pour un montant de 4,5 M€.

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2023-2028 de 21 000 000 € dont une diminution de 4 000 000 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 3 500 000 € selon le rythme de paiement des dossiers tels que :

- la construction d'un restaurant de village intergénérationnel à Flancourt-Crescy-en-Roumois pour une subvention de 784 914 € ;
- l'extension de l'école maternelle Le Petit Prince de la commune de Bosroumois pour une subvention de 427 958 €.

Fonds de solidarité communale – Scolaire – P058O004 : 425 000 €

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2023-2028 de 2 556 018 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 425 000 € afin de pouvoir mandater les dossiers déjà engagés tels que :

- l'extension de l'école primaire de Bueil pour une subvention de 58 221 € ;
- la réhabilitation des toitures des toitures terrasses et changement des éclairages sur la commune des Andelys pour une subvention de 55 522 € ;
- la rénovation énergétique de l'école primaire de la commune de Saint Germain la Campagne pour une subvention de 46 200 €...

Projets innovants – P075O014 : 200 000 €

Dans le cadre des nouvelles modalités de soutien arrêtées en session de janvier 2022, il est en effet prévu de lancer une fois par an, un appel à projet tourné vers l'innovation territoriale auprès des collectivités et des porteurs de projets privés. Cet appel à projet porterait chaque année sur un thème différent (innovation sociale, réponse à la crise climatique, promotion des liens intergénérationnels, innovation des espaces publics...)

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2023-2028 de 600 000 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 200 000 € afin de pouvoir mandater le dossier prévu d'être engagé en 2025.

Fonds de solidarité communal - P075O015 : 250 000 €

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2023-2028 de 1 350 000 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 250 000 € selon le rythme de paiement des dossiers tels que :

- les travaux d'économie d'énergie sur la commune de Bourg-Achard pour une subvention de 4 799 € ;
- la rénovation de la salle communal de la commune de Saint Christophe sur Condé pour une subvention de 5 000 € ;
- le désamiantage et l'isolation de la salle des fêtes de Bournainville Faverolles pour une subvention de 4 285 €.

Petites centralités - P075O017 : 45 000 €

Le Département de l'Eure et l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) ont conclu un partenariat visant à accompagner annuellement trois communes pour la réalisation d'études pré-opérationnelles pour l'attractivité des petites centralités de moins de 1 500 habitants.

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2023-2028 de 180 000 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 45 000 € afin de répondre aux engagements pris par le Département avec l'EPFN pour les études de 3 petites centralités. En 2025, ce sont les communes de La Neuve Lyre, Montreuil-

L'Argillé et Plasnes qui bénéficieront de la réalisation d'une étude pour définir un projet d'ensemble de redynamisation de leur centre-bourg.

Grands équipements - P075O018 : 450 000 €

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2023-2028 de 700 000 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 450 000 € correspondant notamment au mandatement de la subvention de 100 000 € de l'aire de grand passage de SNA, de la subvention de 300 000 € pour la reconstruction de la gendarmerie de Saint Sébastien de Morsent, et de la subvention de 150 000 € pour le CEREF.

4-2 Le plan de relance : 304 011,41 €

Ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2021-2022 de 2 422 916,59 €.

Les CP relatifs aux travaux écoles (P181O001) au BP 2025 s'élèvent à 73 550 € pour couvrir les besoins identifiés liés aux subventions restant engagées. Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2021-2022 de 866 590 € dont une diminution de 68 470 €.

Les CP relatifs à l'opération Mar'haies (P181O002) au BP 2025 s'élèvent à 0 € cependant certaines subventions engagées spécifiquement au titre du plan de relance ne sont pas soldées et devraient l'être par la biais des lissages pour un montant de 16 427 €. Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2021-2022 de 412 390 €.

Les CP relatifs à l'opération Mon village Mon Amour (P181O003) au BP 2025 s'élèvent à 190 792 € pour couvrir les subventions engagées spécifiquement au titre du plan de relance. Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2021-2022 de 854 399 €.

Les CP relatifs à la DECI (P181O004) au BP 2025 s'élèvent à 39 669,41 € pour couvrir les subventions engagées spécifiquement au titre du plan de relance. Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2021-2022 de 289 537,59 €.

Santé, lutte contre la pauvreté, personnes âgées et handicap (Anne Terlez)

1/ Contexte et éléments les plus significatifs

1-1 L'autonomie

Au quotidien, le Département de l'Eure accompagne et facilite le parcours de vie des personnes âgées et en situation de handicap par les prestations comme l'aide personnalisée autonomie ou la prestation de compensation du handicap, notamment ceux qui font le choix de rester vivre à domicile. La prévention de la perte d'autonomie, la lutte contre l'isolement, l'amélioration du cadre de vie sont des actions dans lesquelles le Département est engagé bien souvent en lien avec un grand nombre de partenaires.

La population âgée en perte d'autonomie devrait croître d'environ 2,5 % par an, nécessitant un investissement accru du Département, notamment via l'APA et l'ASH. A cette fin, le Département est en recherche constante pour promouvoir des réponses au plus près des Eurois dans une logique inclusive ou de parcours résidentiel avec la mise en place de la nouvelle prestation- départementale de l'Aide à la vie partagée ou bien la mise en place de centre de ressources de territoire dans une logique d'EHAPD hors les murs.

Les Assises des Solidarités de 2022 ont mis en lumière le manque de places pour adultes dans les structures non médicalisées, comme le montrent les listes d'attente du logiciel national "Via Trajectoire". L'appel à manifestation d'intérêt "50 000 solutions" en janvier 2024 a déjà permis de créer ou transformer 22 places : 11 en foyer de vie, 6 en accueil de jour et 5 en hébergement temporaire, pour un financement annuel de 521 K€.

En 2025, un contrôle de gestion des ESMS pour le handicap sera engagé, après celui en cours sur les maisons d'enfants à caractère social pour assurer une efficacité globale des financements et fonctionnement des structures sous le champ de la responsabilité du Département.

Le Pacte des solidarités de l'Eure 2023-2028 issu d'une démarche participative reste la feuille de route au service des personnes en perte d'autonomie :

- Décloisonnant les politiques et les pratiques pour proposer une réponse aux besoins des plus fragiles et de leurs aidants en mettant en place le Service Public départemental de l'autonomie au plus près des territoires,
- Fluidifiant le parcours des personnes en situation de handicap dans une dynamique 100 à inclusive,
- Transformant ou créant des places d'hébergement,
- Remettant la prévention au cœur des pratiques,
- Développant sur l'ensemble du département le PackAdom (une tablette, du portage de médicament, un chemin lumineux pour accompagner les chutes ou une visite de lien social), 5 nouvelles communes seront concernées en 2025,
- Favorisant le soutien à domicile par l'accompagnement des services à domicile à la fois par l'augmentation du tarif et également en promouvant l'attractivité des métiers de l'autonomie, mais aussi dans la démarche de transformation de l'offre en SAD.

Ce budget crée les conditions d'une véritable inclusion sociale des personnes âgées et des personnes en situation de handicap où la place de leur pouvoir d'agir est au cœur de nos préoccupations.

1-2 L'offre médicale - le plan ambition santé

La France métropolitaine connaît des situations très disparates et inégales en termes de densité médicale. On compte ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, 161 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants, contre seulement 59 pour l'Eure, se situant en queue de peloton des départements métropolitains (94/96) pour ce qui concerne la densité des médecins généralistes.

Face au constat du déficit d'offre de soins, le Département a voté lors de la session du 9 décembre 2022 un plan ambitieux de lutte contre la désertification médicale et de la promotion de la santé : le plan ambition-santé. Il s'agit en effet de déployer une stratégie au profit de l'offre médicale autour de cinq axes :

1. Dégager du temps médical pour les médecins
2. Accroître l'offre médicale pour la télémédecine
3. Développer la médecine salariée
4. Etre attractif
5. Conforter la prévention en santé.

La réorientation du Plan Ambition Santé 2025 vise à :

- Développer la médecine salariée au travers du dispositif majeur et emblématique : Doct'Eure et un renforcement du partenariat avec la Musse en 2025,
- Promouvoir le territoire et attirer les jeunes générations,
- Préparer l'installation des professionnels de demain,
- Inciter à l'exercice coordonné.

Ce sont ainsi 2 M€ qui sont engagés chaque année afin de renforcer l'offre médicale sur le territoire eurois et développer les actions de prévention. L'année 2025 verra donc la poursuite des actions déjà mises en œuvre comme par exemple le financement des centres de santé, le déploiement de télécabines, l'adaptation des bourses des étudiants, le soutien à la formation avec les IPA etc....

1-3 L'inclusion

Les actions traitant de l'inclusion doivent permettre aux personnes en situation de vulnérabilité ou en risque de l'être, de favoriser leur insertion sociale et professionnelle tout en développant leur pouvoir d'agir pour atteindre des objectifs de re-automatisation. La mise en place d'actions facilitant la mobilité, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, le bien manger (sainement, peu cher) constitue le socle de tout parcours :

- L'accompagnement vers une mobilité plus autonome des personnes en situation de fragilité sociale, au travers d'un diagnostic, des formations, un suivi (parcours mobilité).
- La mise en réseau d'opérateurs porteurs de solutions de mobilité et la valorisation de leur offre : transports publics, privés, associatifs.
- La réalisation d'une cartographie des lieux et l'offre d'inclusion numérique.
- La structuration d'un réseau départemental d'acteurs de l'inclusion numérique.
- Le renforcement de la lisibilité et la communication.
- Le déploiement d'actions de sensibilisation à la détection de l'illettrisme : des formations sont organisées par le CNFPT depuis 2023 à raison d'une fois par an.
- Le déploiement des informations de promotion des actions de lutte contre l'illettrisme au sein de toutes les directions du Département.
- La formation des travailleurs médicaux sociaux à la conduite d'actions collectives soutenant le "bien manger".
- La promotion de tous les dispositifs soutenant la lutte contre la précarité alimentaire telles que les épiceries sociales ...

Le Département a fait le choix de poursuivre la mise en œuvre de la politique nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en signant le pacte national des solidarités 2024/2027 dénommé également

Contrat local de Solidarités (CLS). Ce pacte s'articule pleinement avec le pacte départemental des Solidarités 2023-2028 et viens en complémentarité de nos efforts financiers. Pour le déploiement de 12 actions, une enveloppe de 701 K€ nous ai attribué. Pour rappel, ce pacte repose sur trois axes :

Axe 1 - Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance : il s'agit d'amplifier la politique de prévention de la pauvreté, en s'appuyant notamment sur le service public de la petite enfance et en agissant aux âges clés pour prévenir les inégalités touchant les personnes précaires et modestes.

Axe 2 - Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits : a pour objet de compléter le chantier de la "solidarité à la source", en déployant massivement les démarches "d'aller vers et les accueils sociaux pour lutter contre le non-recours" et celui du "logement d'abord" pour prévenir les expulsions.

Axe 3 - Construire une transition écologique solidaire : son but est de lutter contre les dépenses contraintes en matière de logement, de mobilité, d'eau et d'énergie en facilitant l'accès aux aides et permettre l'accès à une alimentation de qualité.

2/ Tableaux chiffrés

Tableau des dépenses et recettes relatives à la délégation du 3^{ème} Vice-Président

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction Appui et Ressources	2 325 000	2 293 212	1 945 000	- 348 212	-15,18%
Direction Autonomie Santé	1 220 000	1 217 000	1 220 000	3 000	0,25%
Direction Inclusion et Action Sociale	3 255 000	1 621 583	2 538 000	916 417	56,51%
Direction Solidarité Autonomie - Personnes Agées	73 360 000	72 091 000	73 610 000	1 519 000	2,11%
Direction Solidarité Autonomie - Personnes Handicapées	78 561 200	81 120 344	81 000 534	- 119 810	-0,15%
Total	158 721 200	158 343 139	160 313 534	1 970 395	1,24%

Recettes de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction Appui et Ressources	-	1 000	-	- 1 000	-100,00%
Direction Inclusion et Action Sociale	1 000 000	748 000	702 000	- 46 000	-6,15%
Direction Solidarité Autonomie - Personnes Agées	39 751 000	40 473 200	40 342 720	- 130 480	-0,32%
Direction Solidarité Autonomie - Personnes Handicapées	14 027 290	14 211 290	13 522 000	- 689 290	-4,85%
Total	54 778 290	55 433 490	54 566 720	- 866 770	-1,56%

Dépenses d'Investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction Autonomie Santé	780 000	782 456	777 544	- 4 912	-0,63%
Direction de l'Aménagement du Territoire			620 000	620 000	
Direction Solidarité Autonomie - Personnes Agées	7 332 602	7 042 146	6 792 436	- 249 710	-3,55%
Total	8 112 602	7 824 602	8 189 980	365 378	4,67%

Recettes d'investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction Appui et Ressources	-	3 000	-	- 3 000	-100,00%
Total	-	3 000	-	3 000	-100,00%

3/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 160,313 M€ en 2025 contre 158,721 M€ au BP 2024, soit une progression de 1,59 M€ ou + 1 %.

3-1 Les aides à l'autonomie (direction solidarité autonomie)

Les dépenses de fonctionnement pour la direction autonomie et santé s'élèvent à 154,61 M€ en 2025 contre 151,92 M€ au BP 2024, soit une hausse de 2,69 M€ (1,8 %) sur la période dont :

- Pour le volet personnes âgées : + 0,3 % entre les exercices pour atteindre un niveau de 73,61 M€ en 2025,
- Pour le volet personnes en situation de handicap : + 3,1 % entre les exercices pour atteindre un niveau de 81 M€ en 2025.

Ces évolutions sont principalement justifiées par la diminution des frais d'hébergement pour les personnes âgées (- 1,9 M€), la progression des dépenses d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (+ 1,7 M€) ainsi que les frais d'hébergement pour les personnes en situation de handicap (+ 1,92 M€).

L'allocation personnalisée à l'autonomie

Un montant de 58,13 M€ (dont 40 M€ pour l'APA à domicile et 18,13 M€ pour l'APA en établissement) est proposé au BP 2025 pour l'Allocation personnalisée à l'autonomie-APA en hausse de 2,18 M€ (+ 3,9 %) par rapport au BP 2024. L'Allocation personnalisée d'Autonomie est attribuée aux personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie.

Elle vise à :

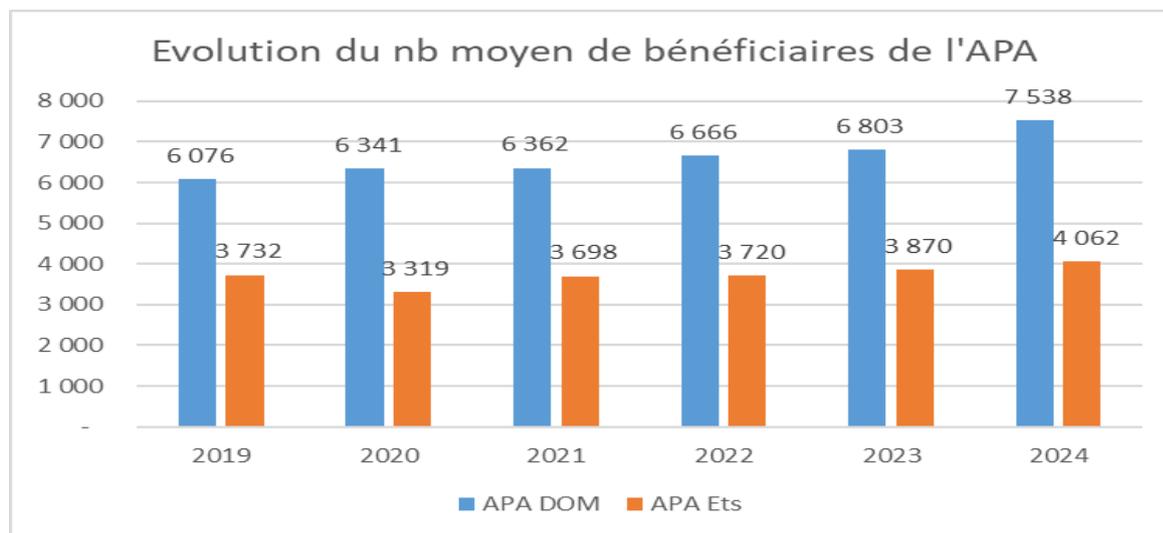
- Améliorer la prise en charge des personnes âgées dépendantes à domicile pour faciliter les actes de leur vie quotidienne par le financement d'intervention à domicile comme les heures d'auxiliaires de vie, le portage de repas, la téléalarme ou des dépenses de répit (accueil de jour, hébergement temporaire) ;

- Financer une partie du service rendu en établissement en prenant en charge les frais de dépendance en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. L'APA en établissement prend donc en

charge une partie du tarif dépendance.

L'APA est une prestation obligatoire respectant un cadre réglementaire sur lequel le Département n'a pas de marge de manœuvre. De plus, l'évolution des dépenses d'APA est corrélée à plusieurs facteurs parmi lesquels figurent notamment le vieillissement de la population et le niveau de ressources des personnes âgées.

Ci-après l'évolution du nombre de bénéficiaires tant de l'APA à domicile que les bénéficiaires de l'APA en établissement depuis 2019.



On constate une évolution plus importante du nombre de bénéficiaires de l'APA entre 2023 et 2024 et plus de 1 500 personnes depuis 2019. Cette progression est en lien avec celle du nombre de bénéficiaires. Il faut noter qu'en 2024, la direction a procédé à un rattrapage de plusieurs centaines de dossiers.

L'APA en établissement évolue de 0,48 M€ pour s'aligner sur le compte administratif 2024 avec un maintien du forfait dépendance 2024 et du point GIR à 7,25 € en 2025. Pour rappel, ce point sert à financer les prestations d'aide et de surveillance des personnes âgées en perte d'autonomie dont la rémunération du personnel (aides-soignantes, agents de service et psychologues).

Distribuée à 7 540 personnes, l'APA à domicile évolue de 1,7 M€ sur la période 2024/2025 pour tenir compte :

- De l'évolution du nombre de bénéficiaires,
- De l'évolution du tarif d'intervention d'aide à domicile plancher à 24 € pour 2025 (+ 0,45 M€), à noter que ce tarif est fixé nationalement à 24,58 € au 1^{er} janvier 2025, soit un surcoût estimé à + 0,46 M€, la CNSA n'ayant informé les Départements que début décembre,
- De la revalorisation de la dotation complémentaire de l'Etat appelée "qualité" qui finance l'heure d'intervention à raison de 3,144 € (impact de 0,13 M€). Or, il s'avère que ce tarif est de 3,383 € à compter du 1^{er} janvier 2025 soit un impact complémentaire de + 0,186 M€. Cette aide permet de financer des actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu aux seniors à domicile : travail le weekend, horaires décalées ou prise en charge spécifique. En effet, l'offre actuelle de services à domicile présente de nombreuses sources de fragilité qui ne permettent pas de faire face à l'augmentation du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie.

Les frais d'hébergement des personnes âgées

D'un montant de 12,5 M€ pour 2025, les dépenses d'hébergement en établissement en faveur des personnes âgées évoluent de -1,9 M€ (- 13,2 %) par rapport au BP 2024.

L'enveloppe proposée de 12,5 M€ se base sur une évolution du prix de journée de + 2 % en moyenne pour tous les établissements pour tenir compte de l'inflation des fluides et denrées alimentaires.

Pour l'évaluation budgétaire, une base de 680 Eurois avec un prix de journée de 68,97 € (PJ 2024 de 67,62 € + 2%) et un taux d'activité de 80 %, ainsi qu'un crédit de 4,5 M€ pour les personnes hébergées dans des établissements situés hors département (153 personnes au prix de journée moyen de 84,66 €) ont été prises en compte. Un montant total de 4,5 M€ a été défalqué à cette somme pour tenir compte de la mise en place du prix de journée net.

Fin septembre 2024, ce sont 839 personnes âgées qui sont hébergées tant dans les structures situées dans l'Eure que hors département.

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées : 1 960 000 €

Une enveloppe stable (+ 0,3 %) d'un montant de 1,96 M€ est inscrite au BP 2025 (en dépense et recette) pour permettre :

- La mise en œuvre des actions de prévention individuelles ou collectives validées par la conférence des financeurs (enveloppe de 1,26 M€). Ce sont, ainsi, 116 actions qui ont été engagées en 2025 et 91 ont été réalisées en 2024 ;
- Le développement d'activités de prévention de la perte d'autonomie dans les résidences autonomes (enveloppe de 0,7 M€). En 2024, on recense, 30 résidences autonomie pour 2 131 places ouvertes.

Les frais d'hébergement en famille d'accueil : 1 330 000 €

La loi de 1989 permet à une famille d'accueil d'héberger des personnes âgées ou en situation de handicap à leur domicile en contrepartie d'une rémunération. La participation du Département dépend de critères : dépendance, surface de la pièce occupée, frais d'entretien, ressources. L'accueil familial est donc une alternative entre le maintien à domicile et la vie en établissement.

Pour ce dispositif d'accueil familial, le BP 2025 s'élève à 1,33 M€, en baisse de 0,08 M€ du fait de la diminution du nombre de personnes accueillies. On recense 41 personnes âgées hébergées et 89 personnes en situation de handicap fin septembre 2024, en lien avec le recul du nombre de familles d'accueil lié au départ en retraite.

La prestation de compensation du handicap et l'allocation compensatrice tierce personne

D'un montant de 19 M€, la prestation de compensation du handicap est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées (toilettes, courses, habillement...). Son volet « aide humaine » sert à dédommager un aidant familial, à rémunérer une personne en emploi direct ou un service d'aide et d'accompagnement à domicile. C'est une aide indispensable pour le soutien à l'autonomie, la participation sociale, l'accès à un logement, à l'habitat inclusif entre autres.

Son montant est en hausse de 0,41 M€ par rapport à 2024 (18,59 M€), et ce pour tenir compte de l'évolution des effectifs continue et d'un tarif horaire à 24 € (23 € en 2024). A noter que comme pour l'APA, le tarif horaire est fixé à 24,58 € pour 2025, ce qui génère un surcoût de 0,12 M€. On recense une moyenne de 2 752 bénéficiaires de la PCH volet aide humaine à domicile en septembre 2024 contre 2 629 en septembre 2023, soit une progression de 4,7 % (ou + 123 personnes) sur la période 2023/2024.

Une enveloppe de 3 M€ (contre 3,19 M€) est inscrite pour la prestation ACTP (allocation compensatrice

tierce personne). Ce dispositif disparaît progressivement puisqu'il est remplacé par la PCH. Toutefois, les usagers qui avaient l'ACTP ont un droit d'option entre les deux allocations (ACTP ou PCH). Il s'agit d'une prestation fixée réglementairement et qui est revalorisée annuellement par l'Etat.

Les frais d'hébergement des personnes en situation de handicap

Les frais d'hébergement à destination des personnes handicapées hébergées s'élèvent à 47,72 M€ en 2025, soit un niveau en hausse de 1,9 M€ comparativement au BP 2024. Le montant inscrit tient compte d'une revalorisation du prix de journée de 1 % en moyenne pour l'ensemble des établissements, impactant ainsi la dotation globale de 0,56 M€ et + de 0,18 M€ les structures Euroises n'ayant pas de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM).

L'enveloppe dédiée pour les personnes accueillies dans les autres départements reste stable, pour rappel elle avait fortement augmenté (+ 1,2 M€) en 2024, pour prendre en compte l'impact du Ségur dans le prix de journée.

Environ 1 100 personnes sont hébergées, soit un niveau relativement stable globalement.

Les services d'accompagnement à la vie sociale

D'un montant de 3,09 M€, les crédits relatifs aux services d'aide et d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) évoluent de + 6 % entre le BP 2025 et le BP 2024 pour tenir compte d'un taux directeur de 1 % et des mesures nouvelles accordées en 2023/2024. Pour mémoire, le SAVS a pour objectif de permettre à des adultes handicapés de vivre à domicile et d'accéder ainsi à une autonomie sociale et professionnelle.

On recense 465 places dans le département pour un coût moyen annuel de l'ordre de 7 100 € par place de SAVS et 4 090 € par place de SAMSAH.

La dotation à la Maison départementale des personnes handicapées

Chaque année, la Caisse nationale de Solidarité pour l'autonomie verse aux Départements une dotation pour le fonctionnement des MDPH à laquelle s'ajoute celle du Département. Ainsi, un versement total de 2,8 M€ est effectué à la MDPH pour tenir de l'ensemble des frais de fonctionnement dont les dépenses de personnel en hausse du fait des derniers recrutements dans un objectif de maintenir une qualité de service rendu (dont juriste, intervenant social, infirmier, ergothérapeute).

Le Transport adapté pour les élèves en situation de handicap

Une enveloppe de 3,8 M€ est reconduite en 2025 pour la prise en charge du transport adapté des élèves en situation de handicap fréquentant un établissement scolaire ou universitaire ordinaire. En effet, tout élève qui, en raison de son handicap, ne peut utiliser les transports en commun peut bénéficier d'un transport adapté entre son domicile et son établissement scolaire. Un travail d'optimisation des circuits a été opéré. Un nouveau marché sera lancé prochainement pour la mise en place des circuits de l'année scolaire 2025/2026.

Pour la rentrée scolaire 2024/2025, ce sont ainsi 632 enfants qui sont pris en charge, nombre en hausse depuis 2 ans du fait de la création des classes ULIS (dispositif qui offre aux élèves une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements permettant la mise en œuvre de projets

personnalisés de scolarisation). 5 nouvelles ULIS seront ouvertes en 2025.

Année scolaire	Nombre d'élèves	Nombre de circuits
2021/2022	443	137
2022/2023	589	152
2023/2024	649	211
2024/2025	632	186

3-2 Offre médicale (direction autonomie santé)

Les dépenses de fonctionnement liées à la démographie médicale s'élèvent à 1,2 M€ en 2025 comme en 2024. Cette enveloppe va permettre de financer les divers centres de santé, les aides aux médecins ainsi que les autres actions en lien avec le déploiement du Plan ambition santé.

3-3 Lutte contre la précarité (direction inclusion et action sociale)

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2,538 M€ en 2025 en hausse de 56 % par rapport aux crédits ouverts en 2024.

Cette hausse est consécutive à la création de Direction inclusion et action sociale au regard de la nouvelle organisation des services issue du Pacte Solidarités 2025. La Direction insertion emploi est axée sur le volet insertion professionnelle tandis que la Direction inclusion et action sociale est axée sur le volet insertion sociale. Figurent notamment dans son périmètre, le financement au profit des épiceries sociales, des actions liées à la mobilité et autres actions sociales (subvention à la Banque alimentaire ou au restaurant du Cœur) tout comme le financement des actions définies dans le cadre du pacte national des solidarités 2024/2027.

3-4 Aides financières liées à l'Aide sociale à l'Enfance, au Fonds d'aide aux jeunes (direction appui et ressources)

D'un montant de 1,95 M€, les dépenses relatives aux aides financières uniques comprennent les crédits pour soutenir les personnes en difficulté en leur attribuant :

- * des aides au profit des jeunes pour favoriser leur insertion professionnelle (alimentaire, mobilité),
- * des aides pour favoriser l'insertion (aide à la mobilité, formation),
- * des aides alimentaires pour les familles avec enfants via des chèques accompagnement personnalisés pour un montant de 1,5 M€. On constate une hausse de 16 % du montant d'aides alimentaires en passant de 1,367 M€ en 2023 à 1,588 M€ en 2024 et ce, en lien avec l'inflation alimentaire et la hausse de la précarité.

Par ailleurs, une enveloppe de 0,205 M€ pour les dépenses liées aux moyens généraux (dépenses d'animation managériales, cotisation à divers organismes et prestations de service).

4/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 8,19 M€ en 2025 contre 7,82 M€ en crédits ouverts 2024, soit une hausse de 0,365 M€ (+ 4,7 %).

4-1 EHPAD et subventions projets autonomie (direction autonomie santé)

Pour les personnes les plus dépendantes, le Département souhaite personnaliser et transformer l'offre en établissement ou à domicile. Le Département s'est engagé dans un programme pluriannuel d'investissement de reconstruction ou de réhabilitation des Etablissements d'hébergement des personnes

âgées dépendantes EHPAD afin de permettre une prise en charge de qualité aux aînés Eurois et assure un véritable soutien financier dans cette démarche.

Pour le BP 2025, il est proposé d'inscrire un volume total de 6,67 M€ pour les opérations engagées dans les EHPAD de Verneuil, Vernon, Pacy sur Eure et Pont Audemer.

A noter qu'il s'agit d'une estimation et qu'elle sera réajustée en cours d'année en fonction de l'avancée des travaux et de l'envoi par les établissements des justificatifs nécessaires au paiement.

Le montant de 0,122 M€ est inscrit pour l'octroi de subventions dans le cadre des actions du PackAdom. Il s'agit d'articles indispensables tels que des tablettes connectées, de clés 4G, ou bien encore pour financer l'éclairage nocturne au domicile des personnes âgées. Ce pack a pour but de rompre l'isolement des personnes âgées et favoriser leur soutien à domicile.

4-2 Offre médicale (direction autonomie santé)

Une enveloppe de 0,78 M€ est inscrite suite au déploiement du plan de l'offre médicale, notamment l'installation de cabines de téléconsultation et les projets de maisons de santé et PSLA (pôles de santé libéraux ambulatoires).

4-3 Maison de santé – contrat de territoire (direction de l'aménagement du territoire) : 620 000 €

Il s'agit du programme P188O001. Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2024-2028 de 1 700 000 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 620 000 € afin de pouvoir mandater les premiers acomptes des maisons de santé engagés dans les contrats de territoire."

5/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 54,57 M€ en 2025 contre 55,43 M€ en 2024, en recul de 1,6 % sur la période.

5-1 Dotations autonomie (direction solidarité-autonomie)

Les recettes de fonctionnement pour la politique solidarité autonomie s'élèvent au BP 2025 à 53,86 M€ contre 53,78 M€ au BP 2024, soit une augmentation de 0,86 M€ (+ 0,16 %).

La CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) verse aux Départements des ressources pour financer les aides individuelles que sont l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées et la prestation de compensation du handicap (PCH) pour les personnes handicapées. Les montants attribués dépendent de critères quantitatifs (nombre de bénéficiaires) ou financiers (montant de la dépense, potentiel financier), ce qui justifie les écarts entre les départements.

Pour 2025, les recettes ont été inscrites à hauteur de 29,92 M€ pour l'APA et 8,81 M€ pour la PCH, soit un niveau stable par rapport au BP 2024 (+ 0,3 %).

Le Département perçoit également de la part de la CNSA des compensations pour la mise en œuvre des dernières mesures au profit des services d'aide à domicile du fait de la crise de ce secteur dont :

- La mise en œuvre de la réforme de la tarification des services d'aide à domicile pour compenser le tarif socle à 24 € (4,85 M€),
- Le financement des mesures salariales dans les SAAD (1,83 M€),
- Le financement pour la mise en œuvre d'objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu des SAAD (3,82 M€).

En outre, dans le cadre de la prévention de l'autonomie, la CNSA verse aux Départements une compensation financière de 1,9 M€ pour :

- La mise en œuvre des actions de prévention individuelles ou collectives validées par la conférence des financeurs ;
- Le développement d'activités de prévention de la perte d'autonomie dans les résidences autonomes.

A noter qu'une réforme de simplification est en cours pour globaliser l'ensemble des recettes de la CNSA.

Les autres recettes de la direction sont composées principalement de la participation des personnes âgées ou handicapées à leurs frais d'hébergement.

5-2 Fonds stratégie pauvreté (direction inclusion et action sociale)

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0,702 M€ en 2025, soit un niveau équivalent aux crédits ouverts en 2024. Il s'agit d'une dotation de l'Etat pour la mise en place d'actions du pacte national des solidarités 2024/2027 (contrat local social) qui prend la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Emploi, insertion, économie sociale et solidaire et relations avec le monde économique (Stéphanie Auger)

1/ Contexte et éléments les plus significatifs

Lors de la session du 3 février 2023, le Conseil départemental adoptait les orientations de sa politique d'insertion et engageait notre collectivité dans l'expérimentation d'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA initiée par le ministère du travail fin 2022.

Ces orientations rappelaient le principe même du RSA, depuis sa création, à savoir que le droit à une allocation versée par la collectivité comporte en contrepartie pour le bénéficiaire l'obligation de s'inscrire dans une démarche d'insertion. C'est ce que stipule le contrat d'engagement réciproque qui doit être signé par chacun des bénéficiaires du RSA (BRSA) et qui comporte des sanctions en cas d'inexécution des obligations d'insertion.

Dans un marché de l'emploi porteur, l'objectif était de passer sous la barre des 10 000 allocataires du RSA à horizon 2028 (soit - 3 000 allocataires en 5 ans).

Depuis, le paysage de l'insertion et de l'emploi en France a sensiblement évolué. La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi vise à améliorer substantiellement l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises grâce à l'implication collective et coordonnée de tous les acteurs, afin d'atteindre les objectifs de plein emploi. Cette loi transforme l'opérateur Pôle Emploi en France Travail, elle crée un "réseau pour l'emploi" aux différentes échelles territoriales (région, département, local), réseau dont les départements sont désormais membres au travers d'une gouvernance renouvelée (comité régionaux, comités départementaux et comités locaux pour l'emploi). Les bénéficiaires du RSA sont par principe considérés comme susceptibles d'accéder, même à moyen terme, à un emploi. Aussi ils sont tous inscrits à France Travail, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Les BRSA sont astreints, en contrepartie de l'allocation, à 15 heures d'activités hebdomadaires, étant entendu que les actions d'insertion en vue du retour à l'emploi (remobilisation, immersion, formation, aides à la recherche d'emploi...) comptent dans ce volume horaire.

La loi pour le plein emploi est entrée en vigueur début 2025. Les expérimentations du RSA renouvelé en cours dans 18 départements, dont l'Eure, se sont achevées à la fin de l'année 2024. Les principes de l'expérimentation (suivi systématique, intensification de l'accompagnement, renforcement des liens avec les employeurs, sanctions pour remobilisation) sont généralisés.

Pour dynamiser la sortie durable vers l'activité ou l'emploi des 13 000 bénéficiaires du RSA de l'Eure, en application des orientations adoptées en février 2023, le Département s'est doté d'une direction Insertion et Emploi (DIE) en 2024. Cette décision répond à un enjeu stratégique, à savoir replacer l'insertion et l'accès à l'emploi au cœur des dispositifs et de l'accompagnement social. De plus, une stratégie complémentaire a été présentée et votée en session de Décembre 2024 pour renforcer le déploiement des nouveaux axes stratégiques exposé précédemment et venir renforcer l'enjeu d'attractivité des métiers en tension ainsi que la relation avec les entreprises.

Fort de ces nouveaux éléments, l'année 2025 sera placée sous le signe du renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, la rénovation de nos processus de contrôle et de sanction et le suivi précis des conventionnements avec les structures délégataires.

Ainsi, depuis la commission permanente de juin 2024, le Département met en place de nouvelles modalités de soutien financier des structures d'insertion qui s'appliqueront dès les conventionnements 2025. En effet, dans le cadre du pilotage, de l'animation, du contrôle et de l'évaluation de la politique d'insertion, il est proposé d'instaurer des indicateurs de moyens et de résultat, pour suivre la qualité d'accompagnement des

dispositifs d'insertion. De cette façon, le Département pourra mesurer l'impact des actions dans le parcours des bénéficiaires, grâce à une évaluation des opérateurs basée sur des critères objectifs, avec une exigence accrue. Ces indicateurs auront ensuite vocation à être suivis par le Département pour éclairer les arbitrages concernant les structures d'insertion (augmentation de places par exemple).

En juin 2025, la loi Plein Emploi se verra précisée par la sortie des derniers décrets sur les nouvelles modalités de sanction et de contrôle. Ainsi, il sera possible de réviser notre approche de la sanction et de réaffirmer la place des devoirs des bénéficiaires du RSA et d'analyser l'impact de ces nouvelles sanctions sur l'allocation RSA.

Enfin, 2025 sera l'année du déploiement de la thématique de l'attractivité des métiers en tension afin de créer des ponts entre les bénéficiaires du RSA et les besoins en recrutement. Le Département de l'Eure s'est engagé sur l'attractivité de son territoire pour les professions médicales voir certaines professions paramédicales en tension via son Plan Ambition Santé, il s'agirait d'asseoir une cohérence globale de positionnement plus large et moins segmenté sur ce sujet pour l'ensemble de nos besoins départementaux et de nos partenaires, qui bien souvent viennent demander des recours gracieux sur du financement non pas uniquement pour un problème de gestion mais faute de ressources humaines disponibles pour réaliser l'activité.

2/ Tableaux chiffrés

Tableau des dépenses et recettes relatives à la délégation de la 4^{ème} Vice-Présidente.

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction Inclusion et Action Sociale		239 435	-	- 239 435	-100,00%
Direction Insertion et Emploi	94 168 920	93 270 485	90 020 000	- 3 250 485	-3,49%
Total	94 168 920	93 509 920	90 020 000	- 3 489 920	-3,73%

Recettes de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction Insertion et Emploi	8 860 000	9 010 000	12 384 000	3 374 000	37,45%
Total	8 860 000	9 010 000	12 384 000	3 374 000	37,45%

3/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour la politique insertion et emploi s'élèvent à 90,02 M€ en 2025 contre 93,5 M€ en 2024, soit une diminution de 3,49 M€ ou – 3,73 % sur la période.

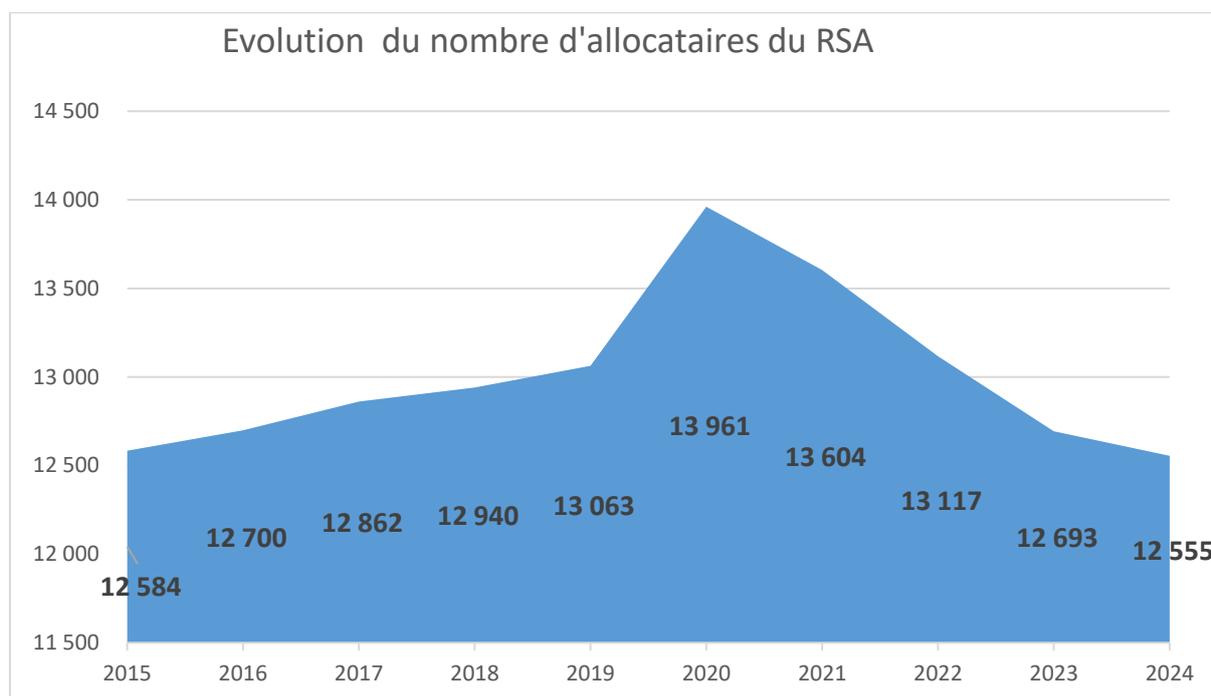
Cette baisse s'explique par l'évolution du périmètre de la Direction insertion et emploi au regard de la réorganisation. En 2024, la Direction insertion emploi a été créée par la séparation d'une partie de l'ex Direction inclusion active et logement et de l'ex Direction administrative et financière. Ainsi, la Direction insertion Emploi récupère dans son périmètre le suivi de l'allocation RSA, le suivi des financements des structures d'insertion par l'activité économique ainsi que la gestion des actions collectives à destination des bénéficiaires du RSA.

Ainsi, le financement au profit des épiceries sociales, des actions liées à la mobilité et autres actions sociales (subvention à la Banque alimentaire ou au restaurant du Cœur) sont désormais imputés sur le budget de la nouvelle Direction inclusion et action sociale.

L'allocation du RSA

Une enveloppe de 84 M€ est proposée au BP 2025 pour l'allocation du RSA, en régression de 2 M€ par rapport au BP 2024 (86 M€). La proposition budgétaire 2025 est faite sur la base de 12 500 allocataires du RSA avec une estimation d'une revalorisation de 2% et un coût moyen CNAF de 538 €. Pour accompagner cette diminution, on tient compte de l'impact du travail engagé par le Département (accompagnement renforcé) et des mesures de sanctions/suspension administrative.

L'histogramme ci-dessous présente l'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA depuis 2015 :



La tendance à la baisse du nombre d'allocataire se confirme depuis 2020 pour atteindre une moyenne de 12 555 allocataires, soit – 1 406 allocataires soit – 10 % entre 2020 et 2024. Elle devrait se stabiliser en 2025 même s'il faut rester prudent au regard du contexte socio-économique dans l'Eure (le chômage se stabilise mais ne baisse plus).

Les contrats aidés

Les dépenses liées aux contrats aidés passent de 2,3 M€ au BP 2024 à 1,9 M€ en 2025 pour tenir compte de la baisse du nombre de contrats proposés à financement : 350 contrats en 2025 contre 458 en 2024. Ce recul s'explique par l'arrêt des financements des contrats aidés du secteur marchand (CIE), la baisse de financement des contrats aidés sur le secteur non marchand à 100 CAE dont 60 pour les collèges et maintien du financement des 250 CCDI pour les structures de l'Insertion par l'activité économique.

Pour mémoire, les objectifs des contrats aidés sont de :

- Favoriser l'embauche de personnes qui connaissent des difficultés sociales ou professionnelles pour accéder à un emploi,
- Les inciter à retravailler en les accompagnant,

- Permettre aux entreprises de bénéficier de main d'œuvre.

En employant une personne en contrat aidé, l'employeur reçoit une participation mensuelle afin de couvrir une partie de la dépense liée à la rémunération. L'État et le Département peuvent ainsi contribuer jusqu'à 90 % du salaire brut pour une structure du secteur non marchand. La participation de l'Etat est fixée par arrêté préfectoral et celle du Département est équivalente à 88 % du montant de l'allocation RSA pour une personne isolée.

Les subventions financées par des crédits départementaux et fonds européens

Une enveloppe de 3,8 M€ (dont 1,8 M€ au titre des crédits d'insertion et 2 M€ au titre des crédits Fonds Social Européen) est proposée pour 2025 contre un budget de 5,7 M€ au BP 2024. Cette baisse s'explique notamment par la nouvelle répartition des financements entre les directions et par la dissolution du GIP JOB 27 qui permet également une économie sur les crédits FSE.

En 2025, le Département va mettre en place les nouvelles modalités de financement via des conventions d'objectifs basées sur des critères adaptés en fonction des chantiers d'insertion, des référents socio professionnels et des référents santé. Ces indicateurs de moyens et de résultat permettront de suivre la qualité d'accompagnement des dispositifs d'insertion et d'en évaluer leur impact.

4/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour le volet lié à l'Insertion et emploi s'élèvent à 12,384 M€ au BP 2025 contre 9,01 M€ en crédits ouverts 2024, soit un niveau en progression de 37 % (+ 3,374 M€).

Un montant de 4,2 M€ est inscrit pour le fonds départemental de mobilisation de l'insertion dont le montant oscille entre 4 M€ et 4,5 M€ selon les années (4,24 M€ en 2022, 4,02 M€ en 2023 et 4,52 M€ en 2024). Pour mémoire, c'est une enveloppe fermée répartie entre les Départements selon 3 parts (compensation, péréquation et insertion).

Une enveloppe de 2 M€ est inscrite au titre des crédits FSE, soit un niveau équivalent aux dépenses faites par le Département pour les structures d'insertion.

De même, 1,2 M€ ont été inscrits au budget pour tenir compte de la compensation de l'Etat à la généralisation de la loi Plein emploi.

Enfin, il est prévu le remboursement de l'avance faite en 2009 du Département à la CAF lors du changement du RMI au RSA. Celle-ci s'élève à 4,28 M€.

Culture, patrimoine, lecture publique, archives et relations internationales (Alexandre Rassaërt)

1/ Contexte et éléments les plus significatifs

1-1 Les Archives départementales

Le rôle de la direction des Archives départementales est d'assurer aux citoyens l'accès aux archives constitutives de leur histoire commune mais également porteuses de leurs droits. Cette compétence obligatoire des départements, assurée en lien avec l'État suivant les dispositions du Code du Patrimoine, se traduit par des missions :

- de collecte d'archives publiques (dans l'Eure, plus de 1800 entités concernées : collectivités, administrations, établissements publics...) et privées (ainsi en 2022-2023 par une collecte consacrée à l'histoire du cinéma, ou en 2024 aux sports dans l'Eure) ;
- de conservation et de classement des archives, travail indispensable pour en assurer la connaissance auprès du public et la transmission aux générations futures ;
- de communication au public, en salle de lecture (1331 lecteurs en 2023), par les recherches effectuées à distance (1450 en 2023, un nombre en hausse de plus de 10% par an depuis plusieurs années et qui concerne essentiellement les demandes de professionnels : notaires, bureaux d'étude...) ou par la mise à disposition d'archives numérisées en ligne (150 584 internautes en 2023) ;
- de valorisation du patrimoine archivistique de l'Eure, par l'organisation d'expositions ou de manifestations et l'activité du service éducatif (malgré l'absence de professeur relais sur l'année scolaire 2023-2024, la fréquentation s'est maintenue en 2023, avec 1286 visiteurs, dont 640 scolaires).

1-2 La culture et le patrimoine

Dans l'Eure, la culture et le patrimoine sont envisagés comme des leviers d'attractivité et des vecteurs d'identité pour le territoire. Conscient de sa responsabilité envers le territoire et ses habitants, le Département se donne également pour objectif d'apporter le meilleur de la culture sur l'ensemble du territoire et s'efforce, à travers ses compétences relatives à l'enfance (collèges, aide sociale à l'enfance), de donner à tous les mêmes chances de découvrir et d'aimer la culture et le patrimoine.

En 2025, malgré une baisse des aides aux acteurs culturels, le Département s'efforcera de maintenir la présence d'une offre culturelle sur l'ensemble du territoire, au plus près de chacun à travers plusieurs projets et dispositifs, parmi lesquels :

- Accompagnement des projets culturels qui maillent le territoire,
- Accompagnement des festivals de musiques actuelles tels que *Ca sonne à la porte*, *Rock in the Barn*, etc
- Opéra de Rouen : afin de permettre la diffusion de petites formes de l'Opéra sur le territoire, le Département accompagne financièrement les communes et associations qui souhaitent programmer l'Opéra. Une dizaine de dates est prévue pour 2025.
- Tournée de la compagnie des Petits Champs sur le territoire. Renommée au plan international, la compagnie des Petits Champs est installée à Beaumontel à l'Étable. Est organisée cette année une tournée d'une de ses pièces, *Voyage en Uruguay*, sur l'ensemble du territoire, dans des lieux insolites.
- Comme chaque année, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, une carte blanche sera donnée à plusieurs artistes dont le travail de création viendra sublimer plusieurs sites

patrimoniaux. La montée en puissance de l'événement se traduit par une notoriété et une fréquentation croissante : en 2025, il s'agira donc également de capitaliser sur l'expérience des précédentes éditions pour donner une nouvelle identité au projet et l'inscrire davantage dans le territoire choisi (résidences d'artiste en collèges, dans certains villages et/ou quartiers).

Lecture publique : outre ses missions habituelles (dessertes du réseau des médiathèques, formation des bibliothécaires professionnels et bénévoles, appui et conseil aux médiathèques du territoire et aux élus, etc) la Médiathèque départementale se lance dans l'élaboration d'un nouveau plan de lecture publique se donnera comme principes structurants la découverte du livre et de la lecture dès les 1000 premiers jours et l'éducation aux médias et à l'information tandis que l'appui apporté aux médiathèques du département permettra d'assurer la pérennité d'un réseau de qualité et le maintien d'une offre accessible dans tous les sens du terme.

Patrimoine : Parce que la valorisation du patrimoine et des richesses du territoire passe nécessairement par sa connaissance préalable, la politique d'inventaire du patrimoine sera relancée. L'année 2025 sera également marquée par l'inauguration d'une exposition commémorant la fin de la Seconde guerre mondiale et mettant en avant un sujet qui demeure d'une actualité tragique : le sort du particulier qu'a connu le patrimoine local durant la guerre (des plans de protections à la Reconstruction du patrimoine sinistré en passant par la question de la spoliation des biens juifs et de leur restitution).

Cinéma : La politique portée par le Département en matière de cinéma vise d'une part à favoriser l'accueil des tournages et la création sur le territoire et d'autre part à favoriser la diffusion du cinéma et l'éducation à l'image. Deux projets se concrétiseront en 2025, illustrant chacun de ces axes :

- D'une part, la campagne de repérage des lieux de tournages, initiée en 2024, en partenariat avec Normandie Images, se poursuivra et s'achèvera en mars 2025.
- D'autre part, un partenariat avec la production du film *Pagnol* de Sylvain Chomet, permettra de faire découvrir à des collégiens les techniques du film d'animation, d'organiser des avant-premières sur le territoire et d'accueillir une exposition des dessins de Sylvain Chomet aux Archives départementales.

Culture au collège : le dispositif culture au collège permet chaque année à des collégiens de participer à un projet monté en partenariat avec un acteur culturel du territoire. Outre les projets habituels (Festival Choral des collèges, Résidence Lu et dévoré, Chœur en patrimoine), de nouvelles actions se déclineront autour du film de Sylvain Chomet, *Pagnol* et de l'exposition *Patrimoines en guerre*.

Sites patrimoniaux : Malgré des projets revus à la baisse, les sites patrimoniaux feront l'objet d'importants investissements, en particulier le domaine d'Harcourt.

- Le domaine d'Harcourt : le projet de développement du site permettra la création d'une offre culturelle et touristique structurante pour l'ouest du département et aboutira à la fin de l'année 25 à l'ouverture du plus grand parcours nocturne de France. Ce projet est également une opportunité unique de faire monter en qualité les infrastructures du site : une phase de travaux démarrera donc dès la fin du mois de mars pour permettre au site de disposer notamment d'une aire de stationnement digne du site, qui comprendra également une extension de l'arboretum.
- La filature Levavasseur : Les études pour la mise en œuvre d'un projet de consolidation des vestiges pour la filature Levavasseur se poursuivront afin d'aboutir au recrutement d'entreprises chargées de mener à bien les travaux
- La MADE, quant à elle, fera l'objet d'un repositionnement stratégique à travers un projet scientifique et culturel qui se traduira essentiellement, dans un premier temps, par un resserrement de sa programmation autour des fondamentaux : le passé gallo-romain, la richesse des collections et leur caractère exceptionnel, le jardin archéologique.

2/ Tableaux chiffrés

Tableau des dépenses et recettes relatives à la délégation du 5^{ème} Vice-Président

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de la Culture	6 117 440	6 166 434	5 759 391	-407 043,16	-6,60%
Direction des Archives Départementales	30 000	30 000	30 000		
Total	6 147 440	6 196 434	5 789 391	- 407 043	-6,57%

Recettes de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de la Culture	450 800	225 800	186 200	- 39 600	-17,54%
Direction des Archives Départementales	2 000	2 000	2 000	-	0,00%
Total	452 800	227 800	188 200	- 39 600	-17,38%

Dépenses d'Investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de la Culture	6 366 730	5 035 882	12 760 565	7 724 683	153,39%
Direction de la Mobilité	45 601	45 601	-	- 45 601	-100,00%
Direction des Archives Départementales	131 000	131 000	191 000	60 000	45,80%
Total	6 543 330	5 212 482	12 951 565	7 739 082	148,47%

Recettes d'investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de la Culture	200 000	-	352 000	352 000	
Total	200 000	-	352 000	352 000	

3/ Les dépenses de fonctionnement

3-1 Les Archives départementales

Les dépenses de fonctionnement de la Direction des archives s'élèvent en 2025 comme en 2024 à 30 000 €.

Les dépenses de fonctionnement prévues dans le cadre du budget 2025 correspondent,

- d'une part, au socle récurrent des dépenses obligatoires pour la conservation et le fonctionnement normal du service :
 - fournitures courantes de conservation : 6 500 €
 - maintenance du scanner de la salle de lecture : 1 500 € ;

- enrichissement des fonds documentaires : livres neufs (dont la dépense ne peut être imputée en investissement) pour 1 000 € ; cotisations et abonnements à la presse et aux revues des sociétés savantes locales, pour 2 000 € ;
- prestation de destruction d'archives : 1 000 €
- prestations de service, dont manutention, analyses microbiologiques, décontamination et dépoussièrage : 8 000 €
- d'autre part aux actions de valorisation, dont la diversification et le développement sont prévus en 2025 :
 - lots prévus pour les actions menées par le service éducatif (concours de plaidoiries) : 1 000 €
 - expositions temporaires et itinérantes : 9 000 €

3-2 La culture et le patrimoine

Les dépenses de fonctionnement de la Direction de la culture pour les politiques relatives à l'action culturelle, la lecture publique et le patrimoine s'élèvent à 5 759 391 € en 2025 contre 6 117 440 € au BP 2024, soit une baisse de 5,9 %.

Pour rappel, le budget de fonctionnement de la Direction de la culture est constitué à 95-98% de subvention. Le reste des dépenses de fonctionnement de permet :

- La mise en œuvre d'une programmation sur les sites (programmation hors les murs pour Harcourt qui sera fermé durant l'année)
- L'installation du parcours nocturne à Harcourt
- Le fonctionnement des services
- Les projets prévus dans le cadre de Culture au collège
- La mise en œuvre du projet des Journées européennes du patrimoine
- L'élaboration d'une exposition et d'un catalogue destiné à commémorer la fin de la Seconde guerre mondiale
- Le développement d'une tournée théâtrale par la compagnie des Petits champs sur l'ensemble du territoire

4/ Les dépenses d'investissement

4-1 Les Archives départementales

Pour les dépenses d'investissement, la proposition, structurée autour de plusieurs marchés pluriannuels, est constante, pour un montant total de 191 000 € :

- l'essentiel des crédits (83 000 €) porte sur les marchés liés à la conservation : achat de solutions de stockage, achat de boîtes de conservation, travaux de restauration et de reliure ;
- numérisation, à fin de conservation et d'enrichissement des ressources consultables en ligne : 30 000 €
- enrichissement des fonds : 18 000 €
- étude bâtiment Archives : 60 000 €

Les dépenses d'investissement de la direction des Archives sont portées par une AP pluriannuelle qui s'élève en CP 2025 à 191 000 €.

4-2 La culture et le patrimoine

Les dépenses d'investissement de la Direction de la culture pour le BP 2025 s'élèvent à 12 760 564,5 € contre 6 366 729,5 € au BP 2024 (soit une augmentation de 101,4 %).

L'augmentation importante de ces crédits est due à l'inscription de crédits de paiement pour le projet de développement du domaine d'Harcourt. Ces crédits permettront de payer :

- La dernière phase de création du parcours nocturne
- La viabilisation du site pour accueillir le parcours nocturne (cheminement, VRD, câblage électrique)
- L'aménagement d'une aire de stationnement

Sont également inscrits des crédits d'étude pour l'élaboration d'un projet de consolidation des vestiges de la filature Levavasseur

5/ Les recettes de fonctionnement

5-1 Les Archives départementales

Les recettes de fonctionnement du budget de la direction pour le BP 2025 s'élèvent à 2 000 €.

Les recettes de fonctionnement prévues pour 2025 correspondent au produit des ventes d'ouvrage et de reproductions de documents pour les usagers.

5-2 La culture et le patrimoine

Les recettes de fonctionnement de la Direction de la culture pour le BP 2025 s'élèvent à 186 200 €, en baisse de 264 600 € par rapport au BP 2024 (- 58,7%).

Cette baisse est essentiellement liée à la fermeture du domaine d'Harcourt.

6/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de la Direction de la culture pour le BP 2025 s'élèvent à 352 000 €, en augmentation de 152 000€ par rapport au BP 2024 (+76%).

Il s'agit de la subvention de la mission Bern pour les travaux de consolidation de la filature Levavasseur.

Monde agricole, ruralité et bien-être animal (Jean-Paul Legendre)

1/ Contexte et éléments les plus significatifs

L'année 2025 sera essentiellement marquée par la mise en application des modifications apportées par le renouvellement de la politique départementale de soutien à l'agriculture de l'Eure, et notamment la réforme du dispositif d'aide en faveur des petits investissements agricoles, qui a été adoptée par délibération lors de la réunion de la Commission permanente du 7 février 2025.

Le Salon International de l'Agriculture rassemble, au Parc des Expositions Porte de Versailles à Paris, tous les acteurs du monde agricole et le grand public (615 000 visiteurs en 2023). À ce titre, il constitue une formidable vitrine de promotion des productions agricoles des régions françaises. En 2025, le Département privilégie la présence des producteurs locaux Eurois avec un stand 100% dédié.

2/ Tableaux chiffrés

Tableau des dépenses et recettes relatives à la délégation du 6^{ème} Vice-Président

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Attractivité	250 000	250 000	140 000	- 110 000	-44,00%
Direction de l'Environnement, de l'Espace Rural et de l'Agriculture	1 163 850	1 115 955	1 006 500	- 109 455	-9,81%
Total	1 413 850	1 365 955	1 146 500	- 219 455	-16,07%

Recettes de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de l'Environnement, de l'Espace Rural et de l'Agriculture	77 000	50 000	-	- 50 000	-100,00%
Total	77 000	50 000	-	- 50 000	-100,00%

Dépenses d'investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de l'Environnement, de l'Espace Rural et de l'Agriculture	605 000	640 916	630 000	- 10 916	-1,70%
Total	605 000	640 916	630 000	- 10 916	-1,70%

3/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues au titre du monde agricole, de la ruralité et du bien-être animal s'élèvent à 1 146 500 € en 2025 contre 1 413 850 € au BP 2024, soit une réduction de 18,9 %.

Elles comprennent notamment :

- P139O002 subventions agricultures : 470 000 € répartis en 150 000 € pour la convention annuelle avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie et 320 000 € pour le développement des

autres partenariats privés (Groupement de Défense Sanitaire, REAGIR 27-76, Solidarité Paysans 27...) et le soutien à l'organisation des comices agricoles etc ;

- P139O010 Autres prestations de services agriculture : 15 000 € pour l'organisation annuelle du marché fermier de Noël (montant identique qu'en 2024) ;
- P139O011 Circuits courts : 45 000 € pour le soutien au développement des circuits courts (développement des rencontres d'affaires, abonnement au réseau social des circuits courts et plus globalement la mise en œuvre de l'axe alimentation du plan agriculture) ;
- P139O014 Market Place : 5 500 € pour le maintien jusqu'au 20/08/2025 de la partie annuaire du site "C'est Fait Dans l'Eure" (le marché afférent se termine à cette date) ;
- P177O001 Frelon Asiatique : 81 000 € décomposés en 70 000 € pour le financement de la convention passée avec le GDS pour la partie relative à la lutte contre le frelon asiatique et 11 000 € pour la fabrication et la distribution de pièges pour les apiculteurs ;
- P147O001 GIP Labéo : 390 000 € pour la participation départementale à ce groupement.
- Participation au Salon de l'agriculture (Attractivité) : 140 000 € pour 2025

4/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement en faveur du monde agricole, de la ruralité et du bien-être animal s'élèvent, elles, à 630 000 € en 2025 contre 605 000 € au BP 2024, soit une augmentation de 4,13 %

Il s'agit principalement de :

- P066O013 Haies bocages : 20 000 € pour le paiement des dossiers engagés sur ce dispositif ;
- P067O011 Petits investissements agricoles : 560 000 € pour les besoins relatifs au dispositif d'aide correspondant ;
- P147O001 GIP Labéo : 50 000 € de CP 2025 pour régler le solde de la subvention d'investissement engagée en octobre 2024 au profit du GIP Labéo.

Protection de la nature et des paysages, économie circulaire, cycle de l'eau et biodiversité (Myriam Duteil)

1/ Contexte et éléments les plus significatifs

L'année 2025 sera marquée par la mise en œuvre des nouvelles orientations de la politique de préservation de la ressource en eau et de prévention des inondations. La réalisation du plan d'actions adopté dans le cadre du Plan Eure grandeur nature se poursuit par ailleurs avec notamment cette année la remise en dynamique l'animation du site Natura 2000 de la Vallée d'Eure, avec des dépenses compensées à 100 % par des recettes du FEDER.

2/ Tableaux chiffrés

Tableau des dépenses et recettes relatives à la délégation de la 7ème Vice-Présidente

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de l'Environnement, de l'Espace Rural et de l'Agriculture	1 503 000	1 326 232	1 434 800	108 568	8,19%
Total	1 503 000	1 326 232	1 434 800	108 568	8,19%

Recettes de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de l'Environnement, de l'Espace Rural et de l'Agriculture	4 865 000	4 865 000	4 742 700	- 122 300	-2,51%
Total	4 865 000	4 865 000	4 742 700	- 122 300	-2,51%

Dépenses d'investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de l'Environnement, de l'Espace Rural et de l'Agriculture	3 922 402	3 245 788	3 149 259	- 96 529	-2,97%
Total	3 922 402	3 245 788	3 149 259	- 96 529	-2,97%

Recettes d'investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de l'Environnement, de l'Espace Rural et de l'Agriculture	489 335	29 695	559 335	529 640	1783,57%
Total	489 335	29 695	559 335	529 640	1783,57%

3/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour la protection de la nature et des paysages, de l'économie circulaire, du cycle de l'eau et de la biodiversité s'élèvent à 1 434 800 € en 2025 contre 1 503 000 € au BP 2024, soit une diminution de 4,54 %.

Elles comprennent principalement :

- P088O002 Plan de transition écologique : 87 500 € pour les actions à destination des collégiens et liés à la transition écologique > accompagnement des collèges à la valorisation des bio-déchets (marché bio-déchets), animations clés en main (éveil au goût, énergie, ressource en eau ...) collèges, Découvrez la Nature dans l'Eure dans les collèges, subventions allouées aux projets de ruchers pédagogiques et dans le cadre l'Appel à projets les Collégiens agissement pour l'environnement et le développement durable ;
- P091O001 Milieux Naturels – Partenariats : 370 000 € pour l'accompagnement financier des partenaires et gestionnaires d'Espaces Naturels Sensibles dans l'exécution de leurs missions (Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, ONF, 1001 Légumes CPIE Terres de l'Eure Pays d'Ouche, SMABI...), et pour répondre aux besoins d'animation du Réseau Départemental Amphibien ;
- P091O002 Milieux Naturels – Prestations Etudes : 40 000 € pour la réalisation d'études faunistiques, la location des serveurs liés aux sentiers numériques, le déplacement des éco-compteurs fixes et le lancement du marché de cartographie des habitats du site Natura 2000 vallée d'Eure (ouverture d'une AE de 80 000 € avec 20 000 € de CP 2025) > cartographie financée à 100% par les fonds européens ;
- P091O004 Milieux Naturels : 25 000 € pour la mission "messicoles et pollinisateurs sauvages" ;
- P091O005 Milieux Naturels – Actions ENS : 150 000 € pour des travaux d'entretien des espaces naturels gérés par le Département et le financement de l'appel à projets Découvrez la Nature dans l'Eure 2025 ;
- P021O001 Eau Potable Etudes : 382 000 €, décomposés en 372 000 € pour l'observatoire des Bassins d'Alimentation de Captage (cofinancé par l'AESN et les collectivités territoriales concernées) et 10 000 € pour la convention avec le Bureau de Recherche Minière et Géologique ;
- P024O002 Frais divers DEERA : 380 300 €, pour le règlement des participations et cotisations à différentes structures (200 000 € pour le SMGSN, 25 000 € pour l'Association Régionale d'Etude et d'Amélioration des Sols, 18 000 € pour l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, 14 820 € pour le GIP Seine Aval...), pour diverses commandes de prestation de services (éditions de documents pédagogiques), pour les frais de formation pour les animateurs du réseau des Bassins d'Alimentation de Captage (avec en parallèle une potentielle recette de l'AESN), ...

4/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour la protection de la nature et des paysages, de l'économie circulaire, du cycle de l'eau et de la biodiversité s'élèvent à 3 149 259 € en 2025 contre 3 922 402,40 € au BP 2024, soit une baisse de 19,71 %.

Elles se déclinent principalement de la façon suivante :

- P018O001 Adduction eau potable : 498 002 € de CP 2025 pour couvrir les demandes de paiements sur les dossiers restants engagés sur ce dispositif d'aide clôturé ;
- P018O002 Diag bâtiments et espaces extérieurs D27 : 100 000 € de CP 2025 pour financer les diagnostics eaux des bâtiments départementaux et de leurs espaces extérieurs ;
- P019O001 Gestion des eaux superficielles 2023-2028 : 58 346 € de CP 2025 pour les besoins du dispositif d'aides ;
- P019O002 Rivières: 120 000 € de CP 2025 pour couvrir les demandes de mise en paiement relatives au dispositif d'aide afférent ;
- P025O001 Assainissement collectif : 933 349 € de CP 2025 pour régler les subventions engagées non soldées sur ce dispositif clôturé en juillet 2023 ;
- P025O002 Assainissement non collectif : 44 562 € de CP 2025 pour régler les subventions engagées non soldées sur ce dispositif clôturé en juillet 2023 ;
- P065O003 - Plan de prévention des déchets – investissement : 30 000 € de CP2025 pour les besoins du marché de fourniture d'aérofermenteurs et de composteurs à installer dans les collèges eurois dans le cadre de la mise en application de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) ;
- P066O010 ENS Dépenses TDA : 460 000 € de CP 2025 pour les travaux de l'ENS des îles de Vernon ;
- P066O011 Gestion et restauration des milieux naturels : 730 000 € de CP 2025 pour couvrir les besoins liés aux conventions partenariales avec les structures gestionnaires d'ENS, les travaux en maîtrise d'ouvrage départemental de restauration des ENS et de leur valorisation (aménagement d'un belvédère sur l'ENS du Mont Courel à Berville sur mer, sentiers pédagogiques), les acquisitions foncières, ... ;
- P183O001 Ma Commune Grandeur Nature 2023 – 2028 : 175 000 € de CP 2025 pour faire aux demandes de mise en paiement des subventions liées au dispositif d'aide correspondant.

5/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour la protection de la nature et des paysages, de l'économie circulaire, du cycle de l'eau et de la biodiversité s'élèvent à 4 742 700 € en 2025 contre 4 865 000 € au BP 2024, soit une évolution de – 2,51 %.

Elles se déclinent principalement de la façon suivante :

- P021O001 Participation observatoire des BAC : 334 800 € de recette de l'AESN et des collectivités territoriales pour le financement de l'observatoire des Bassin d'Alimentation de Captage et le suivi des reliquats azotés.
- P024O003 Animation cellules : 70 000 € relatifs au financement des postes du Pôle Ressource en Eau par l'AESN et 7 900 € pour la mission SATESE.
- P091O003 Milieux Naturels – Fonctionnement : 4 330 000 € décomposés de la façon suivante : 80 000 € de loyers perçus pour les parcelles mis à disposition des agriculteurs dans le cadre de la gestion des terrains du littoral, 80 000 € pour le financement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie des postes du pôle patrimoine naturel, 70 000 € de financement du FEADER pour le poste NATURA 2000 et le financement de la cartographie HIC (Habitats d'Intérêt Communautaire), et 4 100 000 € de recette liées à la perception de la Taxe d'Aménagement.

6/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour la protection de la nature et des paysages, de l'économie circulaire, du cycle de l'eau et de la biodiversité s'élèvent à 559 335 € en 2025 contre 489 335 € au BP 2024, soit une augmentation de 14,30 %.

Elles correspondent à 459 335 € pour la convention de financement avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la restauration de la zone humide de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Iles de Vernon (montant notifié) et 100 000 € de subvention prévisionnelle au titre du fonds vert pour divers travaux de restauration des ENS.

Transition énergétique et prévention des risques naturels et technologiques (Gérard Chéron)

1/ Contexte et éléments les plus significatifs

1-1 Transition énergétique

L'année 2025 sera marquée par la réalisation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre de la collectivité départementale, dont la réalisation est une obligation règlementaire tous les trois ans.

1-2 Bâtiments départementaux (hors collèges)

Concernant son propre patrimoine, le Département a lancé un marché de prestation pour la mise en place d'un schéma directeur de l'immobilier et de l'énergie, stratégie d'amélioration continue pour la performance et la rénovation énergétique du bâti. Sur ce sujet, il a été lauréat, avec le Département de Seine Maritime et son syndicat d'énergie, de l'appel à projet Séquoia III porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Plus précisément, le budget 2025 répond au double objectif de satisfaire les besoins liés à la gestion du patrimoine départemental, tout en mettant en œuvre des pistes d'économie : récupération de charges, consommation de fluides, optimisation des locaux.

Par ailleurs, le plan d'investissement dédié à la territorialisation des services participe également de l'optimisation de l'occupation du patrimoine bâti et non bâti au service des usagers internes et externes de notre collectivité. Ce plan permet à la fois de repositionner en priorité les agents sur des sites propriété du Département, tout en modernisant les outils de travail afin d'accompagner la réussite des objectifs des directions sur le terrain.

De la même manière, le Département s'oriente vers un plan pluriannuel de grande maintenance.

Selon des orientations définies en 2016, le Département adapte régulièrement son parc bâtiminaire à ses besoins, tant en matière de cessions et de ventes que sur ses locations, avec la volonté d'améliorer les services et de rationaliser les coûts.

Ces objectifs sont réaffirmés dans le cadre du nouveau plan pluriannuel d'investissement voté par notre assemblée le 21 juin 2024, prenant en compte, en complément des interventions sur les bâtiments sociaux et routiers, la rénovation énergétique de l'Hôtel du Département sans oublier le volet culturel.

Enfin, ce budget décline le programme d'actions de coopération renforcée entre le SDIS de l'Eure et notre collectivité, parmi lesquelles le fonctionnement du service unifié des ateliers automobiles et le groupement d'achats.

2/ Tableaux chiffrés

Tableau des dépenses et recettes relatives à la délégation du 8^{ème} Vice-Président

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de l'Environnement, de l'Espace Rural et de l'Agriculture		-	20 000	20 000	
Direction du Patrimoine et de la Logistique - Bâtiments	9 014 480	8 950 928	8 633 950	- 316 978	-3,54%
Total	9 014 480	8 950 928	8 653 950	- 296 978	-3,32%

Recettes de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction du Patrimoine et de la Logistique - Bâtiments	544 750	633 001	527 967	- 105 034	-16,59%
Total	544 750	633 001	527 967	- 105 034	-16,59%

Dépenses d'Investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction du Patrimoine et de la Logistique - Bâtiments	28 819 776	24 284 993	20 541 500	- 3 743 493	-15,41%
Total	28 819 776	24 284 993	20 541 500	- 3 743 493	-15,41%

Recettes d'investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction du Patrimoine et de la Logistique - Bâtiments	1 834 458	467 449	1 430 000	962 551	205,92%
Total	1 834 458	467 449	1 430 000	962 551	205,92%

3/ Les dépenses de fonctionnement

3-1 Direction de l'environnement, de l'espace rural et de l'agriculture

Les dépenses de fonctionnement pour la direction de l'Environnement, de l'espace rural et de l'agriculture (P087 0002) s'élèvent à 20 000 € en 2025, contre 0 € en 2024. Elles portent sur les crédits inscrits au titre de la réalisation du bilan des gaz à effet de serre du Département à réaliser tous les trois ans.

3-2 Direction du patrimoine et de la logistique

Les dépenses de fonctionnement pour la direction patrimoine et logistique en faveur de la petite maintenance et l'entretien courant des bâtiments départementaux, la mise à disposition des fournitures nécessaires au fonctionnement des services, et enfin l'entretien et la réparation des flottes de véhicules, engins et matériels du Département et du SDIS de l'Eure s'élèvent à 8 633 950 € en 2025, contre 9 014 480 € au BP 2024, soit une diminution de 4,22 % (ou de 3,54 % par rapport aux crédits ouverts 2024).

3-2-1 Petite maintenance et entretien courant des bâtiments

Les crédits de fonctionnement dédiés aux bâtiments départementaux correspondent essentiellement à l'achat de fournitures et la réalisation de prestations nécessaires à l'entretien courant et la maintenance de ce patrimoine, hors collèges départementaux, à hauteur de 1 793 400 €.

Les dépenses les plus élevées sont affectées à l'entretien ménager, ainsi qu'à l'entretien et la maintenance des bâtiments, à raison respectivement de 750 000 € et 546 000 €.

Ce budget intègre également 195 000 € dédiés à l'entretien des espaces verts et 49 400 € pour la petite maintenance et l'entretien courant du restaurant inter administratif.

3-2-2 Service unifié des ateliers automobiles

Ces dépenses de fonctionnement d'un montant de 2 161 350 € concernent les activités d'entretien, de contrôles règlementaires et de réparation des flottes techniques et administratives de véhicules, engins et matériels du Département et du SDIS assurées par le service unifié des ateliers automobiles déployé sur quatre sites. Ces activités sont réalisées par l'acquisition de fournitures (outillages, matériaux et pièces détachées) et de prestations.

Les dépenses prévisionnelles d'entretien des véhicules du SDIS sont augmentées de 59 500 € pour assurer la révision décennale des bras élévateurs aériens.

Plus globalement, le SU2A pourrait être contraint d'externaliser les prestations d'entretien du fait du nombre de postes non pourvu de mécaniciens, ce qui impacterait à la hausse les crédits proposés aujourd'hui. Un plan de recrutement massif est actuellement mis en œuvre pour pallier ce manque de personnel.

3-2-3 Energie, eau et fournitures (centrale d'achat)

Les crédits proposés s'élèvent à 3 737 500 €.

Les principales dépenses sont affectées à l'acquisition de fluides (eau, électricité, gaz) pour les bâtiments (1 471 000 €), ainsi qu'aux carburants et combustibles (-130 000 € plan de maîtrise), lavages, péages et stationnement des véhicules des flottes administratives et techniques du Département (1 515 000 €).

Ce programme intègre également les fournitures d'administration du personnel départemental (261 500 €), les vêtements de travail, équipements de protection individuelle et équipements d'entretien (budget prévisionnel de 490 000 € en hausse avec le nouveau marché), y compris les besoins identifiés pour les agents techniques des collèges.

3-2-4 Gestion du patrimoine foncier

Ces dépenses de l'ordre de 941 700 € recouvrent essentiellement la location de bâtiments destinés aux services sociaux (563 600 €), les charges de copropriété en augmentation (237 200 €) et le paiement des impôts fonciers (115 000 €).

4/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour la direction patrimoine et logistique en faveur de la construction, de la restructuration, de l'extension, du gros entretien et de la maintenance des bâtiments départementaux,

ainsi que l'acquisition de mobiliers et matériels, véhicules, engins et matériels des flottes de véhicules du Département s'élèvent à 20 541 500 € en 2025 contre 28 819 776 € au BP 2024, soit une diminution de 28,72 % (ou de 15,41 % par rapport aux crédits ouverts 2024).

4-1 Construction, restructuration et extension des bâtiments

Ce programme recouvre la mise en œuvre des plans pluriannuels d'investissement, au premier rang desquels celui approuvé par notre assemblée le 21 juin 2024.

Territorialisation des centres d'exploitation, 4 231 000 € :

Cette opération recouvre les projets suivants :

- La poursuite et la finalisation de la construction des centres d'exploitation à Courcelles sur Seine et Pacy sur Eure
- La livraison de la construction d'une nouvelle base de vie et d'un stockage de sel au centre d'exploitation de Conches en Ouche
- La livraison de la restructuration du centre d'exploitation de Louviers avec la construction d'une base de vie
- Le règlement du solde de la construction du nouveau hangar et stockage de sel au centre d'exploitation de Saint-Georges du Vièvre
- L'achat d'un terrain nécessaire à la construction d'un nouveau centre d'exploitation à Bernay, et d'un bâtiment concernant le projet de construction d'un nouveau centre à Broglie
- La poursuite du projet d'extension des hangars et de construction du stockage de sel au centre d'exploitation de Brionne, de rénovation des hangars et stockage de sel au centre d'exploitation de Bourg-Achard,
- Les études relatives aux projets de construction d'un nouveau centre d'exploitation de Pont-Audemer à Toutainville, et d'un nouveau hangar et stockage de sel au centre d'exploitation de Rugles
- Le démarrage de la première phase du projet de restructuration du site La Rougemare à Fauville

Territorialisation des centres sociaux, 1 130 000 € :

Le projet consiste à construire une maison du Département à Louviers intégrée à une Fabrique des solutions, rénover le système de ventilation et une partie du bâtiment du site Saint-Louis à Evreux, mais aussi acquérir un terrain dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre médico-social à Fleury sur Andelle.

Construction d'une Maison d'Enfants à caractère Social à Bernay dont la livraison est programmée en 2025, 5 092 000 €

Sites patrimoniaux :

- Restauration du château d'Harcourt 530 122 €
- Aménagement du parking de Gisacum au Vieil Evreux 434 000 €
- Rénovation de la couverture des archives départementales à Evreux 150 000 €

Acquisition d'un site à proximité d'Evreux destiné à accueillir le refuge de la Société Protectrice des Animaux et réalisation de travaux, 575 000 €

Rénovation énergétique de l'Hôtel du Département, 345 000 € : Il s'agit des premiers crédits d'études de cette opération estimée hors révision à 9,74 M€.

Autres opérations diverses :

- Achat du bâtiment abritant le centre médico-social à Mesnils sur Iton 300 000 €
- Installation de production d'énergies renouvelables 217 000 €
- Etudes et travaux au niveau du plateau de recherche de l'IUT d'Evreux 120 000 €

Le financement de la construction, la restructuration et l'extension des bâtiments est porté par deux AP distinctes :

-Une AP ouverte depuis 2013 (anciennes PPI) de 84 006 656 €, dont une augmentation de 3 998 271,57 € au BP 2025. Les CP pour cette AP au BP 2025 s'élèvent à 10 517 122 €.

-Une AP ouverte en 2024 de 41 420 478,40 € pour les nouveaux projets (dont l'hôtel du Département), dont une diminution de 10 936 925 € au BP 2025. Les CP pour cette AP au BP 2025 s'élèvent à 2 608 878 €.

4-2 Gros entretien et maintenance des bâtiments

Des interventions lourdes liées à la pérennité des bâtiments, à la sécurité de leurs usagers, ainsi que des travaux en vue de l'amélioration des conditions de travail du personnel et de réception du public, sont proposés pour un montant de 3 341 500 €.

Ces opérations sont réparties par typologie de bâtiments ou par projet de la façon suivante :

- Bâtiments culturels, 315 000 €
- Bâtiments administratifs, 360 000 €
- Bâtiments sociaux, 640 000 €
- Bâtiments enfance famille, 352 000 €
- Bâtiments routiers, 295 000 €
- Autres bâtiments, 45 000 €, avec 15 000 € dédiés aux Gendarmeries et 30 000 € au restaurant inter-administratif
- Audits et travaux chauffage ventilation climatisation, P3, diagnostics et travaux amiante et plomb, travaux systèmes de sécurité incendie, sureté et sécurisation des sites (P044O013), 599 500 €
- Modernisation des systèmes d'éclairage, 160 000 €
- Installation de bornes électriques solaires, 175 000 €
- Signalétique institutionnelle, 200 000 €
- Etudes et levés topographiques, 200 000 €

Le financement du gros entretien et maintenance des bâtiments est porté par une AP de 9 447 750,15 €, dont une augmentation de 3 234 500 € au BP 2025. Les CP pour cette AP au BP 2025 s'élèvent à 3 341 500 €.

4-3 Acquisition de mobiliers, matériels et équipements

Ce programme permet de renouveler les mobiliers, matériels bureautiques ou techniques vétustes, mais aussi d'en acquérir de nouveaux, pour l'ensemble des bâtiments départementaux, à hauteur de 249 000 €.

Le financement de l'acquisition de mobiliers, matériels et équipements est porté par une AP de 1 458 820 €, dont une augmentation de 996 000 € au BP 2025. Les CP pour cette AP au BP 2025 s'élèvent à 249 000 €.

4-4 Acquisition de véhicules, engins et matériels

Les crédits correspondent à l'acquisition de véhicules, engins et matériels au titre du renouvellement de la flotte technique, (dont deux poids lourds et quatre tracteurs) et de la flotte administrative du Département, à hauteur de 3 675 000 €, dont 427 000 € dédiés au programme de verdissement du parc automobile. Ces besoins sont notamment évalués au regard des préconisations de l'audit relatif au plan pluriannuel d'investissement des poids lourds.

Ce programme est également calibré pour les études relatives au projet de géolocalisation (40 000 €) et au projet de SU2A intégré (50 000 €), l'achat d'outillage destiné aux personnels de l'atelier (45 000 €), et le remplacement de cuves à carburant (15 000 €).

Le financement de l'acquisition de véhicules, engins et matériels est porté par une AP de 22 551 370,41 €, dont une augmentation de 120 000 € au BP 2025. Les CP pour cette AP au BP 2025 s'élèvent à 3 825 000 €.

5/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour la direction patrimoine et logistique s'élèvent à 527 967 € en 2025, contre 544 750 € au BP 2024, soit une diminution de 3,08 % (ou de 16,59 % par rapport aux crédits ouverts 2024).

5-1 Petite maintenance et entretien courant des bâtiments

Cette recette correspond à la facturation des charges locatives du restaurant inter-administratif à l'association de gestion estimée à 40 000 €.

5-2 Service unifié des ateliers automobiles

Ces recettes recouvrent les versements effectués par les budgets annexes au titre de la mise à disposition de véhicules de la collectivité, et le remboursement de franchises automobiles, à hauteur de 85 000 €.

5-3 Centrale d'achat

Il s'agit de la refacturation des dépenses de carburant aux budgets annexes à concurrence de 10 000 €.

5-4 Gestion du patrimoine foncier

La perception des loyers et récupération de charges des bâtiments administratifs, sociaux et de gendarmeries est évaluée à 392 967 €.

6/ Les recettes d'investissement

6-1 Direction du patrimoine et de la logistique

Les recettes d'investissement pour la direction patrimoine et logistique s'élèvent à 1 430 000 € en 2025, contre 1 834 458 € au BP 2024, soit une diminution de 22,05 % (ou de 205,92% par rapport aux crédits ouverts 2024).

Ces recettes concernent la cession prévisionnelle de propriétés foncières à hauteur de 1 105 000 € : un terrain à Nonancourt (55 000 €), et aussi le terrain de l'ancien collège César Lemaitre à Vernon (1 050 000 €).

Le Département programme également la vente de véhicules et matériels réformés par l'intermédiaire du site internet de vente aux enchères Agorastore (305 000 €).

Enfin, la facturation des dépenses relatives au restaurant inter-administratif est estimée à 20 000 €.

Education, collèges et jeunesse (Florence Gautier)

1/ Contexte et éléments les plus significatifs

Le Département conduit une politique volontariste en faveur de la jeunesse Euroise et tout particulièrement au bénéfice des 32 433 élèves accueillis au sein des 66 collèges publics et privés Eurois.

L'année 2025 demeure marquée par un soutien conséquent aux collèges du territoire, tant sur le plan des investissements (bâtiminaire, dotation en matériels et équipements) que du fonctionnement. À noter sur ce point une légère diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement par rapport à l'année précédente (-3,30 %), tenant à la fois à une stabilisation des dépenses de viabilisation par la sortie de la pression inflationniste et la diminution des effectifs scolaires marquant ainsi le début de la baisse de la démographie scolaire.

Globalement, le budget de la Direction est en diminution. Quant à la reconstruction/restructuration des collèges, ce sont désormais des enjeux d'accompagnement/aménagement des collèges nouvellement livrés qui rythment et déterminent le soutien du Département.

Un plan pluriannuel d'investissements adopté en 2024 va se poursuivre de manière adaptée à la contrainte budgétaire générale sans perdre les objectifs qui ont été fixés par celui-ci, notamment sur les plus vétustes et obsolètes. Par ailleurs, le maintien des bâtiments dans des conditions optimales de fonctionnement en rationalisant les dépenses demeure un objectif fort.

Enfin, le Département réaffirme en 2025 son engagement dans la politique volontariste de soutien à l'innovation et aux projets pédagogiques. Dans ce cadre, le partenariat décliné dans les conventions adoptées par plus de 90 % des collèges (51 établissements sur 55) fera l'objet d'une évaluation et d'un dialogue qui s'amorcera dès avril 2025.

Les reconstructions et restructurations des collèges se poursuivent dans le cadre du PPI 2016 qui a permis d'intervenir dans quatorze établissements.

Après des années d'investissements records, le nouveau plan pluriannuel voté par notre assemblée le 21 juin 2024 prévoit la poursuite de l'amélioration du parc bâtiminaire pour les établissements les plus vétustes et obsolètes tout en conservant la maîtrise de notre trajectoire budgétaire.

De la même manière, le Département s'oriente vers un plan pluriannuel de grande maintenance pour assurer le maintien des bâtiments dans des conditions optimales de fonctionnement.

Par ailleurs, en matière de sécurité, le Département pilote la poursuite du déploiement des dispositifs de vidéoprotection aux abords des établissements scolaires. Plus largement, la direction patrimoine et logistique travaille, avec ses partenaires, à la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de sécurisation de ces bâtiments lié au contexte sécuritaire national.

2/ Tableaux chiffrés

Tableau des dépenses et recettes relatives à la délégation de la 9^{ème} Vice-Présidente

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction des Collèges	15 128 900	14 897 343	14 324 600	- 572 743	-3,84%
Direction des Sports	310 000	310 000	290 000	- 20 000	-6,45%
Direction du Patrimoine et de la Logistique - Etablissements Scolaires	2 297 990	2 419 643	2 487 602	67 959	2,81%
Total	17 736 890	17 626 986	17 102 202	- 524 784	-2,98%

Recettes de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction des Collèges	3 348 000	3 398 267	3 608 000	209 733	6,17%
Direction du Patrimoine et de la Logistique - Etablissements Scolaires	5 000	5 000	5 000	-	0,00%
Total	3 353 000	3 403 267	3 613 000	209 733	6,16%

Dépenses d'investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction des Collèges	2 920 000	2 829 610	3 095 000	265 390	9,38%
Direction du Patrimoine et de la Logistique - Etablissements Scolaires	27 893 670	37 374 479	25 985 500	- 11 388 979	-30,47%
Total	30 813 670	40 204 089	29 080 500	- 11 123 589	-27,67%

Recettes d'investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction du Patrimoine et de la Logistique - Etablissements Scolaires	4 033 233	4 183 417	4 184 147	730	0,02%
Total	4 033 233	4 183 417	4 184 147	730	0,02%

3/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement afférentes à cette délégation sont, au BP 2025, prévues à hauteur de 17,1 M€ en diminution de 3,6 % par rapport au BP 2024 (ou de -2,98% par rapport aux crédits ouverts 2024).

3-1 Les collégiens

Les dépenses de fonctionnement en faveur des collèges, gérées par la direction de l'Éducation et des Collèges, s'élèvent à 14 324 600 € en 2025 contre 14 897 343 € en 2024, soit une variation à la baisse de -3,84 %.

Elles comportent les opérations suivantes :

➤ P0600001-Dotations collèges privés : 2 490 000 €

La participation obligatoire aux dépenses de fonctionnement de l'externat est basée notamment sur le montant de la DGF des collèges publics et sur le volume de la masse salariale des ATTEE. La prévision 2025 est identique à celle de 2024.

Néanmoins, une refonte du calcul, qui s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre d'une convention

de partenariat, est en cours d'étude, et pourra conduire à un ajustement des prévisions.

➤ P060O002-Dotation et fonctionnement collèges publics : 8 399 000€

Cette opération comprend la Dotation Globale de Fonctionnement des 55 collèges publics, les analyses bactériologiques obligatoires de leurs services de restauration, et la participation de la collectivité aux dépenses des collèges hors département qui accueillent des élèves qui résident dans l'Eure.

➤ P060O004-Autres interventions pour les collèges : 1 513 000 €

Différentes actions à destination des collèges, des élèves et des agents, sont financées dans cette opération : Calculatrices distribuées aux élèves de 6ème, Espace Numérique de Travail (ENT), sensibilisation au harcèlement scolaire, carte scolaire, fonds de soutien politique éducative, participation aux frais de restauration du collège Rosa Parks aux Andelys dont les usagers déjeunent au lycée Jean moulin, ainsi que diverses prestations ponctuelles.

➤ P060O006-Maintenance et télécommunications informatiques : 375 000 €

Cette opération regroupe les interventions sur les infrastructures informatiques des collèges, par des prestataires, la maintenance des équipements (serveurs, casques de réalité virtuelle, ..), et les frais de téléphonie des collèges qui n'ont pas encore été transférés à Eure Numérique pour l'accès au très haut débit.

➤ P061O002-Bourses scolaires : 1 000 000 €

Les bourses scolaires départementales sont versées en complément des bourses nationales au bénéfice des élèves dont le responsable légal réside dans l'Eure, qu'ils fréquentent un collège Eurois ou hors département, ou qu'ils reçoivent un enseignement à distance (CNED), qu'ils soient externes, demi-pensionnaires et internes.

L'enveloppe est identique à 2024 car l'automatisation des demandes impactera à la hausse le nombre d'élèves boursiers malgré la baisse des effectifs.

➤ P178E01- Cuisine départementale dépenses : 547 600 €

Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement de la cuisine départementale mutualisant notamment la production au bénéfice du collège de Navarre à Evreux et du Foyer départemental de l'enfance.

Les dépenses en denrées alimentaires sont en augmentation (+30 000 €) afin d'absorber le coût des repas fournis aux Mineurs Non Accompagnés (MNA), l'effectif accueilli étant en hausse depuis mars dernier.

A noter que le coût de ces repas est plus élevé que le montant remboursé par le FDE, la DIRECOL supportant la différence.

3-2 Les bâtiments des collèges

Les dépenses de fonctionnement en faveur des collèges départementaux pour la direction patrimoine et logistique s'élèvent à 2 487 602 € en 2025 contre 2 297 990 € au BP 2024, en augmentation de 8,25 % (ou de 2,81 % par rapport aux crédits ouverts 2024).

En effet, le Département subit une hausse du coût des dépenses incompressibles d'entretien bâtiminaire de l'ordre de 15 % (+40 000 €) et des marchés de maintenance chauffage P2 de 25 % (+160 000 €).

Les dépenses les plus significatives sont les suivantes :

- Petite maintenance et entretien courant des bâtiments 1 292 302 €.
- Fournitures non stockables (eau, électricité, gaz) 1 071 000 €. Le Département prend en charge directement ces dépenses afférentes aux collèges nouvellement livrés. Cela se traduit par une baisse des dotations versées à ces établissements.
- Gestion du patrimoine foncier 124 300 €.

3-3 La politique jeunesse

Les dépenses de fonctionnement de la direction des sports et de la jeunesse pour les différents projets s'élèvent à 290 000 € en 2025.

P141O002 : 194 500 € pour les subventions de fonctionnement relatives aux dispositifs Bourses Initiatives Jeunes, Clubs des bénévoles et le soutien aux diverses associations œuvrant notamment pour l'engagement.

P141O008 : 95 500 € de dépenses directes pour la mise en œuvre d'événements comme le Forum des mini-entreprises, la journée de l'entrepreneuriat ou les Open Days.

4/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement relatives à cette délégation sont prévues au BP 2025 à hauteur de 29,08 M€ en diminution de -5,6 % par rapport au BP 2024 (ou -27,7 % par rapport aux crédits ouverts 2024)

4-1 Les collégiens

Les dépenses d'investissement pour la direction de l'Éducation et des Collèges s'élèvent à 3 095 000 € en 2025 contre 2 920 000 € au BP 2024, soit une évolution de +6 %, dont les opérations suivantes :

➤ P056O001 Equipement matériel restauration : 970 000 €

Le renouvellement programmé des équipements des services de restauration (laveries, fours, sauteuses, lave-vaisselle, etc...) nécessite une enveloppe en augmentation de 170 000 € pour 2025. Et la mutualisation envisagée de certains services de restauration implique d'assurer la mise à disposition des matériels nécessaires aux cuisines concernées.

➤ P056O005 Equipement matériel maintenance entretien : 50 000 €

Après une dotation en matériel des agents de maintenance des collèges en 2024, le projet de mutualisation de ces agents nécessite l'acquisition de matériels qui seront mis à disposition de l'ensemble des collèges en fonction des besoins (échafaudage, ...). L'enveloppe est diminuée de 30 000 € par rapport à 2024, comme prévu dans le cadre du plan de maîtrise des dépenses.

➤ P057O001-Subvention travaux des collèges privés : 290 000 €

Ces subventions s'inscrivent dans le dispositif "Loi Falloux", et le montant est identique à celui prévu au BP 2024.

➤ P180O001-Acquisition de matériel informatique : 1 290 000 €

Cette opération comprend l'acquisition de matériels informatiques pour les collèges (dotations annuelles, modernisation des systèmes d'information, appel à projet, matériel innovant, ..), et des photocopieurs.

➤ P180O002-Proiciels et logiciels collèges : 480 000 €

Cette enveloppe concerne l'acquisition des progiciels et logiciels en lien avec la mise en place de la modernisation du système d'information des collèges qui se poursuit, ainsi que les licences de l'application Easilys permettant notamment de mesurer le recours des services de restauration aux produits en circuit court (Loi EGALIM).

➤ P180O003-Télécommunication investissement : 15 000 €

Il s'agit des besoins en opérations de câblage de moins de 10 prises dans les collèges ; la DPL se charge des travaux en cas de nombre supérieur à 10. Une baisse de 5 000 € est effectuée par rapport à 2024 conformément au plan de maîtrise des dépenses.

4-2 Les bâtiments des collèges

Les dépenses prévisionnelles d'investissement en faveur des collèges départementaux pour la direction patrimoine et logistique s'élèvent à 25 985 500 € en 2025 contre 27 893 670 € au BP 2024, en diminution de 6,84 % (ou de 30,47 % par rapport aux crédits ouverts 2024).

4-2-1 Construction, restructuration et extension des collèges

Les dépenses inscrites dans ce programme, à concurrence de 16 565 700 € permettent la poursuite de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissements 2016, d'une part, et le démarrage du plan collèges approuvé par notre assemblée le 21 juin 2024.

Les dépenses proposées à hauteur de 13 033 800 € pour la poursuite de la PPI 2016 comprennent les opérations suivantes :

Finalisation du règlement des opérations de construction déjà livrées

- Reconstruction sur un nouveau site du collège Maurice de Broglie, 70 000 €
- Construction du campus éducatif situé à Mesnil en Ouche, 270 000 €
- Reconstruction sur un nouveau site du collège Hyacinthe Langlois à Pont de l'Arche, 651 000 €

Finalisation des travaux et du règlement des dépenses des opérations suivantes

- Reconstruction sur un nouveau site du collège Louise Michel à Bourneville Sainte-Croix, 995 000 €
- Reconstruction du collège Suzanne Lipinska à Louviers, 170 000 €

Poursuite et finalisation de la reconstruction de la demi-pension du collège Marcel Pagnol à Gravigny,

1 105 000 € et de la Reconstruction de la demi-pension et restructuration lourde en site occupé du collège Simone Signoret au Val d'Hazey, 700 000 €

Poursuite des travaux de reconstruction en site occupé du collège Victor Hugo à Rugles, 6 280 000 €

Autres opérations associées à la PPI

- Travaux liés à la resectorisation des collèges sur les territoires 41 000 €
- Dépollution déconstruction des anciens collèges au titre du fonds friche EPN Normandie, 578 800 €
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques aux collèges_Le Hameau à Bernay (10 000 €), Jean Rostand à Evreux (20 000 €), André Maurois à La Saussaye (10 000 €) et Geneviève de Gaulle Anthonioz au Neubourg (10 000 €).
- Contentieux relatif à la construction de la demi-pension du collège Aimé Charpentier à Mesnils sur Iton, 23 000 €

Ce programme recouvre par ailleurs le mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité des collèges à hauteur de 2 100 000 €.

Les dépenses proposées à hauteur de 3 531 900 € pour le démarrage de la PPI 2024 comprennent les opérations suivantes :

- Reconstruction du collège Roger Gaudeau aux Andelys confiée par mandat à la SPL Campus de l'Espace 250 000 €
- Travaux supplémentaires de comblement de cavité souterraine au collège Jacques Brel à Beuzeville 32 500 €
- Reconstruction hors site du collège Marcel Marceron à Montfort sur Risle 220 000 €

- Rénovation des sanitaires du collège Léonard de Vinci à Saint-Marcel 200 000 €
- Reconstruction du collège Jeanine Vancayzeele à Thiberville 45 000 €
- Etudes et travaux complémentaires liés aux opérations de construction en cours 60 000 €
- Travaux d'aménagement des collèges situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Seine Eure et des autres intercommunalités, 2 366 000 €
- Installation de production d'énergies renouvelables 358 400 €

Le financement de la construction, la restructuration et l'extension des collèges est porté par deux AP distinctes :

-Une AP ouverte depuis 2013 de 326 626 7538,26 € pour les anciennes PPI, dont une augmentation de 2 266 973,06 € au BP 2025. Les CP pour cette AP au BP 2025 s'élèvent à 13 033 800 €.

-Une nouvelle AP de 79 021 365 € ouverte en 2024 pour les nouveaux projets, en diminution de 1 595 500 € au BP 2025. Les CP correspondants pour cette AP s'élèvent à 3 531 900 € au BP 2025.

4-2-2 Gros entretien et maintenance des collèges

Ce programme recouvre les dépenses de grande maintenance des collèges publics à hauteur de 9 419 800 €.

Il s'agit des dépenses relatives aux travaux de grande maintenance programmée suivants : :

- Travaux de structure du collège Jean Jaurès à Evreux confiés par mandat à la SPL Campus de l'Espace 540 000 €
- Réfection des blocs sanitaires et extension du préau du collège Pablo Picasso à Gisors également sous la réalisation de la SPL Campus de l'Espace 580 000 €
- Poursuite de la campagne de modernisation des systèmes d'éclairage des établissements à concurrence de 500 000 €, projet éligible à la DSID
- Travaux relatifs aux collèges du secteur sud 1 Evreux 562 300 €
- Travaux relatifs aux collèges du secteur sud 2 Evreux 590 000 €
- Travaux relatifs aux collèges du secteur est 1 Vernon 675 500 €
- Travaux relatifs aux collèges du secteur est 2 Vernon 700 000 €
- Travaux relatifs aux collèges du secteur ouest 1 Bernay 577 000 €
- Travaux relatifs aux collèges du secteur ouest 2 Bernay 585 000 €
- Travaux de maintenance préventive et curative tous collèges 1 070 000 €

Par ailleurs, d'autres interventions relevant de l'activité expertise sont planifiées comme suit, 2 110 000 € :

- Finalisation de la modernisation du système de chauffage ventilation climatisation du collège G. de Maupassant à Fleury sur Andelle 75 000 €
- Poursuite des travaux d'installation d'appareils de détection des fuites d'eau 137 310 €
- Diagnostics réglementaires qualité de l'air et de performance énergétique 222 690 €
- Diagnostics techniques plomb et amiante avec travaux de retrait ou recouvrement 348 000 €
- Part P3 du groupement de chauffage relatif au gros entretien et au renouvellement des installations 870 000 € (augmentation des coûts de 25%)
- Poursuite du plan de remplacement des systèmes de sécurité incendie, travaux de sécurisation et alarme intrusion dans les collèges 457 000 €.

En outre, 930 000 € serviront à acquérir les équipements pour les collèges, notamment sous forme de dotations en matériel technique, mobilier et matériel scolaire, dans le respect du plan de maîtrise des dépenses (-130 000 €).

Le financement du gros entretien et de la maintenance des collèges est porté par une AP de 25 300 366 €, dont une augmentation de 8 576 799 € au BP 2025. Les CP pour cette AP au BP 2025 s'élèvent à 9 419 800 €.

5/ Les recettes de fonctionnement

5 -1 Les collégiens

Les recettes de fonctionnement pour la direction de l'Éducation et des Collèges s'élèvent 3 608 000 € en 2025 contre 3 348 000 € au BP 2024, soit une évolution de +7,77%. Il s'agit des recettes suivantes :

➤ P0600004 Autres interventions pour les collèges : 210 000 €

Cette opération regroupe les recettes issues des redevances d'occupation des logements de fonction des collèges, occupés à titre précaire, et du remboursement des fluides par les ATTEE logés par nécessité absolue de service dans les logements de fonction des collèges.

➤ P0600002 Dotation et fonctionnement collèges publics : 2 810 000 €

Il s'agit de la participation des familles à la rémunération des personnels des services de restauration des collèges publics eurois, et de la participation des Départements limitrophes aux frais de fonctionnement des collèges eurois qui accueillent des élèves qui résident hors département.

Sur le premier point, les prévisions sont en augmentation de 100 000 € pour tenir compte des nouveaux tarifs en restauration applicables à partir du 1^{er} janvier 2025, et sont conformes aux estimations du plan de maîtrise des dépenses.

➤ P17800001 Cuisine départementale : 588 000 €

Les repas produits par la cuisine départementale à destination du collège Navarre à Evreux et du foyer de l'enfance font l'objet d'une facturation. Les prévisions sont en hausse par rapport à celles de l'année 2024 notamment au regard de la hausse des tarifs des repas applicables au 01/01/2025.

5-2 Les bâtiments des collèges

Les recettes de fonctionnement en faveur des collèges départementaux pour la direction patrimoine et logistique s'élèvent à 5 000 € en 2025, montant similaire à 2024.

Elles correspondent à la récupération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à concurrence de 5 000 €.

6/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement en faveur des collèges départementaux pour la direction patrimoine et logistique s'élèvent à 4 184 147,16 € en 2025, comparé à 4 033 233,40 € au BP 2024, soit une hausse de 3,74 % (ou de 0,02 % par rapport aux crédits ouverts 2024).

Ces recettes correspondent, d'une part, à la participation des communes et intercommunalités aux coûts de construction des voiries et aménagements de desserte détaillés ci-après :

- Collège Suzanne Lipinska à Louviers 241 636,84 €
- Collège Marc Chagall à Gasny 33 333,32 €
- Collège Georges Pompidou à Pacy sur Eure 120 000 €

Il s'agit, d'autre part, de la dotation départementale d'équipement des collèges fixée à 3 789 177 €.

Mobilités et infrastructures routières (Thierry Plouvier)

1/ Contexte et éléments les plus significatifs

Le Département de l'Eure a fait de la pérennité et de la sécurité de ses infrastructures existantes des enjeux essentiels des orientations budgétaires de la Collectivité. Dans un cadre d'efficacité économique, ce budget primitif 2025 est proposé pour y répondre.

1-1 Les routes départementales

L'année 2025 sera marquée par les orientations suivantes :

- Poursuite de la surveillance et de l'entretien des 800 ouvrages d'art et notamment ceux concernant le franchissement de la Seine avec la rénovation du pont de Courcelles,
- Intensification de la préservation du patrimoine des 4 200 km de routes départementales avec un budget alloué aux chaussées de 17 M€,
- Modernisation des axes structurants RD 321, RD 613 et RD 6014,
- Sécurisation des routes départementales au travers d'opérations de sécurité hors agglomération.

1-2 Les projets structurants d'échelle nationale

En ce qui concerne les projets nationaux, le Département de l'Eure demeure un acteur vigilant des grandes opérations qui concerneront à terme la mobilité des Eurois, notamment :

- Le contournement Est de Rouen, liaison A28/A13 et sa section euroise se connectant au niveau de l'échangeur d'Incarville sur l'A13, qui aborde la phase pré-opérationnelle, en attente d'un arbitrage politique de lancement,
- La mise à 2x2 voies des RN 154 et 12 d'Allaines à Nonancourt par concession autoroutière. L'appel à concession a été lancé début 2024.
- La mise à deux fois deux voies de la RN13 entre Evreux et Chaufour Les Bonnières a finalement été abandonnée par la Région Normandie fin 2023. La DIR Nord-Ouest porte des opérations ponctuelles de sécurisation de carrefours.
- Enfin, la Ligne Nouvelle Paris Normandie, projet de long terme, tout particulièrement pour les sections euroises (Mantes-Evreux, Y de l'Eure). Une veille permanente est réalisée afin de défendre le parti d'un aménagement le moins impactant pour notre territoire.

Par ailleurs les projets nationaux suivants ont un impact sur le budget de la Direction de la mobilité :

- La déviation sud-ouest d'Evreux présente un surcoût global de 41 M€, avec une quote-part pour le Département de l'Eure de 2.583 M€. En 2025, un financement complémentaire de 258 300 euros est demandé par l'Etat,
- La reprise de la passerelle piétonne de Poses permettant l'augmentation du gabarit fluvial prévoit un cofinancement du Département de l'Eure à hauteur de 1 240 833,34 euros dont 496 400 euros pour 2025.

1-3 L'offre à destination des communes et intercommunalités

Le Département confirme son soutien aux collectivités, notamment par :

- La mise en place de conférences routières cantonales, portées par le Vice-Président, pour présenter les actions du Département et recueillir les sollicitations des Maires,
- Une mobilisation soutenue des dispositifs d'aides permettant ainsi d'accompagner les projets des communes ou intercommunalités (sécurité routière, assainissement en traverse),
- L'accompagnement des projets communaux (dessertes de zones d'activité, sécurisations), via l'Agence de la Ruralité, voire Ingénierie 27,
- La mise en place d'un réseau des référents Vélo des communes et intercommunalités.

1-4 La Seine à Vélo et l'Eure à Vélo

Adopté pour la première fois par le Conseil General en 2002, puis révisé en 2007, le schéma départemental vélo routes et voies vertes avait permis la réalisation de 155 km de veloutes et de 140 km de voies vertes.

La révision de ce schéma en 2019, approuvée à l'unanimité, projette notamment la réalisation par le Département de 348 nouveaux kilomètres d'itinéraires cyclables, dont environ 170 en voies verte, ainsi que la mise à niveau des itinéraires existants. Avec environ 650 km d'itinéraires cyclables, la réalisation du Schéma départemental permettra à terme d'encourager la mobilité cyclable, mais aussi pédestre, dans un cadre de mobilité du quotidien, de loisirs ainsi que pour diversifier l'offre touristique du Département.

Pour un total estimatif de 60 millions d'euros, ce schéma incluant la Seine à Vélo, et devenu l'Eure à Vélo, est fondé sur les principes suivants :

- Aménager un réseau de veloutes et voies vertes sécurisées;
- Valoriser et promouvoir l'offre cyclo touristique;
- Animer et coordonner le réseau d'acteurs.

Il propose notamment un maillage structurant prioritaire élaboré sur un principe de continuité d'itinéraires interdépartementaux, d'une part, et en lien avec les itinéraires des départements limitrophes, d'autre part. Ces tracés prennent en compte les objectifs d'attractivité touristique en desservant les lieux identifiés d'intérêt patrimoniaux, culturels et environnementaux sans oublier pour autant la mobilité du quotidien.

En effet, à l'instar du squelette routier, le projet Eure à Vélo a l'ambition de développer un maillage structurant et sécurisé sur lequel des circuits secondaires, essentiellement pilotés par les EPCI, pourront se raccorder.

Pour La Seine à Vélo, en plus de d'une forte mise en travaux de sections de la Seine à Vélo situées entre Vernon et les Andelys, l'année 2025 verra la fin des études préalables sur les tronçons Les Andelys/Saint Pierre du Vauvray, Pont de l'Arche/Martot et Marais-Vernier/Berville sur Mer.

D'autres itinéraires verront des études pour des sections de voies vertes se poursuivre tel que la vallée de l'Eure, la voie des légendes dans la vallée de l'Andelle et sur le Vexin, la Vel'Itton d'Acquigny à Conches en Ouche ou la vallée de la Risle. En collaboration étroite avec les collectivités locales, certaines sections vont débiter en travaux en 2025, tel qu'à Pont Audemer ou Normanville.

Parallèlement les itinéraires finiront d'être jalonnées afin d'engager leur mise en tourisme dès le printemps.

2/ Tableaux chiffrés

Tableau des dépenses et recettes relatives à la délégation du 10^{ème} Vice-Président

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de la Mobilité	5 429 850	5 495 350	5 438 550	- 56 800	-1,03%
Total	5 429 850	5 495 350	5 438 550	- 56 800	-1,03%

Recettes de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de la Mobilité	550 000	550 000	800 000	250 000	45,45%
Total	550 000	550 000	800 000	250 000	45,45%

Dépenses d'Investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de la Mobilité	40 099 000	41 276 680	37 798 345	- 3 478 335	-8,43%
Direction de l'Aménagement du Territoire	60 000	1 037	-	- 1 037	-100,00%
Total	40 159 000	41 277 717	37 798 345	- 3 479 372	-8,43%

Recettes d'investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de la Mobilité	1 700 000	1 700 000	1 870 000	170 000	10,00%
Total	1 700 000	1 700 000	1 870 000	170 000	10,00%

3/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour la direction de la Mobilité s'élèvent à 5 438 550 euros en 2025 (contre 5 116 550 euros en 2022 et 5 288 750 euros en 2023 et 5 429 850 euros au BP 2024), soit une évolution de + 0,16 %.

A rappeler que certaines dépenses auparavant imputées au budget transports, sont intégrées dans le budget Mobilité pour 2 070 500 euros. Il s'agit principalement du coût d'exploitation du bac de Quillebeuf pour 1 100 000 euros, du coût du carburant du bac pour 282 000 euros et de l'attribution compensatrice transport liée au transfert de la compétence transports à la Région pour 649 000 euros.

Cette évolution intègre notamment l'augmentation des lignes suivantes :

- les prestations entreprises et fournitures de voirie, afin de prendre en compte l'évolution des prix du marché,
- la reconstitution du stock de fondant routier pour le service hivernal,
- un complément de prestations météorologiques avec un rappel de formation à l'attention des agents et une nouvelle station météo au viaduc de l'Epte,

- un complément pour l'entretien (petits matériels et élagage), l'équipement (compteurs) et la concertation (honoraires commissaire enquêteur) relatifs aux voies vertes.

3-1 Politique exploitation et entretien courant (P054) : 3 158 550 euros, dont :

Ce programme recouvre les dépenses liées aux charges courantes des unités territoriales et du pôle technique et gestion de la route (P054O001) pour 200 000 euros, les achats de matériaux de voirie pour 740 000 euros (P054O002), les dépenses liées à la viabilité hivernale (P054O005) pour 219 700 euros (dépenses de fondant routier basée sur la consommation moyenne des hivers précédents) et les travaux d'entretien courant (P054O003) pour 1 770 000 euros (dont les travaux confiés aux entreprises : balayage, curage, pontage et élagage pour 810 000 euros), la signalisation horizontale (marquage) pour 870 000 euros, les locations de véhicules pour 40 000 euros et les contrôles réglementaires pour 50 000 euros.

Pour mise en perspective, il est important de garder en mémoire que le seul besoin en entretien de la signalisation horizontale a été évalué à un million d'euros par an.

Ce programme recouvre également les charges à caractère général des services routiers (P054O006) pour 227 850 euros. Ces dépenses correspondent aux dépenses du pôle foncier domanial, du pôle achats finances, du pôle ingénierie, du pôle technique et gestion de la route et depuis 2021 celles du pôle mobilité douce. Les crédits correspondant aux besoins en fonctionnement des véloroutes et voies vertes, comprennent la maintenance et abonnements internet des compteurs smart green road, honoraires commissaires enquêteur, adhésion comité.

Enfin, ce programme comprend également les dépenses de fonctionnement liées aux déplacements de réseaux (P054O007) pour 1 000 euros.

3-2 Entretien du réseau routier (P138O001) : 209 500 euros

Ce programme concerne les dépenses d'achats de fournitures gérées par le pôle technique et gestion de la route (émulsion pour 128 000 euros, granulats pour 78 000 euros, location de citerne pour 3 500 euros).

3-3 Fonctionnement du Bac de Quillebeuf sur Seine (P162O001) : 1 420 000 euros

Par délibération du 3 juillet 2017, le Département de l'Eure a validé la convention relative aux modalités de gestion du bac de Quillebeuf sur Seine, portant la participation 2025 du Département de l'Eure à hauteur de 1 100 000 euros. Cette ligne de crédits apparaissait au budget transports en 2017.

Sont également inscrits sur ces lignes, les dépenses relatives aux frais de carburant du Bac de Quillebeuf (à charge pour moitié au Département de l'Eure depuis 2021) pour 282 000 euros et des frais de fonctionnement du dispositif de comptages du Bac (38 000 euros de frais de maintenance).

3-4 Site de covoiturage (P165) : 0 euro

Le Département de l'Eure a officiellement informé le Département de Seine-Maritime de sa volonté de cesser sa participation au site de covoiturage cogéré, faute d'usage.

3-5 Etudes et dispositifs de transports (P166O001) : 1 500 euros

Une enveloppe de crédits d'études est provisionnée à hauteur de 1 500 euros dans le cadre du schéma de covoiturage et de la politique de Mobilité alternative en cours.

3-6 Attribution compensatrice transports (P176O001) : 649 000 euros

Une enveloppe de crédits d'études est provisionnée à hauteur de 649 000 euros pour versement de l'attribution compensatrice transports dans le cadre du transfert de la compétence transports à la Région Normandie.

4/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses relatives à cette délégation sont prévues au BP 2025 à hauteur de 37,8 M€ contre 40,16 M€ au BP 2024, soit -5,9 %.

Les dépenses d'investissement pour la direction de la Mobilité s'élèvent à 37 798 345 euros en 2025 (contre 40 099 000 euros au BP 2024), soit une évolution de -5,74 %.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

- Eure à vélo, pour un montant de 2 582 000 euros,

- Mobilité pour un montant de 35 216 345 euros.

Cette évolution intègre notamment les augmentations des lignes suivantes en 2025 par rapport à 2024:

- l'augmentation des appels de fonds de l'Etat au titre de la déviation sud-ouest d'Evreux pour 2 101 945 euros,

- l'augmentation des opérations de sécurité hors agglomération pour 1 000 000 euros,

- l'augmentation de la PPI ouvrage d'art pour 3 406 400 euros au titre de la rénovation du pont de Courcelles et du cofinancement de la passerelle de Poses.

4-1 Direction de la mobilité

Ces dépenses correspondent aux programmes P047, P048, P049, P050, P051, P052, P155, P156, P157, P158, P159, P160 et P161).

Les dépenses d'investissement pour la Direction de la Mobilité s'élèvent à 35 216 345 euros en 2025 (contre 22 500 000 euros en 2021, 28 663 400 euros en 2022, 36 712 880 en 2023 et 35 299 000 euros au BP 2024) soit une évolution de - 0,23 %.

4-1-1 Participations versées aux collectivités locales (P050) : 400 000 euros, dont :

- Subvention assainissement en traverse (P050O001) : 400 000 euros

A la suite de la refonte du régime des aides départementales en 2023, le Département a fait le choix de conserver ce dispositif d'aide au bénéfice des communes ou EPCI dans le cadre du dispositif "Améliorer l'écoulement des eaux pluviales en agglomération sur les routes départementales". Il s'agit de soutenir l'aide aux projets communaux d'assainissement en traverse, projet essentiel pour garantir la pérennité des voiries départementales et permettre de sécuriser les dépendances routières et leur usage comme liaison douce.

Les CP pour 2025 s'élèvent à 400 000 euros. Le solde des dossiers engagés en reste à payer s'élève à la somme de 122 086 euros.

4-1-2 Financement des infrastructures nationales (P047) : 2 101 945 euros

- RN 13 – Déviation Sud-Ouest d'Evreux (P047O001): 2 101 945 euros

Dans le cadre des obligations contractuelles liées au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) et au Règlement d'application particulier pour la déviation Sud-Ouest d'Evreux, des crédits à hauteur de 2 101 945 euros sont inscrits sur la nature participation.

Les CP pour 2025 s'élèvent à 2 101 945 euros.

4-1-3 Modernisation des axes départementaux d'intérêt régional (P048) : 2 165 000 euros

Ce programme recouvre les dépenses des travaux de liaisons routières, les opérations soutenues financièrement par la Région au regard de leur intérêt régional ou national.

- Modernisation Axe RD 321 (P048O001) : 500 000 euros

Des crédits sont inscrits sur la nature travaux pour 500 000 euros dans le cadre de la réalisation d'aménagement de la RD 321 à Martot.

- Modernisation Axe RD 6014 (P048O006) : 850 000 euros

Des crédits sont inscrits pour 850 000 euros sur la nature travaux dans le cadre de l'opération RD 6014 Villers en Vexin – Gaillarbois - Cressenville.

- Modernisation Axe RD 6015 (P048O012) : 50 000 euros

Des crédits sont inscrits pour 50 000 euros sur la nature études dans le cadre de l'opération RD 6015.

- Modernisation Axe RD 613 (P048O013) : 765 000 euros

Des crédits sont inscrits à hauteur de 750 000 euros sur la nature travaux, de 15 000 euros sur la nature signalisation, dans le cadre de la modernisation de la RD 613, pour l'aménagement d'un tourne à gauche RD 613 – RD23E à Nassandres-sur-Risle.

Les CP pour 2025 s'élèvent à 2 165 000 euros.

4-1-4 Modernisation des axes départementaux structurants (P049) : 1 500 000 euros

- RD 675 Aménagement pénétrante ouest Pont-Audemer (P049O005) : 1 000 000 euros

Les crédits inscrits sur cette opération permettront de finaliser les travaux de cette opération pour 1 000 000 euros.

- RD 675 Sécurisation Caumont la Chouque Bosgouet (P049O007) : 500 000 euros

Des crédits à hauteur de 850 000 euros sont inscrits en nature travaux dans le cadre de l'opération de sécurisation de l'itinéraire de la RD 675 Caumont la Chouque à *Bosgouet*.

Les CP pour 2025 s'élèvent à 1 500 000 euros.

4-1-5 Aménagement à la demande de tiers (P051) : 271 000 euros

- Dessertes de zones d'activités (P051O003) : 235 000 euros

Les crédits inscrits à hauteur de 235 000 euros sur la nature travaux, permettront de réaliser complètement l'opération RD 7 RD 181, Vexin sur Epte – Terreal.

- Opérations spécifiques – Sécurisation des Passages à niveau (P051O004) : 36 000 euros

Les crédits inscrits à hauteur de 36 000 euros sur la nature travaux, dans le cadre du solde de la sécurisation du PN 11 à Pont Authou.

Les CP pour 2025 s'élèvent à 271 000 euros.

4-1-6 Modernisation et réhabilitation du réseau (P052) : 21 582 000 euros

- Modernisation et entretien du patrimoine routier (P052O008) : 17 296 000 euros

L'opération modernisation et entretien du patrimoine routier reprend les crédits en nature travaux, des opérations suivantes pour 16 500 000 euros :

- Renouvellement des couches de roulement 1ère et 2ème catégorie,

- Renouvellement des couches de roulement 3ème et 4ème catégorie,
- Renforcement réseaux, toutes catégories,
- Travaux préparatoires sur structures.

Les dépenses associées à ces crédits font l'objet d'une programmation annuelle votée par le Département depuis 2016. La programmation détaillée des travaux 2025 (opération par cantons, par nature, et par EPCI) sera proposée à une prochaine commission permanente.

Sur ce programme est prévue une dépense de 720 000 euros sur la nature auscultation, intégrant les dépenses relatives aux diagnostic amiante HAP (transférées depuis 2024 du fonctionnement vers l'investissement au titre de dépenses accessoires au programme de travaux 2025), ainsi qu'une dépense exceptionnelle avec l'auscultation par intelligence artificielle de tout le réseau. Une dépense de 30 000 euros en études est également prévue pour les "essais" préalables aux travaux préparatoires des unités territoriales.

Une dépense de 46 000 euros est inscrite sur la nature participation dans le cadre d'une convention établie avec la Ville de Bernay.

- Travaux connexes aux assainissements en traverse (P052O009) : 1 200 000 euros

Les crédits proposés recouvrent les travaux d'enrobés en traverse d'agglomération à réaliser dans le cadre des travaux d'assainissement en traverse conduits par les collectivités sur routes départementales. Ces aménagements complémentaires permettent de résoudre des difficultés de gestion des eaux réceptionnées par la plate-forme routière et surtout des bassins versants.

- Réparation des ouvrages d'art (P052O010) : 2 000 000 euros

Les crédits inscrits correspondent pour 440 000 euros à des prestations d'études, pour 200 000 euros à des avances pour travaux sur ouvrages d'art, pour 1 300 000 euros à des travaux d'intervention sur les ouvrages d'art et pour 60 000 euros à une participation à verser dans le cadre d'une convention à intervenir avec ALIS.

- Mesures au titre du PPBE (P052O011) : 26 000 euros

Des crédits sont inscrits en nature études dans le cadre de la finalisation du diagnostic réglementaire PPBE.

- Opérations spécifiques - Réfections lourdes de sections dégradées (P052O014) : 1 060 000 euros

Des crédits sont inscrits dans le cadre de travaux spécifiques sur des routes départementales nécessitant des travaux importants, pour un montant de 1 060 000 euros. En 2025, les travaux à réaliser concerneront la RD 178 à Caumont et la RD 547 à Lignerolles.

- Mesures de protection RD (Dépendances vertes et bleues, bruit) (P052O015) : 0 euro

Cette opération concerne la réalisation d'opérations de travaux relatives aux bassins et fossés d'assainissement.

Les CP pour 2025 s'élèvent à 21 582 000 euros.

4-1-7 Aménagement de sécurité hors agglomération (P155) : 1 050 000 euros

- Aménagement de carrefour hors agglomération (P155O001) : 1 050 000 euros

Les crédits inscrits correspondent à des opérations de travaux de mise en sécurité hors agglomération. Sont inscrits 1 000 000 euros en crédits de travaux et 50 000 euros en crédits d'études. Des crédits AP -341 590 euros- sont ajoutés à cette ligne depuis la ligne ci-dessous "petits aménagements de sécurité".

- Petits aménagements de sécurité (P155O002) : 0 euro

Aucun crédit n'est demandé sur cette ligne en 2025. Les crédits AP existants -341 590 euros- sont réaffectés depuis cette ligne vers la ligne ci-dessus "aménagement de carrefour hors agglomération".

Ces budgets sont les bras armés qui permettent aux services de résoudre dans des délais brefs des situations accidentogènes remontées régulièrement par le cabinet, les forces de l'ordre ou les services eux-mêmes. A ce titre, les crédits en recette de la dotation spéciale d'affectation des produits des radars automatiques pourront être fléchés sur ces opérations dédiées à la sécurité des routes départementales.

Les CP pour 2025 s'élèvent à 1 050 000 euros.

4-1-8 Ouvrages d'art (P156) : 3 406 400 euros

- Ouvrages d'art – PPI 2017-2021 (P156O001) : 0 euro

Cette PPI est considérée close désormais et ne subsiste que le reliquat de reste à payer.

Ce programme "Ouvrages d'art – PPI 2017-2021" est porté par une AP spécifique transférée désormais vers la PPI 2022-2028.

- Ouvrages d'art – PPI 2022-2028 (P156O002) : 3 046 400 euros

Des crédits sont inscrits en nature travaux pour 2 560 000 euros, sur la nature études pour 250 000 euros, pour 496 400 euros en nature subvention dans le cadre d'une convention à intervenir avec VNF pour des travaux sur la Passerelle de Poses et 100 000 euros pour la nature subventions aux personnes privées, dans le cadre de la commission d'indemnisation des commerçants impactés par les travaux du pont de Courcelles.

L' AP spécifique 2023-2028 est augmentée d'un complément issu de la ligne ci-dessus "ouvrages d'art – PPI 2017-2021" d'un montant de 166 738,52 euros. Les CP pour 2025 s'élèvent à 3 406 400 euros.

4-1-9 Covoiturage (aires structurants) (P157) : 330 000 euros

- Covoiturage (P157O001) : 330 000 euros

Les crédits inscrits correspondent aux travaux réalisés par le Département, de création d'aires de covoiturage structurantes. Un nouveau schéma en faveur du covoiturage est en cours de réalisation, succédant au dispositif précédent qui a permis de créer 7 aires de covoiturage. Un nouveau référentiel (places perméables, ombrières solaires). Des crédits à hauteur de 330 000 euros sont inscrits en nature travaux pour agrandir deux aires de covoiturage (Criquebeuf et Bourneville) sur 2025.

Ce programme "Covoiturage – aires structurantes" est porté par une AP spécifique 2023-2028 de 650 000 euros. Les CP pour 2025 s'élèvent à 330 000 euros.

4-1-10 Etudes (P158) : 100 000 euros

- Etudes routières – RD d'intérêt régional (P158O002) : 50 000 euros

Des crédits d'études sont prévus dans le cadre de la planification 2023-2028 des infrastructures routières.

- Etudes routières – Axes départementaux structurants (P158O003) : 50 000 euros

Des crédits d'études sont inscrits pour 50 000 euros afin de permettre la réalisation d'études portant sur des opérations départementales.

Ce programme "Etudes routières" est porté par une AP spécifique 2023-2028 de 875 000 euros. Les CP pour 2025 s'élèvent à 100 000 euros.

4-1-11 Autres programmations (P159) : 872 500 euros

- Etudes générales et insertions-presse (P159O001) : 15 000 euros

Ces dépenses correspondent à une enveloppe de crédits permettant de couvrir les dépenses liées notamment à des bornages ponctuels.

- Acquisitions foncières (P159O002) : 120 000 euros

Ces dépenses correspondent à une enveloppe de crédits permettant de couvrir les dépenses liées à des acquisitions foncières, hors opérations déjà programmées.

- Travaux urgents et imprévus (P0159O003) : 700 000 euros

Cette enveloppe de crédits permet de couvrir les dépenses imprévues dans le cadre de sinistres sur chaussées liés à des événements climatiques ou à l'ouverture de cavités souterraines. Au vu des études en cours en 2024, un montant de travaux conséquent est à prévoir en 2025.

- Aménagements des espaces verts (P159O004) : 37 500 euros

Les crédits inscrits correspondent aux dépenses d'aménagements des espaces verts, sur les giratoires créés et en prévision d'opération de boisement à réaliser. Une diminution au titre de plan ambition ressources a été mise en œuvre pour 2025.

Ce programme "Autres programmations" est porté par une AP spécifique 2023-2028 de 5 035 000 euros. Les CP pour 2025 s'élèvent à 872 500 euros.

4-1-12 Equipements et matériels (P160) : 1 250 000 euros

- Equipements, matériels (P160O001) : 1 250 000 euros

Les crédits inscrits correspondent à :

- Des dépenses d'acquisition de matériels pour les pôles territoriaux et le pôle technique et gestion de la route (PTGR), pour 150 000 euros (dont 120 000 euros pour le PTGR et 30 000 euros pour les 3 UT/antennes). Une diminution au titre de plan ambition ressources a été mise en œuvre pour 2025
- Des dépenses de fournitures de panneaux de signalisation permanente verticale pour 800 000 euros (dont 500 000 euros pour le PTGR et 100 000 euros par UT soit 300 000 euros pour les UT/Antennes). Une diminution au titre de plan ambition ressources a été mise en œuvre pour 2025
- De fourniture et pose de glissières de sécurité pour 250 000 euros,
- Des dépenses d'études signalisation pour 50 000 euros.

Ce programme " Equipements et matériels " est porté par une AP spécifique 2023-2028 de 9 311 000 euros. Les CP pour 2025 s'élèvent à 1 250 000 euros.

4-1-13 Construction du Bac de Quillebeuf sur Seine (P161) : 150 000 euros

- Construction du Bac de Quillebeuf (P161O001) : 150 000 euros

Les crédits inscrits à hauteur de 150 000 euros correspondent à la participation 2025 du Département de l'Eure, dans le cadre de convention "Bac de Quillebeuf", sur la partie relative à la réparation du bac. Le Département de l'Eure et le Département de la Seine Maritime se répartissent pour moitié chacun la part résiduelle du financement.

Ce programme "Construction du Bac de Quillebeuf" est porté par une AP spécifique (ancienne AP). En raison d'opérations de réparation lourde, une nouvelle AP d'un montant de 250 000 euros est demandée pour porter les dépenses à ce jour prévisibles sur la période 2025-28. Les CP pour 2025 s'élèvent à 150 000 euros.

4-1-14 Plan de déplacement des administrations (P163) : 37 500 euros

- Plan de déplacement des administrations (P163O001) : 37 500 euros

Les crédits inscrits à hauteur de 37 500 euros correspondent à la nature matériels divers de transport dans le cadre d'aménagements et/ou de formations en faveur du plan de déplacement des agents. Une diminution au titre de plan ambition ressources a été mise en œuvre pour 2025.

Ce programme "plan de déplacement des administrations" est porté par une AP spécifique. Les CP pour 2025 s'élèvent à 37 500 euros.

4-2 Seine à vélo et Eure à vélo

Les crédits correspondent aux opérations P182O001 et P182O002) :

Les dépenses d'investissement pour la direction de la Mobilité – Eure à vélo, s'élèvent à 2 582 000 euros en 2025 (contre 5 477 000 euros en 2022, 3 410 000 euros en 2023 et 4 800 000 euros au BP 2024) soit une évolution de - 46,21 %.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

- Eure à vélo – Seine à vélo pour 2 015 000 euros,
- Eure à vélo – Autres itinéraires pour 567 000 euros.

4-2-1 Eure à Vélo - Seine à Vélo – P0182O001 : 2 015 000 euros

Des crédits sont prévus sur la nature travaux pour 1 750 000 euros, sur la nature études pour 55 000 euros, sur la nature frais d'insertion pour 10 000 euros et sur la nature acquisitions foncières pour 200 000 euros.

Ces crédits correspondent aux projets suivants :

Seine à Vélo – Quai Grimoult Les Andelys 500 000 euros

Des crédits sont prévus sur la nature travaux pour 500 000 euros et permettront la finalisation.

Seine à Vélo – Camping de Bouafles - Vézillon 150 000 euros

Des crédits sont prévus sur la nature travaux pour 150 000 euros et permettront la finalisation de la section.

Seine à Vélo – Hameau des Mousseaux 200 000 euros

Des crédits sont prévus sur la nature travaux pour 200 000 euros et permettront la réalisation totale de la section.

Seine à Vélo – Rue Haquerite – Rue du Port 900 000 euros

Des crédits sont prévus sur la nature travaux pour 900 000 euros et permettront la réalisation totale de la section.

4-2-2 Eure à vélo – Autres itinéraires — P182O002 : 567 000 euros

Des crédits sont prévus sur la nature études pour 300 000 euros, sur la nature signalisation voies vertes pour 240 000 euros et sur la nature compteurs pour 27 000 euros.

Ces crédits correspondent aux projets suivants :

Eure à vélo – Schéma départemental : 567 000 euros

Des crédits d'études sont inscrits pour 300 000 euros pour réaliser des levés topographiques, des diagnostics géotechniques, des études générales dont maîtrise d'œuvre.

Des crédits en nature signalisation sont inscrits à hauteur de 240 000 euros afin de réaliser le jalonnement des voies vertes résiduelles.

Des crédits en nature compteurs sont inscrits à hauteur de 27 000 euros afin d'équiper progressivement les voies vertes déjà ouvertes.

Pour la section d'investissement, les CP demandés sont résumés comme suit :

	BP 2025	
Libellé du dispositif/politique/Direction de la Mobilité	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT :		
P047O001 Financement des infrastructures nationales	2 101 945	
P048O001 Modernisation Axe RD 321	500 000	
P048O006 Modernisation Axe RD 6014	850 000	
P048O012 Modernisation Axe RD 6015	50 000	
P048O013 Modernisation Axe RD 613	765 000	
P049O005 RD 675 Pénétrante Pont Audemer	1 000 000	
P049O007 RD 675 Sécurisation Caumont la Chouque	500 000	
P050O001 Subvention Assainissement en traverse	400 000	
P050O005 Mobilité Alternative	0	700 000
P051O003 Dessertes de zones d'activités	235 000	235 000
P051O004 Opérations spécifiques – sécurisation PN	36 000	
P052O008 Modernisation et entretien du patrimoine routier	17 296 000	
P052O009 Travaux connexes aux assainissements en traverse	1 200 000	
P052O010 Entretien des ouvrages d'art	2 000 000	
P052O011 Mesures au titre du PPBE	26 000	
P052O013 Opérations spécifiques (Réfections lourdes de sections dégradées)	1 060 000	
P155O001 Aménagement de sécurité hors agglomération	1 050 000	

P156O002 Ouvrages d'art PPI 2022-2028	3 406 400	
P157O001 Covoiturage – Aires structurantes	330 000	190 000
P158O002 Etudes routières – RD d'intérêt régional	50 000	
P158O003 Etudes routières – Axes départementaux structurants	50 000	
P159O001 Etudes générales et insertions presse	15 000	
P159O002 Acquisitions foncières globalisées	120 000	
P159O003 Travaux urgents et imprévus	700 000	
P159O004 Aménagements paysagers	37 500	
P160O001 Equipements et matériels	1 250 000	
P161O001 Construction du Bac de Quillebeuf sur Seine	150 000	
P163O001 Plan de déplacement des administrations	37 500	
P182O001 - EURE A VELO -SEINE A VELO	2 015 000	300 000
P182O002 - EURE A VELO- AUTRES INTINERAIRES	567 000	30 000
TOTAL	37 798 345	1 455 000

5/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour la Direction de la Mobilité –Eure à vélo : Néant.

Les recettes de fonctionnement pour la direction de la Mobilité s'élèvent à 800 000 euros en 2025 (contre 450 000 euros en 2022, 500 000 euros en 2023 et 550 000 euros au BP 2024) soit une évolution de + 45 %.

5-1 Direction de la Mobilité : (correspondant au financement de l'opération P054O008) : 800 000 €, dont :

5-1-1 Exploitation et entretien courant (P054) : 800 000 euros

Il s'agit des recettes liées à la redevance d'occupation du domaine public, réglées par les concessionnaires ou gestionnaires de réseaux.

6/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour la Direction de la Mobilité et l'Eure à vélo s'élèvent 1 870 000 € en 2025.

6-1 Direction de la Mobilité – Eure à vélo (correspondant au financement des opérations P182O001 et P182O002) : 330 000 €

Une subvention Etat est attendue sur le projet Seine à vélo à hauteur de 300 000 euros. Des recettes à hauteur de 30 000 euros correspondent à un financement ADEME des études en cours du Plan Vélo.

6-2 Direction de la Mobilité : (correspondant au financement des opérations P0500005, P0510003 et P1570001) : 1 540 000 €, dont :

6-2-1 Participations versées aux collectivités locales - Mobilité alternative (P0500005) : 700 000 euros

Cette recette est issue de la dotation spéciale d'affectation versée par l'Etat au Département au titre des produits des amendes de police "Radars automatiques".

6-2-2 Aménagement à la demande de tiers - Dessertes de zones d'activités (P0510003) : 840 000 euros.

Les crédits prévus sur l'exercice 2025 correspondent aux participations attendues dans le cadre des opérations de dessertes de zones d'activités.

Urbanisme, habitat, logement, politique de la ville et revitalisation des centres-villes (Diane Leseigneur)

1/ Contexte et éléments les plus significatifs

1-1 Le bailleur départemental Mon Logement 27

Issue de la fusion au 1er janvier 2021 entre Eure Habitat et Sécomile, la Société d'économie mixte Mon Logement 27 a pour objet, dans les limites du Département de l'Eure (et éventuellement des arrondissements limitrophes) :

- L'étude, l'acquisition, la construction, la restauration, la rénovation ou l'aménagement d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, aidés ou non par l'État, ainsi que d'immeubles à usage de bureaux, de locaux professionnels, commerciaux, industriels ou artisanaux ;
- L'étude, la construction et l'aménagement des équipements publics ou privés complétant ou accompagnant les opérations qui précèdent ;
- L'étude et la réalisation de toutes opérations permettant la mise à disposition de tous constructeurs d'immeubles à usage d'habitation des terrains nécessaires ;
- L'acquisition de tous terrains nécessaires à la poursuite des activités ci-dessus énumérées ;
- La location ou la vente et d'une manière générale la gestion, l'entretien et la mise en valeur de ces immeubles, équipements ou terrains ;
- L'obtention de tous emprunts, ouvertures de crédits ou avances, avec ou sans garantie ou hypothèque pouvant favoriser la réalisation de l'objet social.

Implantée sur 152 communes et gérant plus de 22 000 logements, MonLogement27 est le principal acteur du logement conventionné du département de l'Eure et un partenaire prioritaire pour déployer dans les territoires la politique habitat – logement du Département (rappelons que le Conseil départemental détient 73% du capital social de la société).

Les axes stratégiques du bailleur sont :

- La poursuite de la politique de réhabilitation et d'entretien du parc immobilier ;
- Le développement de ce parc ;
- L'amélioration de la relation locataires.

Ces axes s'inscrivent pleinement dans les priorités portées par le Conseil départemental dans son Plan Département de l'Habitat.

Concernant la réhabilitation du parc, objectif prioritaire, les travaux sont systématiquement orientés vers l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments pour lutter contre le risque de précarité énergétique. Le parc immobilier de MonLogement27 compte encore environ 3 500 logements qui nécessitent une réhabilitation lourde par manque d'entretien au cours des décennies précédentes. Ils feront l'objet de travaux dans les 4 à 5 prochaines années. Par la suite MonLogement27 pourra revenir à un rythme de travaux plus classique pour un opérateur social.

1-2 Le Plan départemental de l'habitat

Les dynamiques sociodémographiques, le positionnement de l'Eure en interface de plusieurs métropoles et le maillage en bourgs et villes moyennes obligent l'ensemble des acteurs de l'habitat et du logement à proposer des solutions adaptées et différenciées aux besoins locaux. Offrir des logements de qualité, qui

répondent aux besoins des habitants, est un facteur d'attractivité pour les territoires et le Département souhaite accompagner les acteurs qui agissent en ce sens.

Depuis 2022 et l'adoption de son 3^{ème} Plan Départemental de l'Habitat, le Département de l'Eure fonde son intervention autour de 3 axes principaux :

1. Mobiliser le parc existant pour répondre aux besoins en logements des Eurois et maintenir son attractivité ;
2. Poursuivre le développement de l'offre neuve de manière ciblée et territorialisée ;
3. Coordonner les moyens pour répondre ensemble aux publics du PDH.

Les principes d'action du Département s'organisent autour des objectifs suivants : concentrer les efforts sur des territoires prioritaires en terme de besoins, être au rendez-vous des enjeux d'adaptabilité du logement et répondre aux enjeux de sobriété foncière.

Dans le champ du logement locatif social

Le Département a accompagné les stratégies patrimoniales des bailleurs sociaux pour la réhabilitation du parc notamment pour lutter contre les passoires thermiques. Ce programme aujourd'hui bien engagé permet de réorienter les priorités du Département pour répondre aux enjeux démographiques (vieillesse de la population) et sécuritaires. Des moyens importants restent alloués pour accélérer l'adaptation du parc aux besoins des locataires (programmes douches et vidéo protection).

Le financement des opérations de construction de nouveaux logements locatifs sociaux est priorisé sur les projets répondant aux besoins spécifiques des publics cibles de l'action sociale du Département : personnes âgées, personnes handicapées, jeunes, ménages les plus en difficulté.

Le souhait de renforcer le maillage des bourgs structurants, leur attractivité et les enjeux de sobriété foncière incitent à privilégier la reconstruction de la ville sur elle-même. Dans ce cadre l'expérimentation portée avec le CAUE vers les bailleurs sociaux pour porter des opérations d'acquisition améliorations se poursuivra en 2025 sur le volet opérationnel.

Dans le champ de l'amélioration de l'habitat privé

L'année 2024, en matière d'habitat privé, a connu l'amorce d'évolutions qui impacteront les prochaines années.

La fin du Programme CEE SARE, au 31 décembre 2024, combinée à l'obligation pour les ménages de faire appel à un accompagnateur agréé dans le cadre de MPR Accompagné a nécessité la création d'un nouveau dispositif d'intervention programmé : le Pacte territorial.

Afin de garantir la continuité de l'information du public sur l'ensemble du territoire de délégation, le Département a été signataire du pacte territorial dérogatoire proposé par SOLIHA au travers des Espaces Conseil France Rénov'. Ainsi, depuis le 1er janvier 2025, le service est resté opérationnel et déployé de manière équitable et solidaire sur l'ensemble du territoire sans zones blanches.

A terme, l'ensemble des OPAH en cours disparaîtront et seuls des pactes territoriaux pourront s'y substituer. Le Département devra, en 2025, engager une réflexion sur la manière dont il souhaite s'engager auprès des collectivités pour les accompagner au travers de ce nouveau dispositif.

La politique du Département en matière d'habitat privé reste orientée vers les publics les plus fragiles et les moyens en fonds propres sont confortés. Les aides apportées sur fonds propres concernent toujours la remise aux normes, la rénovation énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé et les travaux liés à l'autonomie. Sur ce dernier point, la volonté est de porter le message d'une anticipation du logement avant que les difficultés n'apparaissent. La mobilisation des propriétaires bailleurs est également un défi à

relever pour développer une offre locative de proximité favorable au maintien de l'attractivité des territoires. Le club habitat instauré par le Département en 2024 a lancé ses premiers travaux, avec l'ensemble des EPCI, sur cette thématique de lutte contre les logements vacants.

1-3 L'accès au logement social et le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

L'accès à un logement décent est essentiel dans la lutte contre toutes les précarités. Le logement constitue le socle à partir duquel chacun peut construire sa vie sociale et familiale, son parcours professionnel et réaliser ses projets personnels.

C'est l'étape incontournable dans une vie pour accéder à l'autonomie, pouvoir envisager l'avenir avec confiance et garantir son intégration dans la société.

L'accès au logement s'inscrit dans une stratégie publique qui doit s'adapter à des besoins différents. Ainsi, un loyer et des charges acceptables, une offre adaptée pour des délais de mutation raisonnables, une dynamique de prévention de l'expulsion cohérente sont autant de chantiers à mener conjointement.

Cette stratégie irrigue le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui définit, dans chaque département, la stratégie locale et les orientations assurant le droit au logement. Il coordonne les actions visant à répondre aux besoins des personnes sans logement, vivant dans des conditions dégradées d'habitat ou risquant de perdre leur logement, tout en cherchant des solutions pour ceux qui ne peuvent le faire par leurs propres moyens.

Ce plan s'appuie sur le développement d'actions concrètes pour :

- Soutenir et fluidifier les parcours vers le logement et/ou l'hébergement dans une logique de "Logement d'abord"
- Poursuivre et renforcer l'action de prévention des expulsions locatives
- Poursuivre et rendre visible l'action de lutte contre l'habitat dégradé
- Conforter et développer des outils adaptés au publics du plan
- Organiser une stratégie de communication et de formation continue (Transversal)
- Réaffirmer le positionnement du fonds solidarité habitat FSH en tant qu'outil du PDALHPD.

Le pacte départemental des Solidarités 2023/2028 met en avant des actions complémentaires ou renforçant les actions du PDALHPD :

- La lutte contre la précarité dans le logement ainsi que la précarité énergétique
- Le renforcement de la coordination entre les acteurs
- La prévention des expulsions
- Le soutien aux victimes de violences conjugales.

A ce titre, ce sont 12 actions qui sont mises en œuvre pour conforter les dispositifs structurants, améliorer la qualité organisationnelle et processuelle des dispositifs et favoriser les innovations. A titre d'exemple, le Département finance ou met en place des logements de répit pour les victimes de violences conjugales.

1-4 Passage en délégation de type 3 à compter du 1^{er} janvier 2025 (direction de l'aménagement du territoire)

Le Département de l'Eure exerce depuis 2007 la délégation des aides à la pierre par périodes renouvelables de 6 ans. Sur son territoire de délégation (département de l'Eure hors Agglomération Seine Eure, elle-même délégataire des aides à la pierre), c'est donc le Président du Département qui est compétent, en lieu et place du Préfet, pour :

- autoriser les opérations de logements locatifs sociaux ;
- notifier les aides à l'amélioration de l'habitat (action de l'Agence Nationale de l'Habitat).

Cette délégation qui a pour objet la mise en œuvre de la politique de l'habitat tient compte des objectifs nationaux en faveur du logement. Elle permet également de mettre en cohérence cette politique nationale avec les enjeux exprimés par le Plan Départemental de l'Habitat et les moyens déployés en faveur des populations les plus fragiles tout en permettant un aménagement du territoire pertinent.

L'année 2025 est l'année du renouvellement pour une quatrième période de délégation des aides à la pierre jusqu'en 2030. Une nouvelle organisation est en déploiement afin d'assurer le transfert des compétences jusque-là portées par les services de l'Etat (instruction, paiement et contrôle des projets).

2/ Tableaux chiffrés

Tableau des dépenses et recettes relatives à la délégation de la 11ème Vice-Présidente

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction Appui et Ressources	1 000 000	902 042	733 000	- 169 042	-18,74%
Direction de l'Aménagement du Territoire	343 750	350 750	356 001	5 251	1,50%
Direction de l'Environnement, de l'Espace Rural et de l'Agriculture	900 000	1 151 700	900 000	- 251 700	-21,85%
Direction Inclusion et Action Sociale	70 000	75 000	578 000	503 000	670,67%
Total	2 313 750	2 479 492	2 567 001	87 509	3,53%

Recettes de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction Appui et Ressources	705 000	705 000	705 000	-	0,00%
Direction de l'Environnement, de l'Espace Rural et de l'Agriculture	900 000	900 000	600 000	- 300 000	-33,33%
Total	1 605 000	1 605 000	1 305 000	- 300 000	-18,69%

Dépenses d'investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction Appui et Ressources	400 000	402 864	420 000	17 136,00	4,25%
Direction de l'Aménagement du Territoire	3 953 975	4 053 928	11 551 873	7 497 944,34	184,96%
Total	4 353 975	4 456 792	11 971 873	7 515 080	168,62%

Recettes d'investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction Appui et Ressources	400 000	400 000	420 000	20 000	5,00%
Direction de l'Aménagement du Territoire	750 000	910 000	7 135 075	6 225 075	684,07%
Total	1 150 000	1 310 000	7 555 075	6 245 075	476,72%

3/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2,57 M€ en 2025, contre 2,479 M€ en 2024, soit une évolution de + 3,5 %.

3-1 Soutien aux acteurs du logement (direction de l'aménagement du territoire)

Les dépenses de fonctionnement pour la direction de l'aménagement du territoire s'élèvent à 1 256 001 € (avec le CAUE à la DEERA) en 2025.

À noter que la charge nette de ce budget (dépenses-recettes) est de 356 001 €, les dépenses liées au CAUE 27 étant en partie couvertes par le reversement de la taxe départementale d'aménagement, et la différence par une subvention d'équilibre de 300 000 €.

Subvention SOLIHA Normandie Seine – P085O001 : 225 000 €

Le Département accompagne cette association dans ses missions d'intérêt général pour l'accompagnement des publics les plus fragiles dans l'élaboration de leurs dossiers d'amélioration de l'habitat. L'association SOLIHA Normandie Seine accueille, conseille et assiste les particuliers (sous conditions des ressources) souhaitant rénover leur logement. Les actions entreprises par l'association sont en adéquation avec la politique habitat logement du Département de l'Eure. En effet, les particuliers pris en charge par l'association ont des revenus modestes, voire très modestes, et les travaux entrepris relèvent du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, de la lutte contre la précarité énergétique ou ponctuellement de la lutte contre l'habitat indigne.

SOLIHA assure également la pré-instruction des dossiers de demande de subvention pour le dispositif d'aide départementale. Dans le cadre des actions menées auprès des ménages les plus fragiles, SOLIHA peut être amené à prendre en charge la gestion financière de certains dossiers de subventions, par le biais d'un mandat donné par le propriétaire.

L'association SOLIHA Normandie Seine assure aussi un soutien renforcé aux ménages les plus précaires en accompagnant à la valorisation des certificats d'économie d'énergie. Dans le cadre des politiques départementales en faveur de l'habitat et du logement, SOLIHA Normandie Seine intervient pour favoriser le maintien à domicile par des travaux de changement de baignoire en douche.

Par ailleurs, afin de lutter contre la vacance des logements privés, le programme BailRénov', a pour objet la réalisation de travaux de rénovation et de sensibilisation aux éco gestes afin de remettre sur le marché du parc privé, des logements économes en énergie et de lutter contre les passoires thermiques.

Pour améliorer le service rendu aux propriétaires et ne pas mettre en péril la trésorerie de SOLIHA, le Département a ouvert au budget un crédit au bénéfice de l'association. Ce crédit lui permet de prendre en charge le paiement de factures de travaux pour le compte du propriétaire, à concurrence du montant de la subvention départementale attribuée. Ce dispositif est reconduit pour chaque période de convention signée avec SOLIHA.

Subvention ADIL – P085O001 : 50 000 €

L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) a pour objet d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations et sur les solutions de logement qui leur sont adaptées (condition d'accès au parc locatif social, accompagnement juridique et financier d'un projet d'accession à la propriété etc...). Acteur unique dans l'écosystème des acteurs eurois, elle assure également un rôle de prévention et se mobilise aux côtés du Département dans la prévention des expulsions en participant aux commissions départementales de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX). Membre de droit au Conseil d'Administration de l'ADIL27, le Département accompagne donc les missions d'intérêt

général de cette association.

Reversement de la taxe départementale d'aménagement au CAUE : 900 000 €

Ce montant correspond au reversement par le Département de la quote-part de la taxe d'aménagement reversée au profit du CAUE, qui fait l'objet d'un rapport spécifique détaillé. Il a été réévalué par rapport aux années précédents considérant d'une part la convention pluriannuelle signée par le Département et d'autre part la baisse de la trésorerie de l'association.

- Taxe CAUE – P086O002 : 600 000 € dans le cadre du reversement de la TDA à hauteur de 0,3 % de celle-ci.
- Subvention CAUE – P086O002 : 300 000 € correspondant à une subvention allouée au CAUE en complément de la TDA.

Contrat de prestations de services habitat – P085O002 : 51 301 €

Ce marché s'articule autour de certains axes de la politique départementale et de l'exercice de la délégation des aides à la pierre et consiste en une mission de conseils et assistance pour les services du Département de l'Eure.

L'écosystème des acteurs de l'amélioration de l'habitat est dense et en perpétuel changement. Il apparaît nécessaire, tant dans l'exercice de la délégation des aides à la pierre que dans l'animation de dispositifs sur fonds propres départementaux de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage :

- pour garantir la cohérence des dispositifs menés par le Département sur ses fonds propres et dans le cadre de la délégation avec les besoins du territoire et la stratégie départementale en matière d'amélioration de l'habitat privé
- pour accompagner les services dans l'anticipation des besoins et le suivi des réalisations ;
- pour mener une veille réglementaire.

Ce marché a été notifié en 2025 pour une durée de 12 mois. Il est attribué à SOLIHA Normandie Seine. Ce marché comprend trois reconductions tacites de 12 mois chacune.

Le montant de 51 301,25 € regroupe donc les deux marchés, l'un visant à faire bénéficier aux communes une mission de conseil et d'assistance sur leurs projets de travaux relatifs à des logements communaux, en complément des actions de la direction de l'aménagement du territoire, notamment de l'Agence de la Ruralité et l'autre portant sur l'accompagnement du pôle sur les enjeux de l'amélioration de l'habitat privé, tant dans le cadre de la délégation des aides à la pierre que pour les actions menées sur fonds propres (prospectives, adaptation des dispositifs aux besoins, veille juridique, rôle de conseil et d'alerte).

Études – Subvention AURBSE– P085O002 : 29 700 €

Le Département de l'Eure a déployé avec le soutien de l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure un observatoire de l'habitat. Véritable outil d'aide à la décision, cet observatoire s'accompagne de la création d'un club habitat avec les référents techniques des EPCI de l'Eure pour partager les constats concernant le logement et l'habitat dans l'Eure et imaginer les solutions de demain.

Ainsi, au BP 2025 est proposé de reconduire le financement de l'AURBSE à hauteur de 29 700 € sans que la mise à jour de l'outil ne pourrait pas se faire et qui apporte son savoir-faire et son expertise pour l'animation du club habitat.

À noter : le partenariat avec l'AURBSE

3-2 Fonds de solidarité habitat (direction appui et ressources)

Les dépenses de fonctionnement en faveur du Fonds solidarité habitat s'élèvent à 0,733 M€ en 2025 contre 1 M€ au BP 2024 ou 0,9 M€ en crédits ouverts 2024, en baisse de près de 19 % sur la période.

Après 3 années consécutives du déploiement du dispositif "Coup de pouce énergie ", il n'est pas prévu de le reconduire en 2025 compte tenu des contraintes budgétaires et de la baisse du coût de l'électricité de 15 % prévue en février 2025.

Pour mémoire, les dépenses relatives au logement concernent principalement les aides accordées aux personnes rencontrant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement ainsi que le maintien de la fourniture des fluides (énergie, eau). En 2024, ce sont 1 121 aides qui ont été accordées.

3-3 Logement social (direction inclusion et action sociale)

Les dépenses de fonctionnement en faveur du logement social s'élèvent à 0,578 M€ en 2025 contre 0,075 M€ en crédits ouverts 2024. Cette hausse est consécutive au changement de périmètre des directions de la Délégation Solidarités suite à la mise en place de la réorganisation des services.

Cette enveloppe comprend notamment :

- le dispositif "écocitoyenneté" : il s'agit d'un programme d'actions départementales préventives pour la maîtrise des dépenses d'eau et d'énergie pour 0,035 M€,
- le financement des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL)
- le financement de la gestion locative adaptée qui est une des modalités d'accompagnement financée par le Fonds Solidarité Habitat. Cette gestion permet un accompagnement et une gestion locative sociale de proximité pour favoriser le maintien de ménages en difficulté de rester dans leur logement et ainsi d'éviter l'expulsion,
- la subvention de 0,03 M€ pour l'animation du PDHALPD par la structure ADIL,
- la dotation de 0,42 M€ au titre de la Loi de 2009 de Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion qui confie au Département la prise en charge des femmes enceintes et mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans qui sont sans domicile (montant équivalent depuis plusieurs années).

4/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 11,97 M€ en 2025 contre 4,35 M€ en 2024, soit une évolution de + 185 %.

4-1 Soutien aux acteurs du logement (direction de l'aménagement du territoire)

4-1-1 Soutien au logement social - P078 : 1 304 520 €

Démolition de logements locatifs sociaux – Opération P078O004 : 27 600 €

- Période 2023-2028 : le financement est porté par une autorisation de programme pluriannuelle 2023-2028 de 56 400 € dont une diminution de 1 015 000 € au BP 2025. Les CP 2025 s'élèvent à 27 600 € au BP 2025, permettant de couvrir les besoins pour les projets engagés.

Les crédits inscrits permettent de solder les engagements en cours suite à la décision d'arrêter le financement de la démolition des logements locatifs sociaux.

Réhabilitation du parc social – Opération P078O008 : 577 420 €

- Période 2018-2021 : il n'y a plus d'engagement possible. Les CP pour l'AP 2018-2021 s'élèvent à 202 420 € au BP 2025, permettant d'honorer les appels de fonds liés aux dossiers financés, selon l'avancement des opérations.
- Période 2022 : il n'y a plus d'engagement possible. Le financement est porté par une autorisation de programme annuelle de 290 000 €, correspondant au montant engagé en 2022 pour accompagner la réhabilitation de la résidence autonomie de Pont-de-l'Arche. Les CP pour l'AP 2022 s'élèvent à 72 500 € au BP 2025, permettant de couvrir les appels de fonds projetés en 2024 par le CCAS, maître d'ouvrage de l'opération.
- Période 2023-2028 : le financement est porté par une autorisation de programme pluriannuelle de 3 232 000 €, en diminution de 2 300 000 € au BP 2025 suite à la décision de geler les engagements financiers pour les exercices 2025 et 2026. Les CP pour l'AP 2023-2028 s'élèvent à 302 500 € au BP 2025, permettant de couvrir strictement l'estimation des besoins pour les projets engagés.

Création de nouveaux logements locatifs sociaux – Opération P078O009 : 19 500 €

- Période 2022 : il n'y a plus d'engagement possible. Le financement est porté par une autorisation de programme annuelle de 78 000 €, correspondant au montant engagé en 2022 pour accompagner la construction de la résidence autonomie de Mesnil-en-Ouche. Les CP pour l'AP 2022 s'élèvent à 19 500 € au BP 2025, permettant d'honorer le solde, suivant l'avancement de l'opération.
- Période 2023-2028 : le financement est porté par une autorisation de programme pluriannuelle de 520 000€. Il n'y a pas de CP pour l'AP 2023-2028 d'inscrits au BP 2025 car les opérations qui seront engagées en 2025 ne donneront lieu à des appels des fonds qu'à partir de l'exercice budgétaire 2026.

Sécurisation des halls d'immeubles des bailleurs sociaux – Opération P078O012 : 200 000 €

Une autorisation de programme pluriannuelle 2023-2028 de 1 200 000 € permet de financer les dispositifs de sécurisation des halls d'immeubles des bailleurs sociaux. Les CP pour l'AP 2023-2028 s'élèvent à 200 000 € au BP 2025, permettant de couvrir les besoins identifiés.

Cette action permet d'accompagner les bailleurs dans leurs actions visant à garantir la tranquillité de leurs locataires et à préserver la sécurité de leur parc, conformément à l'engagement n°3 de la majorité départementale.

Accompagnement du logement adapté – Opération P078O013 : 80 000 €

Cette action permet de financer les travaux sur les résidences autonomie et tout type de projet permettant d'offrir une solution intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Le financement est porté par une autorisation de programme pluriannuelle de 1 800 000 € sur les années 2023-2028. Les CP pour l'AP 2023-2028 s'élèvent à 80 000 € au BP 2025, notamment pour accompagner la création d'une résidence inclusive et intergénérationnelle à Évreux.

Réhabilitation des salles de bain – Opération P078O014 : 300 000 €

Cette nouvelle action vise à accompagner les bailleurs dans un programme massif de réhabilitation des salles de bain, pour remplacer les baignoires par des douches. Cela doit concourir à 3 enjeux : adaptation des logements à l'autonomie des personnes âgées, économies d'eau et prévention des accidents domestiques. Le financement est porté par une autorisation de programme pluriannuelle de 1 500 000 € sur les années 2024-2028. Les CP 2025 pour l'AP 2024-2028 s'élèvent quant à eux à 300 000 €, permettant de couvrir les besoins pour les projets à venir.

4-1-2 Action en faveur du développement et de l'amélioration d'une offre locative de proximité portée par les communes : 100 000 €

Logements communaux sociaux – Opération P0780003 : 100 000 €

Le financement de ce dispositif est porté par une AP annuelle 2022 de 114 439 € et une AP pluriannuelle 2023-2028 de 185 000 € soit une diminution au BP 2025 de 1 015 000 € suite à la décision de stopper le financement de la création et de la réhabilitation des logements communaux.

Les CP inscrits au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 100 000 € afin d'honorer les dossiers engagés ou pré-programmés au titre de l'appel à projets 2023-2024.

4-1-3 Soutien à l'amélioration de l'habitat privé - P093 : 1 468 490,75 €

Soutien aux travaux d'amélioration de l'habitat – Opération P093O001 : 1 388 990,50 €

Cette opération porte le financement du Département pour les travaux d'amélioration de l'habitat privé qu'engagent les particuliers. La participation financière du Département est conditionnée à un plafond de ressources et s'inscrit dans un régime d'aide défini. Axe fort de la politique habitat logement, l'action du Département auprès des particuliers concourt à plusieurs enjeux :

- Améliorer les conditions de logement des ménages Eurois modestes ;
- Créer un effet levier sur l'économie locale, notamment auprès des entreprises du bâtiment qui captent la majorité des chantiers.

Le Département accompagne financièrement 450 ménages en moyenne par an, sur des thématiques variées : adaptation du logement, lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, travaux d'économie d'énergie. Les propriétaires bailleurs privés souhaitant développer une offre locative privée sociale peuvent également bénéficier d'une aide du Département pour effectuer des travaux dans leur logement.

Cette action participe également de la reconquête des centres-bourgs de l'Eure, en finançant la réhabilitation de logements existants et la remise sur le marché de logements vacants, luttant ainsi contre la périurbanisation.

Le financement de ce dispositif est porté par des AP annuelles (2019 à 2022) et une AP pluriannuelle (2023-2028) de 12 589 615 € dont 7 800 000€ pour l'AP pluriannuelle 2023-2028.

Les CP 2025 au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 1 388 990,50 €. Compte-tenu du nombre important de dossiers (620 aides notifiées en 2024), les prévisions budgétaires sont faites sur la base des engagements des années 2019 à 2025 et du rythme de paiement constaté par les services. Ce rythme est mis à jour annuellement, permettant d'adapter les prévisions budgétaires à la réalité.

Ingénierie des opérations groupées d'amélioration de l'habitat - Opération P093O002 : 79 500,25 €

Le Département souhaite encourager les particuliers à engager des travaux d'amélioration de l'habitat. Pour massifier ces travaux, le Département incite les territoires à se doter d'une politique habitat et logement volontariste. Ainsi, l'ingénierie pour la mise en œuvre de programmes d'amélioration de l'habitat privé (OPAH ou PIG notamment) est subventionnée.

Le financement de ce dispositif est porté par des AP annuelles (2019 à 2022) et une AP pluriannuelle de 722 045,25 € dont 464 547,25€ sur l'AP pluriannuelle 2023-2028. Les CP 2025 s'élèvent à 79 500,45 € soit une augmentation de 25 703,15€ par rapport à 2024 pour s'ajuster au plus près des prévisions des collectivités quant à leurs demandes de paiement des subventions.

4-1-4 Aides à la pierre déléguées / logement locatif social – P092 : 881 674,89 €

Concernant l'action sur le parc social (crédits délégués de l'État), le financement est porté par 2 AP pluriannuelles couvrant les 2 dernières périodes de délégation (2013-2018, 2019-2024) ainsi que par 2 AP

pluriannuelles couvrant la nouvelle période 2025-2030 qui s'ouvre au 1^{er} janvier 2025.

Le montant total des AP pluriannuelles 2013-2018 et 2019-2024 est de 12 586 416,96 €. Les deux nouvelles AP ne sont pas encore dotées des moyens financiers, dans l'attente de la définition des objectifs et des enveloppes financières allouées par l'État au Département dans la convention pour la période 2025-2030. Compte-tenu des rythmes de paiement constatés depuis 2007, aucun versement sur cette opération n'est à prévoir pour 2025, ce qui justifie de ne dimensionner les AP qu'après la signature de la convention, car les engagements se font au moment des liquidations.

Il faut souligner que le Département ne fait pas d'avance de fonds pour le compte de l'État, et mandate les crédits de paiement dans la limite des versements perçus. Les prévisions affichées au BP 2025 pourront évoluer au regard des demandes d'acomptes et de soldes demandées par les bailleurs et en fonction des recettes reçues de la part de l'État. L'estimation des besoins en CP au BP 2025 s'élève à 881 674,89 €.

Les AP et les CP sont répartis comme suit :

- 2^{ème} période de délégation : 2013-2018 – P092O003 :

La 2^{ème} période de délégation est portée par une AP pluriannuelle de 2 826 916,96 € au BP 2025. Les CP 2025 s'élèvent quant à eux à 155 526,62€.

- 3^{ème} période de délégation : 2019-2024 – P092O004 :

La 3^{ème} période de délégation est portée par une AP pluriannuelle de 9 759 500 € au BP 2025. Les CP 2025 s'élèvent quant à eux à 726 148,27 €.

4-1-5 Aides à la pierre déléguées / ANAH – P184O001-O002-O003-O004 : 6 523 400 €

Avec la prise de délégation des aides à la pierre de type 3 au 1^{er} janvier 2025, il revient au Département d'assurer les paiements des aides de l'ANAH aux particuliers. Le financement de ce dispositif est porté par 4 AP pluriannuelles couvrant la période de délégation 2025-2030 et les différents types d'aides possibles. Le montant total des AP pluriannuelles est de 70 335 000 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 6 253 400 €.

De premiers paiements peuvent intervenir dès le début de l'année 2025, ce qui ne permet pas d'attendre le BS ou la DM pour dimensionner les AP et les CP 2025 correspondant, compte-tenu de la fragilité des ménages éligibles. Des ajustements, à la hausse ou à la baisse, seront à prévoir, tant sur les AP que sur les CP, pour tenir compte des orientations prises par l'ANAH et sur lesquelles le Département n'aura pas de prise et des rythmes de paiements constatés.

Pour rappel, ces dépenses sont strictement couvertes par des recettes du même montant, le Département n'étant pas tenu de faire d'avance de fonds pour le compte de l'État.

4-1-6 Urbanisme et revitalisation des centres-bourgs (direction de l'aménagement du territoire) : 1 643 787 €

Soutien aux aménagements de cœurs de bourgs et villages – P075O016 : 1 630 000 €

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2023-2028 de 18 600 000 € soit une augmentation de 6 000 000 € et dont 17 400 000 € sont inscrits sur les contrats de territoires 2023-2028. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 1 630 000 € selon le rythme de mandatement des dossiers déjà engagés.

Documents d'urbanisme – P075O0006 : 13 787 €

Le financement de ce dispositif est porté par plusieurs AP pluriannuelles de 2019 à 2022 de 145 094 €. Les

CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 13 787 € correspondants aux soldes des dossiers restants à mandater.

4-2 Fonds de solidarité pour l'habitat (direction appui et ressources)

D'un montant de 0,42 M€ en 2025 (y compris les aides en faveur de l'Enfance, des jeunes et de l'insertion), soit un niveau en hausse de 5 % par rapport au BP 2024 (0,4 M€). Ces dépenses permettent d'accorder des aides aux personnes éprouvant des difficultés pour l'accès ou le maintien dans le logement. Ces aides prennent la forme de prêts à taux zéro avec des durées de remboursement allant de 1 à 36 mois.

A titre d'information, 664 prêts ont été accordés en 2024 (contre 682 en 2023 et 537 en 2022) pour un coût moyen de 486 €.

5/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1,3 M€ en 2025 soit un niveau en recul de – 0,3 M€ par rapport à 2024.

5-1 Soutien aux acteurs du logement (direction de l'aménagement du territoire)

Les recettes de fonctionnement du budget du pôle habitat de la direction de l'aménagement du territoire pour le BP 2025 s'élèvent à 600 000 €, correspondant au montant de la taxe d'aménagement qui sera reversée au CAUE en 2025.

5-2 Fonds de solidarité habitat (direction appui et ressources)

D'un niveau stable, les recettes de fonctionnement d'un montant de 0,7 M€ correspondent à la participation volontaire des bailleurs sociaux, des EPCI, de la Caisse d'allocations familiales, des fournisseurs d'énergie et d'eau au FSH.

La contribution de l'Etat de 0,6 M€ est globalisée avec l'ensemble des compensations financières liées au transfert de compétence, elle est inscrite dans le budget de la direction des finances.

6/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7,56 M€ en 2025, en hausse de 476,7% ou + 6,2 M€ par rapport à 2024.

6-1 Soutien aux acteurs du logement (direction de l'aménagement du territoire)

Les recettes d'investissement du budget du pôle habitat-logement de la direction de l'aménagement du territoire pour le BP 2025 s'élèvent à 7 135 074,89 €.

Elles concernent le reversement des aides déléguées de l'État au logement (aide au logement locatif social et aides de l'Agence Nationale de l'Habitat)

- Délégation des aides à la pierre / LLS – P092 : 881 674,89 € liées aux perspectives des dépenses prévues sur l'année, selon le principe recettes = dépenses (le Département ne faisant pas d'avance de fonds pour le compte de l'État).
- Délégation des aides à la pierre / aides de l'ANAH – P184 : 6 253 400 € liées aux perspectives des

dépenses prévues sur l'année, selon le principe recettes = dépenses (le Département ne faisant pas d'avance de fonds pour le compte de l'État).

6-2 Fonds de solidarité habitat (direction appui et ressources)

Les recettes d'investissement du FSH s'élèvent à 0,42 M€ en 2025 soit un niveau équivalent aux dépenses car elles correspondent aux prêts octroyés dans le cadre des aides aux personnes éprouvant des difficultés pour l'accès ou le maintien dans le logement.

Sécurité et prévention de la délinquance (Xavier Hubert)

1/ Contexte et éléments les plus significatifs

1-1 Le contrat de sécurité voté en 2022 :

Conformément au contrat de sécurité intégrée arrêté avec l'Etat et voté en 2022, le Département apporte une contribution financière à la création de polices municipales, dans un cadre communal ou intercommunal. Le dispositif consiste à accompagner :

- La commune pour doter la police municipale de matériels modernes et performants. Il permettra de financer les investissements d'une police municipale dans le cadre d'un premier équipement (création ou extension) En cas de création d'une commune nouvelle, les projets d'évolution d'une police municipale seront assimilés à une création.
- L'intercommunalité, dans le cadre d'un premier équipement (création d'une police intercommunale) et/ou de l'évolution d'une police municipale vers une police intercommunale.

1-2 Vidéoprotection voirie : 2 549 138 €

Le projet de vidéoprotection des routes départementales de l'Eure a été décidé par le conseil départemental, dans son assemblée plénière du 21 juin 2024. Il a pour objectif de contribuer à la prévention et à la traçabilité de la délinquance par la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection par des caméras aptes à la lecture des plaques d'immatriculation. Réalisé en plein accord avec le préfet et le commandant de groupement de gendarmerie de l'Eure, ce projet s'appuie sur l'article L251-2 du code de la sécurité intérieure, qui autorise la mise en œuvre de systèmes de vidéoprotection sur la voie publique notamment aux fins d'assurer la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol, ou de trafic de stupéfiants.

En 2024, 377 659€ ont été engagés pour une première phase de travaux comprenant l'équipement de 8 sites (massifs, mats, caméras, connexion fibre et électrique) dont 1 site test. Pour l'année 2025, les travaux sont à mettre en œuvre pour les 21 sites restants. Il est précisé que pour 19 des 21 sites l'implantation est assujettie à "arrêtés de permission de voiries avec ancrage" délivrés par les communes concernées, puisque le positionnement des caméras se fera sur des candélabres déjà existants.

Outre cet aspect et concomitamment à cette deuxième phase d'implantation, en 2025 interviendra l'équipement et le paramétrage du serveur central situé au sein de l'Hôtel du Département. L'ensemble du système ne pourra concrètement entrer en production qu'après validation de sa conformité par la CNIL.

1-3 Le financement d'installation de réseaux de vidéoprotection par les communes et le soutien aux polices municipales (direction de l'aménagement du territoire)

Outils de prévention situationnelle, de dissuasion et de détection des comportements délictueux, les équipements de vidéoprotection permettent également de faciliter la résolution des infractions et de confondre leurs auteurs. Ces équipements demeurent relativement onéreux, c'est pourquoi le Département de l'Eure s'est engagé jusqu'en 2024 dans une politique de protection et de sécurisation des espaces publics, en créant un dispositif d'aide spécifique destiné à apporter une subvention aux projets de déploiement d'installation de vidéoprotection portés par les communes et les EPCI.

Le Département soutiendra la mise en place de polices municipales à une échelle adaptée : communes nouvelles ou territoires pluri-communaux (avec dans ce cas une police intercommunale). Il a mis en place

un dispositif de soutien au premier équipement des forces de police municipale qui seraient créées dans ce cadre.

1-4 La prévention spécialisée (direction inclusion et action sociale)

Le Département assure une politique sociale de prévention de la délinquance en faveur de jeunes publics identifiés comme en difficulté. A cet effet, une nouvelle délégation de service vient d'être confiée, pour la période 2025-2027, à l'association IFEP pour la mise en œuvre de la prévention spécialisée dans les quartiers politique de la ville (QPV) des villes Val-de-Reuil, Louviers et Vernon ainsi qu'à l'association AL2E (Amicale Laïque Evreux Est) pour le territoire d'Evreux.

Ainsi leur mission s'articule autour des 4 axes de travail suivants :

- Présence sociale et travail de rue dans les quartiers et aux abords des collèges. Cet axe vise à favoriser l'identification et aller à la rencontre des jeunes âgés de 10 à 25 ans, qui sont marginalisés ou en voie de l'être, afin de les sensibiliser et prévenir leurs conduites à risque.
- Suivi et accompagnement personnalisé des jeunes. Il s'agit d'une action éducative individuelle et personnalisée pour accompagner les jeunes dans les différents domaines de leur vie sociale : famille, scolarité, emploi, justice, santé, loisirs, avec un axe essentiel de restauration du lien social, sans stigmatisation. Cet accompagnement doit avoir pour objectif d'orienter les jeunes vers les dispositifs de droit commun en s'associant à l'ensemble des partenaires compétents en fonction des problématiques rencontrées.
- L'action éducative collective. Vectrice de socialisation, d'autonomisation et de reconstruction personnelle, cette approche repose sur la mise en place d'actions valorisantes et responsabilisantes. De plus, face au constat d'une tendance au repli sur l'espace domestique de certains jeunes en rupture qui sont « invisibles » sur l'espace public et qui utilisent les réseaux sociaux, cela nécessite une adaptation des modes d'intervention de la prévention spécialisée.
- L'action partenariale avec les acteurs locaux. La prévention spécialisée est supplétive et intervient en complément des actions existantes qui ne parviennent pas à toucher les jeunes les plus en difficulté. Ces derniers manifestent de la défiance vis-à-vis des dispositifs de droit commun. Action d'éducation et de socialisation, elle doit s'attacher à favoriser l'établissement de liens entre ces jeunes et les partenaires et dispositifs locaux qui leur sont destinés.

1-5 La défense extérieure contre l'incendie (direction de l'aménagement du territoire)

Pour aider les maires et les présidents d'intercommunalité dans la mise en œuvre rigoureuse de la nouvelle réglementation en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI), le Département de l'Eure a adopté un plan d'aide ambitieux pour aider les communes à se mettre aux normes.

Doté d'une enveloppe de 10 M€ sur 5 ans (2020-2024), le dispositif DECI finançait les dépenses d'investissement des collectivités visant à leur mise en conformité et équipement en moyens de défense incendie et ce jusqu'en 2024.

2/ Tableaux chiffrés

Tableau des dépenses et recettes relatives à la délégation du 12^{ème} Vice-Président

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction Enfance Famille	450 000	531 800	468 000	- 63 800	-12,00%
Sécurité		3 950	-	- 3 950	-100,00%
Total	450 000	535 750	468 000	- 67 750	-12,65%

Dépenses d'Investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de l'Aménagement du Territoire	1 635 566	2 655 413	2 378 176	- 277 237	-10,44%
Sécurité	-	377 660	2 549 138		
Total	1 635 566	3 033 073	4 927 314	1 894 241	62,45%

3/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se résument à la dotation pour le déploiement de la prévention spécialisée puisque le Département est pilote de ce dispositif. A ce titre, celle-ci s'élève à 0,468 M€ en 2025 contre 0,496 M€ en crédits ouverts 2024, soit un recul de 5,8 %. Cette baisse s'explique notamment par le rattrapage 2023/2024 du paiement des indemnités Ségur réalisé en 2024.

Les éducateurs spécialisés consacrent leur majorité de leur temps (environ 60 %) au travail de rue, participent au CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) des différentes villes, et travaillent en étroite collaboration avec les mairies, les associations et les services des différents lieux où ils interviennent.

4/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement en faveur de la sécurité s'élèvent à 4 927 314 € en 2025 (contre 3 033 073 € en 2024) soit une évolution de +62,45 %.

4-1 Vidéoprotection des routes de l'Eure : 2 549 138 €

Il s'agit du programme P123O006 dont le dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2024-2028 de 2 949 138 €.

Les CP au BP 2025 s'élèvent à 2 549 138 € pour entamer une grande partie des travaux de cette opération.

4-2 Aides à la vidéoprotection des communes : 264 386 €

Il s'agit du programme P075O007 dont le dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2023-2028 de 762 605 €, soit une diminution de 437 395 € au BP 2025 suite à la décision d'arrêter le financement de l'acquisition de vidéoprotection.

Les CP au BP 2025 s'élèvent à 264 386 € pour correspondre au solde des dossiers restant à mandater.

4-3 Soutien aux polices municipales : 5 000 €

Il s'agit du programme P075O013 dont le dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2023-2028 de 8 500 €, soit une diminution de 591 500 € au BP 2025 suite à la décision d'arrêter le financement du soutien aux polices municipales.

Les CP au BP 2025 s'élèvent à 5 000 € pour solder les dossiers déjà engagés.

4-4 Défense extérieure contre l'incendie : 2 108 789,64 €

Mise à niveau sécurité incendie des communes : 2 000 000 €

Il s'agit du programme P123O002 dont le dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2020-2024 de 9 072 689,20 €.

Les CP au BP 2025 s'élèvent à 2 000 000 € pour correspondre au solde des dossiers restant à mandater.

Mise à niveau sécurité incendie des communes – marché citernes souples : 108 789,64 €

Il s'agit du programme P123O003 dont le dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2020-2024 de 927 310,80 €.

Les CP au BP 2025 s'élèvent à 108 789,64 € pour correspondre au solde des dossiers restant à mandater.

Famille, protection de l'enfance et égalité femme/homme (Martine Saint Laurent)

1/ Contexte et éléments les plus significatifs

Chef de file de la protection de l'enfance, le Département via la Direction Enfance famille (DEF) assure le pilotage de la politique de prévention et de protection de l'enfance sur l'ensemble du territoire départemental.

La politique de prévention et de protection de l'enfance est l'une des politiques sociales obligatoires confiées au Département impliquant directement la responsabilité du Président du Conseil Départemental.

En octobre 2024, ce sont 1 835 enfants qui sont confiés à l'aide sociale à l'Enfance, en recul de 8 % par rapport à octobre 2023. Ces 1 835 placements à l'ASE sont faits dans 82 % des cas sur décision judiciaire (1 502) et 18 % sur décision administrative (333).

Le Pacte des Solidarités 2023-2028 marque la volonté du Département de développer la prévention dans tous les domaines et à tous les âges, en apportant une réponse de proximité et adaptée aux attentes des parents et aux besoins des enfants.

Les grands enjeux et orientations de l'Enfance-Famille-Jeunesse sont déployés à travers 23 fiches actions fixant les orientations du Département et portent sur :

- Le renforcement de la prévention ;
- La parentalité ;
- La diversification des modes de garde ;
- L'attractivité des métiers d'assistantes maternelle et familiale ;
- L'inclusion des enfants ;
- La qualité de l'accueil et de l'accompagnement ;
- La préparation de la sortie et l'évaluation.

L'année 2025 sera marquée par le renforcement des mesures de prévention afin d'offrir un accompagnement personnalisé et adapté aux familles et à leurs enfants.

Cela se manifeste notamment par :

1. Le déploiement de 4 nouvelles équipes dédiées aux informations préoccupantes

Malgré d'importantes contraintes budgétaires, le Département a déployé 4 équipes dédiées supplémentaires, portant le nombre d'équipes dédiées à 8 (1 par territoire de solidarités), ce qui représente une enveloppe budgétaire complémentaire de 500 K€.

En raison de la poursuite du nombre et surtout de la gravité des signalements à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), le Département déploie ses efforts pour prévenir les placements ou y substituer des mesures alternatives à domicile, en milieu ouvert ou par l'intermédiaire de tiers digne de confiance, qui atteignent leurs limites.

Les équipes dédiées à la gestion des informations préoccupantes (IP) permettent une intervention plus efficace, humaine et coordonnée dans des situations sensibles, souvent liées à la protection des enfants

vulnérables. Les premiers bilans montrent que le déploiement des équipes dédiées aux évaluations IP engendre un nombre plus important de mesures alternatives et de classement sans suite des situations. On peut observer depuis 2 ans une stabilité des mesures de placements sur le territoire. En 2023, sur 255 évaluations réalisées par les équipes dédiées aux IP, 88 ont abouti à une mesure administrative, 75 à une mesure judiciaire et 92 à un classement sans suite.

Cette démarche s'inscrit dans un changement des pratiques professionnelles en axant l'intervention des professionnels dans une démarche "d'aller vers" afin d'étayer les familles face à leurs difficultés et éviter la dégradation des situations. L'un de ces atouts réside également dans l'allègement de la charge de travail en protection de l'enfance des équipes habituellement sollicitées. Elle s'inscrit dans une expérimentation étendue de 2 ans et élargie sur l'ensemble du territoire. L'évolution des pratiques devrait tendre à une saisine moins importante de la CRIP pour réaliser des évaluations IP et diminuer le nombre de demandes de placements suite à des évaluations. Cette démarche est accompagnée par un dispositif évaluatif et de mesure d'impact afin de mesurer précisément l'évolution d'indicateurs de résultats tant d'impact social que d'impact économique.

2. Le maintien des équipes mobiles de soutien à la parentalité

Le Département souhaite renforcer son offre de prévention précoce sur l'ensemble du territoire pour limiter l'augmentation des situations en protection de l'enfance.

Dans le cadre du projet des 1000 premiers jours, le soutien à la parentalité doit débuter dès le 5^{ème} mois de grossesse jusqu'aux 2 ans révolus de l'enfant. Il est essentiel d'intervenir le plus précocement possible auprès des parents qui rencontrent des difficultés dans leur parentalité afin de favoriser un développement optimal de l'enfant. En complément des interventions des puéricultrices de PMI, et pour des situations qui nécessitent une équipe pluridisciplinaire disponible et sécurisante pour les parents et l'enfant, le Département déploie deux nouvelles équipes mobiles de soutien précoce à la parentalité.

Ce sont donc 6 équipes qui sont financées, dont une par le pacte national des Solidarités 2024/2027, ce qui permet d'étendre cette offre de prévention à de nouveaux territoires. L'accompagnement des familles vise à la mise en place d'un attachement suffisamment sécurisant, nécessaire pour le bon développement de l'enfant et sa santé, présente et à venir. L'identification, la valorisation et le développement des compétences parentales est l'axe majeur de l'accompagnement.

Au titre de l'année 2024, 107 familles ont pu bénéficier d'un accompagnement par ces équipes (PMI et UDAF) avec 2 524 séances d'accompagnement avec les familles, le plus souvent lors de visites à domicile ou dans des lieux de socialisation. Ce dispositif de prévention primaire précoce permet le plus souvent une évolution favorable de la situation de la famille et un accès facilité aux différents services, internes ou externes au Département.

3. L'analyse en cours de nouvelles mesures alternatives au placement

Afin de répondre aux objectifs de diversification de l'offre du précédent schéma départemental des Solidarités, quatre nouvelles mesures renforcées d'accompagnement à domicile ont été expérimentées depuis 2018.

Un bilan réalisé en 2022 établit leur efficacité à éviter des placements lorsqu'elles sont mises en œuvre rapidement. Dans un objectif de prévention auprès des familles et afin de limiter les placements, le pacte départemental des Solidarités 2023/2028 a décidé, au vu du bilan réalisé, la création de places supplémentaires pour une enveloppe budgétaire de 400 K€. Un appel à projets est en cours avec pour objectif :

- De simplifier l'offre pour une meilleure compréhension des familles. Les huit mesures actuelles seront regroupées en deux mesures : l'une avec repli (MRA) permettant au prestataire retenu de rapatrier l'enfant en cas de crise, et l'autre sans repli (MRS).
- D'augmenter l'offre de mesures renforcées à concurrence de l'enveloppe supplémentaire, soit 32 nouvelles places.

2/ Tableaux chiffrés

Tableau des dépenses et recettes relatives à la délégation de la 13ème Vice-Présidente

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction Enfance Famille	85 875 439	87 358 349	89 931 240	2 572 891	2,95%
Protection Maternelle et Infantile	802 500	815 446	813 500	- 1 946	-0,24%
Total	86 677 939	88 173 795	90 744 740	2 570 945	2,92%

Recettes de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction Enfance Famille	2 775 000	3 454 910	3 875 000	420 090	12,16%
Protection Maternelle et Infantile	60 000	60 000	80 000	20 000	33,33%
Total	2 835 000	3 514 910	3 955 000	440 090	12,52%

Dépenses d'investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction Enfance Famille	45 000	42 136	45 000	2 864	6,80%
Total	45 000	42 136	45 000	2 864	6,80%

Recettes d'investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction Enfance Famille	2 000	2 000	2 000	-	0,00%
Total	2 000	2 000	2 000	-	0,00%

3/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour la direction enfance-famille s'élèvent à 90,744 M€ en 2025 contre 88,173 M€ en 2024, soit une progression de + 2,9 % ou + 2,57 M€.

3-1 Politique enfance-famille

Les dépenses de fonctionnement pour la politique enfance famille hors PMI s'élèvent à 89,931 M€ en 2025 contre 87,358 M€ en 2024, soit une progression de + 2,57 M€ ou + 2,9 % sur la période. Les frais d'hébergement en structures collectives des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance sont le principal élément qui explique cette hausse.

Pour rappel, l'accueil d'un enfant à l'aide sociale à l'enfance peut se réaliser sous différentes formes et sera facturé différemment par le Département :

- En établissement collectif : foyer départemental de l'enfance, maisons d'enfants à caractère social, lieux de vie, foyers de jeunes travailleurs, hébergements autonomes,
- En famille d'accueil chez un assistant familial agréé,
- Chez un tiers digne de confiance.

Globalement, on recense une moyenne de 1 964 enfants confiés sur les 10 premiers mois de 2024 contre une moyenne 2023 de 1 998 enfants confiés (hors MOSP et PMD).

Les dépenses relatives à l'accueil à domicile

Contrairement au placement en établissement, par lequel le Département paie l'hébergement au vu d'un prix de journée qu'il tarifie, le placement chez les assistants familiaux est facturé via la masse salariale (rémunération basée sur le SMIC).

Le Département emploie environ 403 assistants familiaux qui sont des agents non titulaires de la fonction publique territoriale. Leur nombre baisse ces dernières années du fait des départs en retraite plus importants que précédemment et du manque d'attractivité de ce métier. Une campagne de recrutement a été lancée en 2024 pour promouvoir ce métier et a permis de recruter 50 nouveaux assistants familiaux.

Au BP 2025, des crédits à hauteur de 34,478 M€ sont proposés pour la rémunération des assistants familiaux, soit un niveau en hausse de 10 % (+ 3,24 M€) par rapport au BP 2024.

L'estimation est faite sur une base annuelle 2024 de 24 088 € + 2 % de revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2025 en fonction de 1 300 contrats d'accueil (1 enfant pouvant avoir plusieurs contrats – 1 266 en moyenne 2024, en hausse du fait des recrutements) à laquelle s'ajoute des indemnités de 2,15 M€ pour les congés payés et les indemnités de licenciement et comme nous pouvons le constater sur le tableau ci-dessous :

	Nombre de contrats accueils	Coût moyen	Total	Indemnités dont indemnités de congés	Total avec Indemnité
2022	1 234	21 128 €	26 072 105 €	2 221 282 €	28 293 388 €
2023	1 240	23 247 €	28 826 757 €	1 500 202 €	30 326 959 €
BP 2024	1 250	23 712 €	29 640 415 €	1 600 000 €	31 240 415 €
BP 2025	1 300	25 061 €	32 328 261 €	2 150 000 €	34 478 261 €

On recense 818 enfants placés en famille d'accueil en octobre 2024.

Les frais de placement en établissement

D'un montant de 35,548 M€ en 2025, les crédits consacrés à l'accueil en établissement se stabilisent sur la période 2024/2025.

Maisons d'enfants à caractère social (MECS)

Les dépenses relatives aux frais d'hébergement dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS) reculent de 1 % (ou – 0,121 M€) pour atteindre un montant de 20,816 M€ en 2025.

Cette baisse s'explique pour l'essentiel par le recul des dépenses liées aux enfants placés dans les MECS situées hors département. En effet, compte tenu d'un nombre plus faible d'enfants, le budget diminue de 0,337 M€ sur la période pour atteindre un niveau de 1,1 M€ en 2025. La base de calcul pour élaborer la

proposition budgétaire est la prise en compte de 18 enfants sachant que l'on en constate 17 en moyenne sur 2024, d'une revalorisation du prix moyen 2024 de + 1 % et une base de 340 jours de présence.

D'un montant de 19,716 M€, l'estimation budgétaire 2025 pour les MECS de l'Eure est faite sur la base de 264 enfants avec le prix de journée constaté en 2024 de 175,8 € revalorisé de 1 % sur 340 jours de présence ainsi que d'une enveloppe de 3,8 M€ pour les mesures alternatives à domicile.

Pour mémoire, les dépenses prennent en compte l'impact Ségur pour 1,1 M€ ainsi qu'une enveloppe de 0,288 M€ permettant le recrutement d'un éducateur pour augmenter le nombre d'accompagnement à domicile réalisés dans le cadre de mesures alternatives au placement.

Afin de maîtriser l'enveloppe budgétaire, un travail de contrôle de gestion a été engagé avec ces établissements afin d'identifier les éventuelles pistes d'économies. A ce jour, les travaux d'analyse sont en cours et pourront permettre des premiers éléments courant de l'été.

Fin novembre 2024, ce sont 253 enfants qui sont hébergés en MECS contre 295 en décembre 2023.

Foyer Départemental de l'Enfance

La dotation versée au Foyer Départemental de l'Enfance (FDE) est stable sur la période pour s'établir à 8,144 M€ en 2025. Une moyenne de 96 enfants présents au sein du FDE est constatée en 2024 (dont 83 en octobre) sur une capacité totale de 102 places.

Lieux de vie

Pour les lieux de vie de l'Eure et ceux situés hors département, un montant de 6,276 M€ est prévu en 2025 contre un BP 2024 de 6,01 M€, en hausse de 0,266 M€ (soit + 4 %). Cette dernière est principalement liée à :

- L'impact des revalorisations du SMIC opérées en 2024 qui ont un impact en année pleine en 2025 : + 1,2 % au 1^{er} janvier et + 2 % au 1^{er} novembre 2024,
- D'une prévision de hausse du SMIC de 2 % en janvier 2025,
- Une base de 4 enfants pour les lieux de vie situés hors Eure et 80 enfants pour les lieux de vie de l'Eure (sachant que la capacité totale d'accueil est de 114 places),
- Une enveloppe constante de 1,2 M€ pour les dépenses spécifiques pour la prise en charge d'enfants ayant un profil complexe dont le prix de journée peut varier en fonction de la pathologie de 300 € à 800 €.

Le versement de la dotation au titre de la prime Ségur n'est pas pris en compte dans la mesure où elle est conditionnée au versement de la compensation de l'Etat.

66 enfants sont placés dans ce type de structure en novembre 2024 contre 74 en décembre 2023. Ce type de prise en charge en petit collectif permet ainsi, la prise en charge d'enfants au profil complexe (pathologies mentales par exemple).

Les allocations pour les tiers dignes de confiance et au profit des jeunes majeurs

Les allocations pour les tiers dignes de confiance se montent à 1,34 M€ pour une base de 200 tiers digne de confiance (contre 172 en 2024, 148 en 2023 et 136 en 2022) et une indemnité de 546 € (constat de 2024) revalorisée de 2 %.

Celles versées aux jeunes majeurs est de 0,15 M€, soit un niveau équivalent à 2024 et ce, pour une base de 37 allocations jeunes majeurs contre 32 actuellement et une indemnité de 338 € (constat 2024) revalorisée de 2 %.

Le nombre d'allocation Tiers digne de confiance ou jeunes majeurs est ajusté pour tenir des effets de la loi Taquet et des constats de 2023. En effet, la loi Taquet améliore la situation des enfants protégés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) avec notamment une interdiction des placements à l'hôtel, la fin des sorties "sèches" à la majorité, une meilleure protection contre les violences et la recherche systématique de la possibilité de confier l'enfant à une personne de son entourage (famille, voisins ou amis connus) avant d'envisager son placement à l'ASE.

Les frais de placement des mineurs non accompagnés

Ces dépenses s'établissent à 8,385 M€ en 2025 soit un niveau en progression de 11 % par rapport à 2024 (+ 0,846 M€). Cette progression est principalement liée à l'évolution du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) impactant le niveau d'activité.

En 2025, le nombre de places d'hébergement est de 383 du fait de l'ouverture de 77 places nécessaires pour héberger les MNA dans des structures en semi-autonomie en lieu et place des places en hôtels.

A fin octobre 2024, 372 mineurs non accompagnés sont recensés dans le département en hausse de + 2,5 % par rapport à octobre 2023 (362) et en baisse par rapport à décembre 2023 (402).

Les aides à domicile

Les dépenses liées aux aides à domicile régressent de 1 % sur la période (- 43 000 €) pour tenir compte de l'activité constatée même si une revalorisation du tarif horaire de 1 % a été prise en compte.

Interventions à domicile

D'un niveau stable à 2024, une enveloppe de 1,1 M€ est prévue en 2025 pour les dépenses relatives aux interventions des associations d'aide à domicile (travailleuses familiales et aides ménagères). Pour mémoire, cette aide à domicile est attribuée lorsque la santé, la sécurité ou l'entretien de l'enfant l'exigent. Une partie des droits de visite encadrés entre parents et enfants placés est ainsi assuré par ces professionnels.

Action éducative en milieu ouvert

Un montant de 4,017 M€ est proposé au BP 2025 pour l'action éducative en milieu ouvert, soit une baisse de 1 % (0,043 M€) sur la période 2024/2025. Une base de 407 300 heures d'intervention a été prise en compte avec une revalorisation de 1 % du tarif de 2024.

Pour rappel, le nombre d'AEMO est fonction des décisions prises par les magistrats, le Département ayant l'obligation de les mettre en œuvre. Pour ce faire, le Département a externalisé cette compétence auprès de deux structures, l'ASEF Nids situés à Louviers et l'ADAEA située à Evreux.

La Stratégie nationale de protection de l'enfance

Suite à la signature de la convention avec l'État pour la mise en place d'actions définies dans les 4 engagements de la stratégie (agir le plus précocement pour répondre aux besoins des enfants et des familles, sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures, donner aux enfants les moyens d'agir et de garantir leurs droits, préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte), une enveloppe de 0,97 M€ est inscrite au BP 2025, soit un niveau en baisse de 0,22 M€ par rapport à 2024.

Les actions développées ont permis de renforcer les moyens humains et techniques des services de PMI pour notamment développer des actions de prévention. Des expérimentations ont pu être déployées pour renforcer à la fois l'évaluation des situations d'enfants en risque de danger (équipes dédiées aux évaluations d'informations préoccupantes) mais aussi accompagner la parentalité (équipes mobiles de soutien à la parentalité). L'offre d'alternative au placement a été étoffée permettant des interventions renforcées à

domicile. Concernant les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, une équipe pluridisciplinaire assure des bilans de dépistage des troubles neuro développementaux pour les enfants de moins de 6 ans afin de permettre un dépistage précoce et des soins adaptés.

3-2 Service Protection maternelle infantile

Les dépenses dédiées à la PMI sont relative stable (- 0,02 %) sur la période pour atteindre un volume de 0,813 M€ au BP 2025. Les dépenses comprennent essentiellement les frais liés aux interventions des associations d'aide à domicile (0,1 M€) et la participation aux centres de planification familiale (0,15 M€).

Pour les CAMSP (Centres d'actions médico-sociales précoces) de la Risle et de la Ronce, un volume de 0,362 M€ est proposé au BP 2025, en hausse de 3% sur la période. Cette dépense obligatoire dont le pourcentage pris en charge par le Département (soit 20 %) est fixé par le code de la Santé publique. De plus, le Département de l'Eure participe au fonctionnement du centre régional du CHU de Rouen à hauteur de 0,02 M€. Les objectifs de ce CAMSP régional sont d'améliorer le dépistage et la prise en charge précoce des troubles du développement cérébral de l'enfant.

Par ailleurs, une enveloppe de 0,15 M€ est inscrite au BP 2025 afin de tenir compte de la mise en place d'une prestation externe de formation obligatoire au profit des assistants maternels.

4/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement en faveur de la politique Enfance Famille s'élèvent à 0,045 M€ en 2025 (contre 0,042 M€ en 2024) soit une relative stabilité et ce, pour tenir compte des éventuels achats de la PMI dans le cadre de la stratégie Protection de l'Enfance.

5/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour la politique enfance famille s'élèvent à 3,95 M€ en 2025, en hausse de 12,5 % par rapport à 2024, qui se justifie principalement par l'inscription budgétaire de la compensation de l'Etat au titre de l'accueil des jeunes majeurs. Une augmentation de 0,02 M€ est proposée pour les recettes liées à la PMI du fait du déploiement de la feuille de soins électronique qui va permettre un remboursement plus fluide des consultations faites par les professionnels de la PMI (sages-femmes, médecins..).

Même si celle est hypothétique à ce jour, une enveloppe de 1,5 M€ est inscrite pour les actions déployées dans le cadre du plan national de stratégie liée à la protection de l'enfance.

Les autres recettes de la protection de l'enfance sont liées aux allocations familiales versées par la CAF, au remboursement de l'hébergement des enfants non eurois placés dans les établissements de l'Eure ainsi qu'au fonds de compensation de l'Etat pour les MNA (0,23 M€).

6/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,002 M€ au BP 2025, soit un niveau équivalent à 2024. Cette recette correspond aux éventuels remboursements dans le cadre des dépôts de garantie pour les jeunes hébergés dans les foyers jeunes travailleurs principalement.

Tourisme et attractivité (Thomas Elexhauser, conseiller délégué)

1/ Contexte et éléments les plus significatifs

1-1 L'agence d'attractivité Eurêka

L'agence d'attractivité Eurêka, créée début 2023, s'est vue confier les missions suivantes :

- Attirer des professionnels dans les secteurs d'activités en forte tension (professions médicales, enseignants, agents de la fonction publique, pompiers...);
- Accompagner les collectivités territoriales (communes et EPCI) dans le domaine de l'attractivité globale ;
- Détecter les opportunités et développer les projets et animations innovantes, structurantes et rayonnantes en faveur de l'attractivité du territoire.

Eurêka incarne l'élan d'un territoire en pleine transformation. Les succès de 2024, associés à une vision ambitieuse pour 2025, positionnent déjà l'Eure comme une référence en matière d'attractivité territoriale. Avec une stratégie alliant innovation, collaboration et durabilité, Eurêka est prête à relever les défis de demain tout en renforçant son rôle de catalyseur de développement pour l'Eure.

Une dynamique de transformation saluée

En deux ans, Eurêka s'est imposé comme un acteur clé de l'attractivité territoriale, grâce à une approche efficace et une présence active sur le terrain. L'année 2024 a été marquée par des actions significatives, une reconnaissance à l'échelle nationale et une stratégie dynamique, contribuant à l'évolution de l'image de l'Eure en mettant en avant ses atouts et ses acteurs locaux. Les réalisations de 2024, combinées à des perspectives ambitieuses pour 2025, confirment le rôle de moteur d'Eurêka dans le développement et la transformation du territoire.

Les perspectives pour 2025 : optimisation et modernité

En 2025, Eurêka ambitionne de renforcer son action en collaboration avec les territoires de l'Eure afin d'optimiser la stratégie et l'organisation touristique globale. L'agence mettra un accent particulier sur la modernisation de la relation avec les touristes, en s'appuyant sur des stratégies et des outils innovants pour digitaliser davantage l'offre touristique locale. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de dynamiser le secteur grâce à des solutions adaptées aux besoins actuels, d'optimiser les moyens et les ressources et de poursuivre l'engagement de l'agence pour la valorisation qualitative et équilibrée de tous les territoires de l'Eure.

1-2 Le déploiement du cyclotourisme

La Seine à Vélo (V33) est un itinéraire cyclable inscrit au schéma national des véloroutes et voies vertes. À l'échelle interdépartementale, un comité d'itinéraire a été constitué dans le but d'assurer sa mise en tourisme à travers la définition d'une identité marketing et des actions coordonnées telle que la réalisation des aménagements entre Paris et la mer et sa promotion touristique. Le Département de l'Eure est chef de file et coordinateur du projet pour le compte de l'Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS). Une convention de partenariat a été conclue entre le Département de l'Eure et 21 collectivités partenaires.

La nouvelle convention s'étend de 2023 jusqu'en 2027 et les actions proposées permettront de faire de La Seine à Vélo un itinéraire national incontournable.

1-3 Un partenariat avec les chambres consulaires recentré

De par leur capacité à fédérer les acteurs économiques et du fait de leur proximité avec les entreprises, les Chambres consulaires (CCI Portes de Normandie et Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure) sont des partenaires privilégiés sur lesquels le Département, et l'agence d'attractivité EUREKA peuvent s'appuyer. Ce dernier a permis l'émergence d'actions et de projets s'inscrivant dans le cadre de la politique départementale sociale et territoriale, susceptibles de constituer des opportunités d'emplois pour les BRSA, répondre aux difficultés de recrutement de certains secteurs d'activités et de rendre le territoire plus attractif pour les entreprises.

Une convention cadre pour 3 ans (2023-2027) a été signée entre l'ensemble des partenaires et confirme la volonté de chacun des acteurs de travailler au profit du développement des territoires. Néanmoins le partenariat sera minimisé en 2025 avec un budget réduit de 80% afin de poursuivre et proposer des actions majoritairement en lien avec la formation des bénéficiaires du RSA et à la sensibilisation de l'accueil de ce public en entreprise. Des actions en matière d'ingénierie pourront également être intégrées à la convention afin d'accompagner les projets des communes pour le maintien et la sauvegarde du commerce en milieu rural.

1-4 L'interruption des aides à l'immobilier d'entreprise et à l'immobilier touristique

En 2023, 11 des 13 EPCI eurois se sont prononcés en faveur d'une reconduction de leur délégation de leur compétence d'octroi des aides aux investissements immobiliers des entreprises au Département (équivalent à la période précédente). Cette délégation a été consentie au Département pour une période de 6 ans, jusqu'au 31/12/2028. En cohérence avec la politique de revitalisation des centralités, ces aides ont été élargies au commerce et à l'artisanat, en complément des secteurs de l'industrie, services, hébergements touristiques et hôtellerie indépendante. Pour l'année 2024, 4 prêts aux entreprises du secteur industrie/services ont été octroyés par le Département et 17 artisans/commerçants ont été accompagnés dans leurs travaux immobiliers. Malgré cette dynamique et en raison des contraintes budgétaires, le Département est dans l'obligation de recentrer son action sur ses compétences obligatoires. Les crédits de paiement inscrits au budget 2025 sont pour financer les engagements pris avant le 31/12/2024 par le Département. Quelques dossiers complets arrivés au dernier trimestre 2024 bénéficieront d'un accompagnement en début d'année 2025 (Prêt à taux 0%) avant l'extinction de ces dispositifs.

Pour les mêmes raisons, le Département cessera d'accompagner les projets touristiques en 2025 et se rapprochera des EPCI qui souhaiteront comme le prévoit la loi NOTRe mettre en place leur propre dispositif de soutien aux hébergements touristiques sur leur territoire.

2/ Tableaux chiffrés

Tableau des dépenses et recettes relatives à la délégation du Conseiller départemental délégué au tourisme

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Attractivité	2 096 000	2 096 000	2 196 000	100 000	4,77%
Direction de l'Aménagement du Territoire	1 020 000	943 000	180 000	- 763 000	-80,91%
Total	3 116 000	3 039 000	2 376 000	- 663 000	-21,82%

Recettes de fonctionnement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de l'Aménagement du Territoire	126 000	126 000	148 000	22 000	17,46%
Total	126 000	126 000	148 000	22 000	17,46%

Dépenses d'Investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de l'Aménagement du Territoire	2 011 752	2 154 490	1 773 150	- 381 340	-17,70%
Total	2 011 752	2 154 490	1 773 150	- 381 340	-17,70%

Recettes d'investissement	BP 2024	CO 2024	Prévu BP 2025	Variation en valeur avec les crédits ouverts	Variation en % avec les crédits ouverts
Direction de l'Aménagement du Territoire	327 004	327 004	370 504	43 500	13,30%
Total	327 004	327 004	370 504	43 500	13,30%

3/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2,38 M€ en 2025 contre 3,04 M€ en crédits ouverts 2024, soit une baisse de 21,82 %.

3-1 La subvention à l'agence Eurêka

La subvention d'un montant de 1 940 000 € versé à l'Agence d'Attractivité de l'Eure (Eurêka), marque ainsi la troisième année de l'engagement du Département auprès de cette structure essentielle au rayonnement du territoire. Ce montant, bien que revu à la baisse de 100 000 euros par rapport à 2024, permettra à l'Agence de poursuivre son déploiement stratégique en s'appuyant sur des axes prioritaires définis dans le cadre de la convention de partenariat 2023-2027.

L'Agence d'Attractivité joue un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques départementales en matière de dynamisation touristique, d'attractivité résidentielle et professionnelle, ainsi que de marketing territorial. La subvention allouée en 2025 contribuera notamment à renforcer toujours davantage l'offre touristique, à valoriser les secteurs porteurs de l'identité du territoire, d'accompagner les acteurs du tourisme dans leur développement, d'attirer de nouveaux investisseurs et à développer l'image de l'Eure à l'échelle nationale et internationale.

Cette contribution départementale est demeurée un levier essentiel pour consolider les actions entreprises et garantir une montée en puissance de l'attractivité du territoire. L'Agence d'attractivité Eurêka a démontré, depuis sa création, sa capacité à fédérer les acteurs locaux et à générer des retombées positives, confirmant ainsi la pertinence de son action.

Le Département hébergera désormais Eurêka dans les locaux de l'ancien doyenné à Evreux, dont il est propriétaire et qui étaient jusqu'à présent mis à disposition du comité régional du tourisme. L'hébergement sera gracieux mais l'agence prendra à son compte la totalité des charges.

3-2 Les dépenses diverses d'attractivité

56 K€ au titre des actions en faveur du développement de l'attractivité du Département

200 k€ pour des études culturelles

3-3 La Seine à vélo

Pour la direction de l'aménagement du territoire, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 180 000 € en 2025 contre 1 020 000 € en 2024, soit une baisse de 80,91 %.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent dans les programmes suivants :

- Comité d'itinéraire de la Seine à Vélo – P082O001 : 180 000 € afin de financer les actions liées au comité d'itinéraire telles que le site internet du comité d'itinéraire, les actions de promotion, la banque d'images, les marchés en cours et la fête du printemps.

4/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (direction de l'aménagement du territoire) s'élèvent à 1 773 150,23 € en 2025 contre 2 011 752 € au BP 2024, soit une diminution de 11,9 %.

Soutien au développement touristique – P070O001 : 309 000 €

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2023-2028 de 673 600,40 € dont une diminution de 1 118 899,60 € et une AP annuelle 2022 de 325 000 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 309 000 € selon le rythme de mandatement des dossiers déjà engagés.

Les crédits inscrits permettent de solder les engagements en cours suite à la décision d'arrêter le financement du soutien au développement touristique.

FDAT développement touristique – P070O005 : 231 181,23 €

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2017-2023 de 2 026 159,23 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 231 181,23 € selon le rythme de mandatement des dossiers déjà engagés.

Equipements touristiques des collectivités – P070O013 : 36 102 €

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2023-2028 de 42 204 € dont une diminution de 1 157 796 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 36 102 € selon le rythme de mandatement des dossiers déjà engagés.

Les crédits inscrits permettent de solder les engagements en cours suite à la décision d'arrêter le financement du soutien aux équipements touristiques des collectivités.

Aide à l'investissement immobilier privé – P071O0002 : 846 867 €

Ce dispositif regroupe les prêts à taux zéro pour l'investissement immobilier des entreprises et les subventions pour des investissements immobiliers.

Pour les prêts à taux zéro pour l'investissement immobilier des entreprises, le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 4 750 000 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 750 000 € correspondants aux paiements des dossiers engagés en fin d'année 2024 et aux prêts qui seront octroyés

en début d'année 2025.

Pour les subventions pour l'investissement immobilier des entreprises, le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2023-2028 de 297 791 € soit une diminution de 1 202 209 € suite à la décision d'arrêter le financement des aides à l'immobilier d'entreprises. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 96 867 € correspondants aux soldes des dossiers restants à mandater.

FDAT attractivité – P071O008 : 250 000 €

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2017-2022 de 2 604 554,12 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 250 000 € selon le rythme de mandatement des dossiers déjà engagés.

Sur ce dispositif, afin de mandater le solde des dossiers engagés sur les années 2017 à 2022, il est prévu 490 239,82 € de CP sur les prochains exercices budgétaires.

Soutien au dernier commerce de proximité – P072O002 : 100 000 €

Le financement de ce dispositif est porté par une AP pluriannuelle 2023-2028 de 600 000 €. Les CP au BP 2025 s'élèvent quant à eux à 100 000 € selon le rythme de mandatement des dossiers déjà engagés.

5/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, correspondant au programme P082O001 – Tourisme Partenariat, du Comité d'itinéraire de La Seine à Vélo s'élèvent à 148 000 €. Elles correspondent à la participation de chaque maître d'ouvrage pour contribuer à la promotion de l'itinéraire. Le comité d'itinéraire n'est pas fermé à l'adhésion de nouveaux partenaires.

6/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, correspondant au programme P071O002 - Aide à l'investissement immobilier (prêts), pour la direction de l'aménagement du territoire s'élèvent à 370 504,16 € en 2025 contre 327 004,16 € en 2024, soit une évolution de 13,30 %, correspondant à la montée en puissance des remboursements des prêts accordés aux entreprises depuis 2019.

12 entreprises sont engagées dans le remboursement de leur prêt en 2025.